Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Compte-rendu d'activite *2025*

Syndicat Mixte d'Electricité de la Guadeloupe (Sy.MEG)

DIRECTION DES SYSTEMES ENERGETIQUES INSULAIRES
EDF Archipel Guadeloupe – Technopole Audacia – Morne Bernard – 97122 BAIE-MAHAULT

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Sommaire

1 - Un service public, deux missions 5
1.1. Le developpement et l'exploitation des reseaux publics de distribution d'electricite 5
1.2. La fourniture d'électricité aux tarifs réglementés 5
1.3. L'organisation du système français de la distribution publique d'électricité et de la fourniture aux tarifs réglementés : la particularité des systèmes insulaires. 7
2 - Focus sur le système electrique 8
3 - EDF dans votre territoire 9
3.1. Les faits marquants de 2025 9
3.2. Les perspectives pour 2026 11
4 - Au plan national 14
4.1. L'année 2025 en quelques dates 14
4.2. Les perspectives et enjeux pour 2026 17
4.3. La responsabilité sociétale d'entreprise 19
5 - Un concessionnaire engagé durablement dans les territoires 23
6 - Votre concession en quelques chiffres 27
Partie A 31
Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricite sur votre territoire 31
1 - La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour EDF 32
1.1. La continuite de la fourniture 32
1.2. Le nombre de clients affectés par des perturbations 34
1.3. La tenue de la tension et l'évolution du nombre de clients mal alimentés 34
2 - Le compte-rendu de la politique d'investissement d'EDF en 2025 35
2.1. Les dépenses d'investissement d'EDF sur votre concession en 2025 35
2.2. La mise en œuvre en 2025 du programme d'investissement 36
2.3. Le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI) 37
2.4. L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT 37
3 - Le raccordement des consommateurs et des producteurs 38
4 - Le déploiement des compteurs numériques 40
5 - Perspectives et enjeux 41
6 - Annexe 42
Partie B 47
Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession 47
1 - Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'EDF 48
2 - Les informations patrimoniales 60
3 - Les flux financiers de la concession 63
Partie C 65
La fourniture d'electricité aux tarifs reglementés de vente sur votre territoire 65
1 - La relation clientèle 66
1.1. Les tarifs reglementes de vente 66
1.2. Les caractéristiques des clients de la concession 68
1.3. la qualité DU SERVICE RENDU AUX CLIENTS 70
1.4. La relation avec les clients 71
1.5. La facturation ET LE RECOUVREMENT 73
1.6. Le traitement des réclamations 76
2 - La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF 77
2.1. L'aide au paiement 77
2.2. L'accompagnement social des clients 79
2.3. Les actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de l'amélioration de l'habitat 80
2.4. Une organisation adaptée 82

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Editorial

Monsieur le Président,

Chaque année, la présentation du Compte-Rendu Annuel d'Activité de Concession (CRAC) constitue un moment clé de dialogue entre l'autorité concédante et le concessionnaire. Elle traduit notre volonté partagée de transparence, de proximité et de performance dans la gestion du service public de l'électricité. Le présent document revient sur les temps forts de l'année 2025 et présente les éléments chiffrés relatifs à l'exercice de nos missions sur votre concession, conformément aux dispositions de l'article 44 du cahier des charges de concession.

L'année 2025 a revêtu une dimension toute particulière avec la célébration des 50 ans de présence d'EDF dans l'archipel de la Guadeloupe. À cette occasion, EDF Archipel Guadeloupe a souhaité, à travers de nombreux événements, réaffirmer son attachement au territoire et sa volonté de garantir un service public de l'électricité toujours plus efficace. Cette année anniversaire a notamment été marquée par l'inauguration du nouveau siège à Audacia, en présence du ministre des Outre-mer. Véritable symbole de notre transformation collective, ce lieu incarne l'innovation, l'engagement territorial et une nouvelle façon de travailler, plus collaborative, plus efficiente et plus durable.

Sur le plan opérationnel, l'année 2025 s'inscrit dans la continuité de la dynamique engagée, avec la poursuite de la mise en œuvre du nouveau contrat de concession. Cette deuxième année d'exercice confirme les engagements forts d'EDF pour accélérer la transformation du réseau électrique en Guadeloupe, avec un taux d'avancement du Programme Pluriannuel d'Investissements de 59 %. Les efforts ont porté en priorité sur l'augmentation de la résilience et de la capacité de réaction du réseau face aux aléas climatiques (+98 %) et la modernisation des moyens d'exploitation (+102 %), notamment à travers l'avancement du chantier d'enfouissement du réseau HTA à Marie-Galante. Ces actions contribuent directement à la robustesse du réseau et s'inscrivent pleinement dans l'objectif d'amélioration de la qualité de fourniture.

En 2025, la satisfaction des clients progresse de 5 points pour atteindre 79 %. L'accessibilité téléphonique progresse de 26 points pour atteindre 80 %. L'accompagnement des clients en situation de précarité énergétique s'est encore renforcé, à travers une participation active à la caravane des droits et le déploiement de permanences dans les Maisons France Services. L'inauguration, en juin 2025, d'une nouvelle borne de paiement à Sainte-Rose illustre également notre volonté de renforcer la proximité et le maillage territorial.
Enfin, avec un parc de compteurs communicants déployé à plus de 92 % en Guadeloupe, EDF bénéficie d'une plus grande flexibilité dans la digitalisation de ses services et d'une amélioration significative des délais de traitement des opérations contractuelles.
L'ensemble de ces actions contribue à positionner EDF comme la seconde entreprise préférée des Guadeloupéens, selon le baromètre IFOP.

Pour autant, certains indicateurs appellent une vigilance renforcée. Les résultats enregistrés sur la qualité de fourniture, et notamment sur le critère B, mettent en évidence des marges de progression. Le temps de coupure moyen s'établit à 298 minutes en 2025 (hors événements exceptionnels), en hausse par rapport à 2024.

L'année 2025 s'inscrit également dans une dynamique de projets structurants au service de la stabilité du système électrique et de la transition énergétique. L'inauguration du compensateur synchrone en décembre, une première mondiale, en présence du PDG du groupe EDF, Bernard Fontana, constitue une étape majeure pour sécuriser le réseau et favoriser une meilleure intégration des énergies renouvelables. Ces dernières représentaient, fin 2025, 34,5% du mix électrique. Parallèlement, EDF a poursuivi une politique volontariste d'innovation sur le territoire avec le lancement de la démarche EDF PULSE Antilles Guyane, visant à attirer des start-up afin de développer des solutions innovantes, susceptibles d'être déployées concrètement sur nos territoires.

Notre engagement sur le territoire se traduit aussi par une politique ambitieuse en matière de ressources humaines et de prévention. En 2025, EDF Archipel Guadeloupe a réalisé 21 recrutements, accueilli 18 alternants, dont plusieurs issus des quartiers prioritaires, ainsi que 169 stagiaires. Dans le cadre de notre politique de sécurité, un séminaire dédié aux

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

neurosciences a été organisé à destination de l'ensemble des salariés afin de renforcer durablement la culture prévention et de maintenir les standards du zéro accident grave.

Enfin, la maîtrise de la demande d'énergie demeure un axe central de notre action, avec plus de 20 millions d'euros de primes attribuées pour encourager l'acquisition d'équipements performants, complétées par des campagnes de sensibilisation aux écogestes.

L'ensemble des équipes d'EDF Archipel Guadeloupe reste mobilisé, pour une concession performante, durable et innovante, au service du territoire et de ses habitants.



Marie-Line BASSETTE
Directrice régionale EDF Archipel Guadeloupe

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Un service public, deux missions

L'exercice du service public de l'électricité, dans le cadre des cahiers des charges de concession, recouvre deux missions complémentaires celle de distributeur gestionnaire de réseau de distribution et celle de fournisseur au tarif réglementé de vente, dévolues par la loi à EDF dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental (ZNI), à savoir : la Corse, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin, Saint-Barthélemy, Saint-Pierre et Miquelon et les îles bretonnes de Molène, d'Ouessant, de Sein, et l'île anglo-normande de Chausey. EDF a confié à sa Direction des Systèmes Energétiques Insulaires (ci-après dénommée EDF SEI) l'exercice de ces missions.

Ces deux missions constitutives du service concédé sont :

LE DEVELOPPEMENT ET L'EXPLOITATION DES RESEAUX PUBLICS DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

EDF SEI, gestionnaire du réseau public dans les ZNI est chargée de la mission légale de service public de la distribution. A ce titre, elle assure le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricité, EDF SEI assure la desserte rationnelle en électricité des territoires. L'accès et le raccordement au réseau public de distribution de l'ensemble des utilisateurs du réseau, dans des conditions non discriminatoires.

Ces activités sont financées dans le cadre du Tarif d'Utilisation des Réseaux Publics d'Électricité (TURPE) qui constitue l'essentiel des recettes du distributeur, et du fonds de péréquation de l'électricité (FPE).

Le TURPE est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Ce tarif, qui couvre les coûts des GRD dans la mesure où ces coûts correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace, est unique sur l'ensemble du territoire national, conformément au principe d'égalité de traitement inscrit dans le Code de l'énergie, et garantit une cohésion sociale et territoriale. La dotation complémentaire au titre du FPE pour EDF SEI est également fixée par la CRE.

LA FOURNITURE D'ELECTRICITE AUX TARIFS REGLEMENTES

EDF SEI assure la fourniture d'électricité aux Tarifs Réglementés de Vente (TRV), à l'ensemble de la clientèle qu'elle soit professionnelle ou résidentielle.

En effet, alors qu'en France métropolitaine continentale, depuis le 1er janvier 2021, seuls les clients résidentiels et certains clients professionnels dans les conditions d'éligibilité définies par le code de l'énergie (Article L.337-7 du code de l'énergie) peuvent bénéficier des tarifs réglementés pour leurs sites souscrivant une puissance inférieure ou égale à 36 kilovoltampères (kVA), la loi a prévu de maintenir les tarifs règlementés pour tous les clients dans les zones non interconnectées au réseau

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

métropolitain continental (Départements et Collectivités d'Outremer et en Corse), compte tenu de leur statut particulier, quelle que soit la puissance souscrite (Article L.337-8 du code de l'énergie).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les Tarifs Réglementés de Vente présentent pour les clients quatre caractéristiques majeures :

ces tarifs sont déterminés dans les conditions définies par le code de l'énergie ;

ils mettent en œuvre une péréquation tarifaire au profit des clients ;

ils sont mis en œuvre dans le cadre de contrats de concession (cf. infra) ;

les conditions générales de vente < à 36 kVA associées sont mises à jour par EDF selon les modalités définies par le contrat de concession.

L'ORGANISATION DU SYSTEME FRANÇAIS DE LA DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE ET DE LA FOURNITURE AUX TARIFS REGLEMENTES : LA PARTICULARITE DES SYSTEMES INSULAIRES.

• *Au niveau de la France continentale*

L'alimentation en électricité des concessions est assurée par l'ensemble du système électrique métroplitian continental dans lequel l'offre et la demande sont équilibrées à tout instant. La réalisation de cet équilibre s'appuie dans le cadre de la programmatio pluriannuele d l'énergie notamment sur une programmation à long terme des investissements de production et sur plan stratégique d'investissements du réseau public de transport géré par RTE (Réseau de transport d'électricité), conforté par des interconnexions avec les pays voisins.

Situés à la charnière entre le réseau de transport et le réseau de distribution, les postes sources, propriété de RTE et d'Enedis, chacune pour la partie des installations qu'elle exploite, jouent un rôle clé dans la qualité et la continuité de l'alimentation électrique des concessions de distribution.

Enedis et EDF bénéficient, au même titre que les entreprises locales de distribution (ELD), d'un monopole légal dans leur zone de desserte, respectivement, pour l'exploitation et le développement du réseau public de distribution d'électricité et pour la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente (TRV). Ces missions s'effectuent dans le cadre d'une péréquation tarifaire et d'une régulation nationale sous l'égide de la Commission de régulation de l'énergie (CRE).

• *Au niveau des territoires insulaires*

EDF représentée par sa direction SEI exerce l'ensemble de ces missions dans les ZNI dans les conditions fixées par la loi et s'agissant des missions de gestionnaire du réseau public de distribution et de fourniture au TRV, dans le cadre du contrat de concession signé avec chaque autorité concédante de la distribution publique pour son territoire.

Le contrat de concession fixe notamment le périmètre de la concession, définit le service concédé, la redevance de concession, la répartition éventuelle de la maîtrise d'ouvrage des travaux sur le réseau concédé entre l'autorité concédante et le concessionnaire et la durée de la concession.

Il traite également des relations du concessionnaire avec les usagers du service, fixées pour l'essentiel, s'agissant de la mission de fourniture aux TRV, par les conditions générales de vente (CGV bleu) d'EDF SEI annexées au contrat de concession.

Le contrat de concession prévoit le contrôle par l'autorité concédante des missions concédées au concessionnaire et la production du Compte-Rendu annuel d'Activité par le Concessionnaire (CRAC).

Le présent document constitue, au titre de l'exercice 2025, le Compte-Rendu annuel d'Activité par le Concessionnaire d'EDF SEI. Il présente les temps forts de l'année écoulée ainsi que des informations chiffrées relatives à l'accomplissement des missions du concessionnaire.

• *Organisation d'EDF SEI*

La Direction des Systèmes Energétiques insulaires (EDF SEI) est une direction d'EDF SA du Groupe EDF. Elle regroupe 5 directions opérationnelles dans les territoires (Guadeloupe, Martinique, Guyane, La Réunion, et Corse) et une direction des fonctions centrales à Paris.

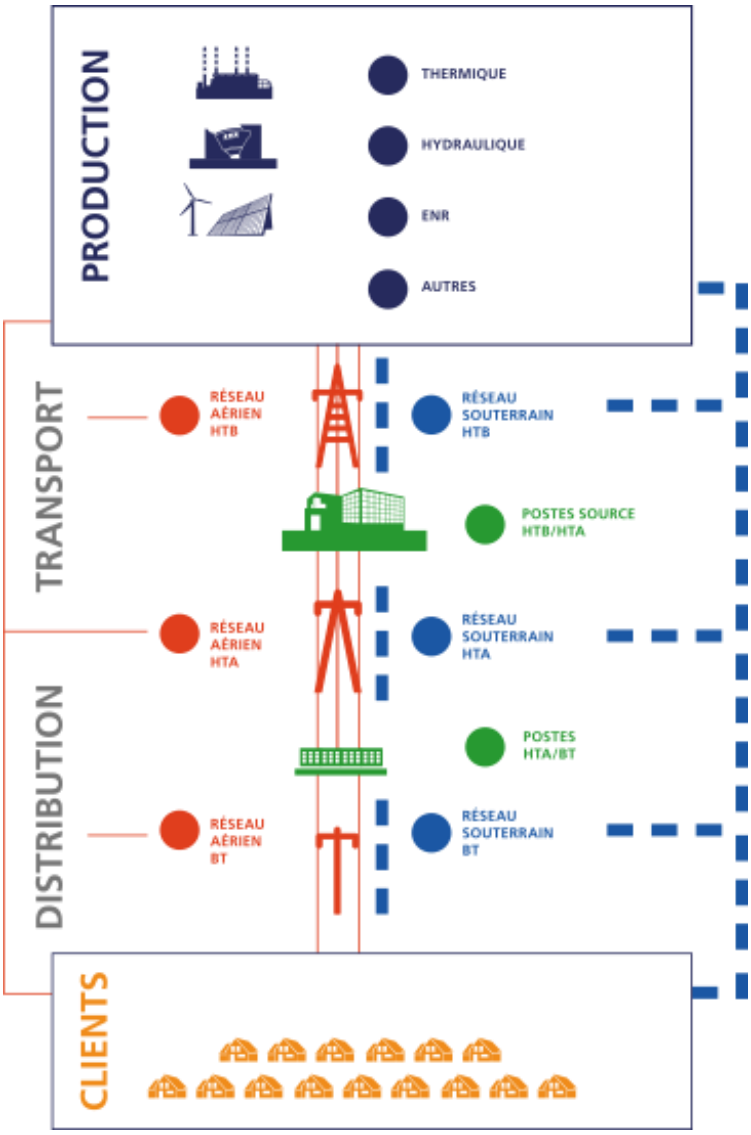
La relation avec les autorités concédantes est assurée au plus près du terrain, par les directions régionales opérationnelles dans les territoires, la relation avec la FNCCR est quant à elle assurée par les fonctions centrales à Paris en coordination étroite avec les directions régionales opérationnelles pour répondre aux besoins des territoires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Focus sur le système électrique

L'équilibre offre demande garanti par le système

L'équilibre offre demande est assuré par le système électrique dans chaque zone où l'offre et la demande sont ajustées à tout instant. A ce titre le gestionnaire de réseau EDF établit un bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande par territoire, les envoie au ministère et les met à disposition du public. Le bilan prévisionnel sert de base de réflexion pour la préparation des programmations pluri-annuelles de l'énergie (PPE), mais aussi des plans climat air énergie territoriaux.



Ces postes sont la propriété d'EDF, conformément à la loi.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

EDF dans votre territoire

LES FAITS MARQUANTS DE 2025

Prévention sécurité

Aucun accident grave n'est à déplorer en 2025, traduisant la poursuite de l'engagement d'EDF Archipel Guadeloupe en matière de prévention et de sécurité.
Plusieurs actions structurantes ont été conduites sur l'année, notamment le renforcement du professionnalisme des Chargés de Consignation à travers le déploiement de l'Évaluation en Situation de Travail (EST), ainsi que la réécriture de la Consigne Générale d'Exploitation (CGE).
La démarche « Culture Sécurité » s'est également poursuivie, avec pour objectif de faire évoluer durablement les pratiques et les postures individuelles. Elle vise à mieux intégrer le facteur humain dans la prévention et à encourager la remontée des presqu'accidents. Dans ce cadre, les agents ont notamment été sensibilisés aux neurosciences appliquées à la sécurité lors d'un forum Santé-Sécurité.
Enfin, l'année a été marquée par la signature d'une charte de sécurité routière par les salariés, renforçant l'attention portée aux risques routiers, enjeu majeur de prévention.

Domaine clientèle

En 2025, EDF Archipel Guadeloupe évolue dans un contexte toujours exigeant pour la relation client, marquée par des évolutions tarifaires, qui n'ont pas eu les mêmes effets sur l'abonnement et le prix du kWh. Si certaines baisses ont été observées, notamment en début d'année, la hausse de la part fixe de l'abonnement à compter de l'été 2025 a contribué à maintenir une perception d'augmentation des factures pour une partie des clients.
Après une année 2024 marquée par une forte dégradation de la satisfaction client, liée notamment aux augmentations tarifaires, aux mouvements sociaux chez les producteurs d'électricité et aux nombreuses perturbations du réseau, l'année 2025 se caractérise par une amélioration notable de la satisfaction client, traduisant les effets des actions engagées par EDF Archipel Guadeloupe. En 2025, le taux de satisfaction globale (SAT CLI) atteint 79 %, soit une progression de 5 points par rapport à 2024, même si le taux de très satisfaction demeure en retrait (-1 point).
Des efforts ciblés ont été menés pour améliorer l'accessibilité du service clientèle, en maintenant les canaux physiques, téléphoniques et digitaux. Cette approche permet à chaque client de choisir le mode de contact le plus adapté à sa situation. On note un taux d'accessibilité téléphonique porté à 80,2 %, améliorant significativement la prise en charge des sollicitations. De plus, une borne de paiement supplémentaire a été implantée à Sainte-Rose dans une optique d'offrir toujours plus de services de proximité. Nous avons également renforcé notre partenariat avec les Maisons France Service avec la signature d'une convention en juin 2025. Ce partenariat permet à l'ensemble de nos clients d'avoir un premier niveau d'information auprès des Maisons France Service qui sont formées à répondre aux premières questions de nos clients.
Par ailleurs, l'année a été marquée par le lancement des actions d'animation et de structuration du parcours de professionnalisation des équipes, incluant des formations au discours client, le déploiement d'une formation de mise à niveau « Les essentiels de la clientèle », contribuant à l'harmonisation des pratiques et au renforcement de la qualité des interactions.
Le lancement du plan d'actions créances a par ailleurs permis l'amélioration significative de la créance client : ramenée à 33,5 jours de chiffre d'affaires, un niveau jamais atteint depuis plusieurs années. L'appui et l'accompagnement d'experts nationaux ont renforcé la maîtrise opérationnelle et la qualité de service du plateau téléphonique. Le chantier d'Excellence Opérationnelle, notamment « Réussir les interventions clientèle », a renforcé la fiabilité des interventions, augmenté les taux de réussite et réduit les déplacements vains.
La mise en place du pôle Écoute Clients a contribué à améliorer le traitement des réclamations, tant sur le plan quantitatif que qualitatif.
Par ailleurs, les actions d'acculturation menées tout au long de l'année ont contribué à diffuser et consolider la culture client au sein des équipes.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

En parallèle, la modernisation des services s'est poursuivie avec le déploiement du compteur numérique, désormais installé sur plus de 90 % du parc, dont 98,7 % ouverts aux services associés. Ce levier a permis le développement des opérations à distance (48 172 télé-prestations réalisées en 2025 contre 44 896 en 2024) et une meilleure réactivité.
La digitalisation des parcours clients s'est également renforcée, avec des résultats positifs en matière de satisfaction. En 2025, la satisfaction sur les processus digitaux atteint 82 %. La notoriété de l'application EDF DOM & Corse progresse significativement, avec une hausse de 9 points, et plus de 90 % des utilisateurs déclarent la recommander. L'espace client et l'application mobile sont aujourd'hui des canaux pleinement intégrés dans la relation client, même si des axes d'amélioration subsistent, notamment sur l'accompagnement aux économies d'énergie et la compréhension des factures.
Par ailleurs, EDF a poursuivi son engagement auprès des clients en situation de précarité énergétique, qui représentent 55 706 clients, soit 27 % de la clientèle. Plus de 109 000 € ont été attribués au Fonds de Solidarité Logement et près de 50 actions externes ont été menées afin de sensibiliser et d'accompagner les clients les plus fragiles, notamment sur la maîtrise de l'énergie et l'utilisation du chèque énergie. Cependant le nombre de bénéficiaires du chèque énergie a diminué en 2025 (33 098 chèques distribués en 2025 contre 55 706 en 2024). Cette évolution est liée aux nouvelles modalités nationales d'attribution du dispositif, plus restrictives. Le taux d'encaissement des chèques énergie a toutefois progressé pour atteindre 86 %.

Domaine Réseau

L'année 2025 se caractérise par une amélioration de la qualité de fourniture, avec un critère B global qui s'établit à 316 minutes, en baisse de 32 % par rapport à 2024. Cette amélioration est essentiellement portée par la très forte diminution de l'impact de la production, dont la contribution passe de 219 minutes en 2024 à 15 minutes en 2025. En revanche, le critère B Réseau (hors production et hors HTB) atteint ainsi 298 minutes en 2025, contre 246 minutes en 2024, soit une hausse de 21 %. Cette évolution s'explique principalement par l'augmentation de l'impact des incidents HTA sur le réseau de distribution publique, qui passent de 187 à 237 minutes. Les contributions liées aux travaux restent globalement stables, tout comme les incidents BT, qui demeurent marginaux. Dans ce contexte, l'amélioration durable du critère B nécessitera ainsi, dès 2026, une action renforcée sur la fiabilité du réseau HTA, principal contributeur à la dégradation observée.
En 2025, les actions de maintenance se sont structurées autour du déploiement de l'outil GMAO R, permettant d'optimiser la planification des interventions, et de la réalisation de visites aériennes sur les réseaux HTA et HTB, facilitant l'identification et le traitement des points sensibles en maintenance préventive et corrective.
Parallèlement, les actions de traitement des anomalies prioritaires et les chantiers de prolongation de durée de vie des ouvrages se sont poursuivis sur l'ensemble du territoire.
Enfin, la transformation numérique du réseau s'est renforcée, avec un taux de déploiement des compteurs numériques atteignant 92 % à fin 2025. Cette avancée contribue à une meilleure connaissance du réseau basse tension et à une gestion plus fine des incidents, notamment via le développement d'approches de maintenance prédictive, appuyées par la convergence des systèmes d'information.

Domaine Raccordement

Dans la continuité de la dynamique engagée en 2024, des progrès significatifs sont enregistrés en matière de performance. Les délais de raccordement s'améliorent ainsi, passant de 42 jours en moyenne en 2024 à 39 jours en 2025, contribuant à une meilleure satisfaction des clients.
Parmi les actions structurantes, une démarche « coup de poing » a permis de résorber le stock de dossiers producteurs en attente et de retrouver un fonctionnement au fil de l'eau dès le début de l'année.
En parallèle, le recours aux télé-opérations, rendu possible par le déploiement du compteur numérique, se développe. Ces mises en service à distance améliorent la réactivité des interventions et la qualité de service.

Domaine Ressources Humaines

Transformations :

L'installation des équipes dans le nouveau siège d'AUDACIA, sur la zone de Morne-Bernard, a constitué un levier structurant de transformation des modes de travail. Au-delà du simple changement d'environnement, elle s'est accompagnée d'un volet managérial dédié, visant à faciliter l'appropriation des espaces de travail ouverts et à favoriser des modes de fonctionnement plus décloisonnés, au service de la transversalité entre les métiers et les collectifs.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

En complément, la démarche Excellence opérationnelle (EXOP) engagée au sein de la Direction Régionale, notamment au travers du chantier dédié au taux de réussite des interventions réseau, produit déjà des premiers résultats positifs en matière de performance.
Enfin, EDF Archipel Guadeloupe, en partenariat avec l'Éducation Nationale et le lycée Louis DELGRÈS du Moule, a lancé la première promotion de l'École des réseaux. Ce dispositif a permis à huit jeunes du territoire de compléter leur cursus de Bac professionnel MELEC par une spécialisation aux métiers du réseau électrique, avec l'appui du Campus de formation d'EDF, de l'entreprise et de ses partenaires.

Recrutement :

En 2025, EDF Archipel Guadeloupe a de nouveau réalisé 21 embauches externes, dont 13 femmes qui sont venues soutenir les ambitions industrielles de l'unité et son projet social.
Sur 4 ans, ce sont donc 83 salariés qui sont venus renforcer les compétences nécessaires pour assurer le bon fonctionnement et la compétitivité de l'entreprise, ce qui représente près de 15% de l'effectif ainsi renouvelé. Ces embauches diversifiées en termes de collèges, de profils et de métiers aideront à faire face aux transformations technologiques et organisationnelles auxquelles nous devons collectivement faire face.
Au 31 décembre 2025, l'entreprise comptait 38 alternantes et alternants dans son effectif. L'alternance s'affirme, année après année, comme un dispositif gagnant/gagnant pour les étudiants et pour l'entreprise. Elle permet de renforcer les équipes et de susciter des vocations tout en soutenant le développement des compétences (savoir-faire et savoir-être) de nos jeunes générations. Elle contribue aussi à la politique de diversité et d'inclusion de notre Direction Régionale, en lui permettant d'aller à la rencontre de la mosaïque de talents de notre vaste territoire. EDF s'attache chaque année à accueillir des alternants issus des quartiers prioritaires, pour promouvoir l'égalité des chances. L'alternance demeure le premier vivier de recrutement du Groupe, offrant ainsi des perspectives de transformation en CDI, notamment dans les métiers techniques de la Production, du transport (réseau) et de la commercialisation d'électricité.
De même, EDF Archipel GUADELOUPE s'appuie aussi sur des forces intérimaires pour répondre à des surcroîts d'activité et des transitions organisationnelles au sein de nos métiers. Ce recours à l'intérim constitue également un vivier précieux pour nos besoins de recrutements (plus d'un recrutement sur 3, depuis 3 ans).

Formation :

En 2025, EDF Archipel Guadeloupe a poursuivi son engagement en faveur du développement des compétences, avec un niveau de formation qui demeure soutenu malgré un volume en léger retrait par rapport aux années précédentes.
Cette dynamique s'appuie notamment sur le Campus Outre-Mer de Petit-Pérou, entièrement rénové fin 2024 et de nouveau labellisé en 2025, qui constitue un levier central pour proposer une offre de formation locale, adaptée et de qualité, en particulier pour les métiers du réseau et des travaux sous tension.
Ce dispositif permet de garantir un accès renforcé à la formation pour les équipes et d'accompagner durablement l'adaptation des compétences aux enjeux de la transition énergétique.

LES PERSPECTIVES POUR 2026

Prévention sécurité

En 2026, la maîtrise des fondamentaux Santé-Sécurité restera une priorité absolue, avec un accent particulier sur les activités cœur de métier. Le nouveau Carnet de Prescription du Personnel - Prévention du Risque Electrique sera déployé.
Nous renforcerons la qualité de la présence terrain des managers, pour garantir un lien direct et continu avec les équipes.
Sur le plan de la Culture Sécurité, nous renforcerons l'analyse des causes profondes des événements sécurité pour bénéficier du retour d'expérience de nos incidents significatifs.

Domaine clientèle

En 2026, EDF Archipel Guadeloupe poursuivra son engagement en faveur d'une relation client performante et de qualité, en s'appuyant sur des projets structurants visant à améliorer la fluidité des parcours clients et la performance du Service Clientèle.
Le projet **« Très SAT »** constituera un axe majeur de la feuille de route 2026. Il visera à améliorer l'expérience client sur l'ensemble des moments clés du parcours, en particulier ceux générateurs d'insatisfaction, afin d'augmenter la part de clients « très satisfaits ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Dans cette perspective, le projet s'appuiera sur un travail de brainstorming structuré et collaboratif, associant les équipes. Une attention particulière sera portée à la simplification des démarches clients, levier majeur de satisfaction, ainsi qu'à la clarté des informations transmises, qu'elles soient orales, écrites ou digitales.
Les priorités porteront notamment sur :

Le renforcement du traitement des réclamations et des parcours clients sensibles ;

L'amélioration de l'orientation des clients dès le premier contact ;

La professionnalisation et la polyvalence des équipes clientèle ;

La poursuite du déploiement et de l'exploitation du compteur numérique ;

La sécurisation des processus de facturation via le projet @FACT et le développement de la e-facture.

L'engagement auprès des clients vulnérables sera renforcé, notamment à travers l'organisation d'un Forum Solidarité Énergie et la poursuite des actions d'information et d'accompagnement.
L'année 2026 devra ainsi permettre de consolider durablement la satisfaction client, d'améliorer la performance opérationnelle et de soutenir la transformation numérique de la relation client, dans une logique de simplicité, d'accessibilité et de satisfaction durable pour l'ensemble des clients d'EDF Archipel Guadeloupe.

Domaine Réseau

L'ambition pour 2026 est de mieux maîtriser les délais de réalimentation des clients à la suite d'incidents, tout en poursuivant les progrès réalisés dans la maîtrise des coupures liées aux travaux. Les enjeux portent également sur le renforcement de la maintenance des ouvrages aériens et sur l'accélération du renouvellement des réseaux HTA souterrains. Par ailleurs, la mise en œuvre d'actions ciblées sur les tronçons les plus incidentogènes devra permettre de poursuivre la dynamique de fiabilisation du réseau, avec des effets attendus dans la durée. Enfin, le déploiement et l'appropriation des outils de pilotage, tels que GMAO-R et ASTER, constitueront en 2026 des leviers essentiels pour anticiper les défaillances, prioriser les interventions et disposer d'une vision en temps réel de l'état du réseau et des clients impactés. Ces outils contribueront, tous comme la poursuite des chantiers d'excellence opérationnelle, directement à l'amélioration de la réactivité opérationnelle et au redressement du critère B Réseau.

Domaine Raccordement

Les ambitions du domaine Raccordement visent à finaliser et ancrer durablement le processus, en assurant une continuité complète de la chaîne de valeur jusqu'au client final.
Cette transformation repose notamment sur une réorganisation du dispositif au sein des Interlocuteurs de Demande de Raccordement (IDN), afin de renforcer la fluidité des parcours, la lisibilité pour les clients et la performance globale du traitement des demandes.
Elle s'appuie également sur une stratégie « full numérique », visant à digitaliser l'ensemble des étapes du processus de raccordement. Cette orientation doit permettre de fiabiliser les échanges, d'accélérer les délais de traitement et d'améliorer l'expérience client, tout en renforçant l'efficacité opérationnelle des équipes.

Domaine Ressources humaines

En 2026, EDF Archipel Guadeloupe confirme son ambition d'être un employeur de référence, inclusif et responsable, pleinement engagé dans le développement du territoire.
La Direction Régionale poursuivra notamment :

Le renouvellement des compétences et la préparation des métiers de demain, avec plus d'une cinquantaine de recrutements prévus, dont une trentaine en alternance et une vingtaine en CDI, en veillant à la mixité des profils.

Le renforcement de l'attractivité des métiers, à travers l'organisation du premier job dating dédié au recrutement des alternants.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Le développement du projet « École des réseaux », en partenariat avec les acteurs de la filière électrique, afin d'accueillir chaque année de nouveaux lycéens sur le Campus et au sein des entreprises engagées dans la sécurisation et la modernisation des réseaux.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Au plan national

L'ANNEE 2025 EN QUELQUES DATES

2025 : 50 ans d'engagement d'EDF dans les Zones Non Interconnectées

Depuis 50 ans, EDF participe à amener l'électricité partout sur les territoires insulaires, jusque dans les zones les plus isolées. Après le défi de l'électrification est venu celui de la transition énergétique. Le groupe EDF contribue à l'accélération du développement des énergies renouvelables pour produire de l'électricité non carbonée. Nous accompagnons aussi le développement des nouveaux usages tels que la mobilité électrique et la production en autoconsommation, pour garantir un avenir plus respectueux de l'environnement tout en assurant la sécurité du système électrique.
EDF agit pour le dynamisme économique et social des territoires insulaires. En tant qu'acteur industriel au service du public, nous investissons chaque année pour moderniser et améliorer la résilience du réseau électrique par exemple grâce à l'enfouissement d'une partie des lignes électriques.
Notre engagement se traduit également par des partenariats économiques solides avec les entreprises locales, contribuant ainsi à la création d'emplois directs et indirects. Nous soutenons les populations fragiles en proposant des mesures pour prévenir la précarité énergétique et en offrant des conseils adaptés en matière d'économies d'énergie. EDF est également impliqué dans la préservation de la biodiversité et le soutien aux initiatives locales pour un développement durable.
Employeur de premier plan, nous contribuons à la vitalité économique des territoires et au développement de nouvelles filières. Chaque année, nous recrutons des dizaines de nouveaux collaborateurs, dont des alternants. Nous encourageons ainsi les jeunes talents, offrant des postes variés et motivants qui servent de véritables tremplins vers l'emploi.



Nomination de Bernard Fontana en qualité de Président Directeur Général d'EDF

Depuis le 5 mai 2025, Bernard Fontana est le nouveau PDG d'EDF. Il a occupé plusieurs postes de direction dans les secteurs de la chimie, de l'acier et du nucléaire. Il connaît bien le groupe EDF, où il dirigeait le pôle Industrie et Services depuis avril 2024.

GOUVERNEMENT

Une baisse importante du Tarif Bleu en 2025

En 2025, l'Etat a procédé à une baisse importante des TRVE comme suite à la sortie de la crise énergétique. La baisse du Tarif Bleu a été en moyenne de 15,39 % TTC pour les clients résidentiels et de 15,13 % TTC pour les non résidentiels. A partir du 1er août 2025, la TVA est passé de 5,5 % à 20 % sur la part abonnement. Cette hausse a toutefois été neutralisée (en moyenne) par l'abaissement de l'accise et la légère baisse du TURPE à cette même date.
Des précisions sont apportées au chapitre 1.1. de la partie C.

Déploiement des compteurs numériques :

EDF SEI continue le déploiement des compteurs numériques dans les zones non interconnectées au réseau métropolitain continental. A fin 2025 près de 1 240 000 compteurs numériques ont été posés dont près de 90% du parc de compteurs total sont désormais « ouverts au service », c'est-à-dire que les clients bénéficient de nouveaux services, d'une facture sur index réel et que la plupart des interventions sont télé-opérées.

Un portail pour les clients professionnels, entreprises et collectivités

EDF SEI met à disposition des clients professionnels, entreprises et collectivités un portail numérique leur permettant d'accéder à leurs données contractuelles et de facturation ainsi qu'aux données télé-relevées issues de leur compteur communicant : une vue graphique de la courbe de charge au pas horaire ou de 10 min ainsi que le téléchargement des courbes de charge, index et puissance maximale. Pour se connecter à ce portail, les clients peuvent créer un compte à l'aide de leur dernière facture. S'ils possèdent déjà un compte « Agence En Ligne », ils peuvent utiliser les mêmes identifiant et mot de passe.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Evolution de l'application mobile EDF DOM & Corse

EDF SEI a poursuivi sa stratégie digitale pour améliorer l'expérience client avec l'intégration de nouvelles fonctionnalités dans son application mobile EDF DOM & Corse comme par exemple « l'objectif consommation » permettant au client de se fixer des objectifs de consommation personnalisée (en €) et de les suivre afin de mieux contrôler leurs dépenses ou encore la notification push permettant au client d'être informé de la réception de sa facture, de son montant et date de prélèvement ainsi que la mise en ligne de formulaire de déménagement pour rendre autonome le client

Sobriété énergétique : EDF accompagne ses clients pour les aider à consommer mieux et moins

Pour aider les clients particuliers à maîtriser leur consommation, EDF SEI met à leur disposition via leur espace en ligne ou l'Appli Dom&Corse, une solution dynamique de suivi de leur consommation en € et kWh afin de leur permettre de mieux comprendre leur consommation (conso par usage) et d'agir pour consommer mieux et moins (éco gestes).

Evolution des procédures de raccordement :

La nouvelle documentation technique de référence (la procédure raccordement et les conditions générales des offres de raccordement) pour les raccordements en consommation avec une puissance inférieure ou égale à 36 kVA a été publiée en janvier 2026, elle clarifie les attendus d'EDF et des demandeurs et précise les rôles de chacun pour accélérer et simplifier les raccordements.
Le 5 décembre dernier, une concertation avec les représentants des consommateurs a eu lieu dans le cadre du nouveau **Comité de Concertation des Consommateurs** (CCC).
Ces évolutions s'inscrivent dans la continuité des progrès déjà réalisés : depuis 2022, les délais de raccordement ont été divisés par deux, et continueront de s'améliorer pour répondre aux attentes des clients.

Textes législatifs et réglementaires

Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025

Contient plusieurs dispositions énergétiques, notamment :

- TVA à 5,5 % sur certaines installations photovoltaïques ≤ 9 kWc à compter du 1er octobre 2025 ;
- Adaptations des règles relatives à l'autoconsommation collective ;
- Ajustements des mécanismes de soutien aux énergies renouvelables.

Modifie les modalités de compensation des charges de service public de l'énergie en ZNI (hors Saint-Martin et Saint-Barthélemy), qui ne sont plus inscrites au budget de l'Etat mais intégralement compensées aux opérateurs par l'affectation d'une part de l'accise (taxe) sur la consommation d'électricité. Cette modification a été mis en œuvre réglementairement par le Décret n°2025-577 du 25 juin 2025 modifiant la partie réglementaire du code de l'énergie relative à l'évaluation et aux modalités de compensation et de recouvrement des charges de service public de l'énergie et mettant en œuvre la réforme de financement de la péréquation tarifaire dans les zones non-interconnectées.

Remplace, à partir du 1er août 2025, les contributions dues par les gestionnaires des réseaux publics de distribution par le versement d'une fraction du produit de l'accise sur l'électricité affectée au financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale

Arrêté du 21 février 2025 modifiant l'arrêté du 21 novembre 2019 fixant le critère de proximité géographique de l'autoconsommation collective étendue

Modification du seuil de puissance de 3 à 5 MW pour les opérations étendues (2, 10 ou 20 km) ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Extension des critères géographiques au territoire des communes et EPCI à fiscalité propre pour des opérations avec des acteurs publics (ou acteurs avec missions de service public) avec possibilité d'extension à 10 MW.

Délibération de la CRE du 13 mars 2025 portant décision sur le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité (TURPE 7 HTA-BT)

La Commission de régulation de l'énergie fixe par cette délibération le tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution d'électricité pour la période 2025-2028 (TURPE 7 HTA-BT). Conformément à la loi, le TURPE 7 HTA-BT est fixé à partir des coûts exposés par Enedis dans la mesure où ils correspondent à ceux d'un gestionnaire de réseau efficace.
Dans sa délibération du 15 janvier 2025, la CRE a décidé d'une évolution exceptionnelle du TURPE 6 HTA-BT de + 7,70 % au 1er février 2025. Cette évolution vise à anticiper l'apurement du CRCP d'Enedis constitué pendant les trois premières années du TURPE 6.

Loi n°2025-391 du 30 avril 2025 portant diverses dispositions d'adaptation au droit de l'Union européenne (DDADUE) en matière économique, financière, environnementale, énergétique, de transport, de santé et de circulation des personnes

Transposition de plusieurs directives européennes, dont la **directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique** ;

Création d'un nouveau cadre concernant :

- les obligations de performance énergétique des organismes publics (nouveaux articles L. 235-1 et s. du code de l'énergie) ;
- la production d'énergies renouvelables par les collectivités territoriales (suppression de certaines obligations de création de régie)

Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 19 juin 2025 portant décision sur les prestations réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité :

La délibération fixe le contenu et les tarifs des prestations annexes à destination des particuliers, des entreprises et des collectivités réalisées à titre exclusif par les gestionnaires de réseaux publics de distribution d'électricité. Notamment, elle acte :

pour les consommateurs, l'adaptation de la prestation de « relevé spécial », dans le cadre de l'entrée en vigueur de la délibération TURPE 7 HTA-BT et de la nouvelle composante additionnelle pour comptage non communicant

pour les producteurs, la création d'une prestation « raccordement anticipé des producteurs BT>36 kVA » visant à faire contribuer financièrement les producteurs en raccordement anticipé au réseau BT pour la gestion par le GRD des contraintes réseaux qu'ils engendrent, à savoir les limitations d'injection des autres producteurs dans le cadre de l'équilibrage du réseau.

Décret n°2025-802 du 11 août 2025 fixant les seuils d'assujettissement à l'obligation prévue à l'article 40 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, pour les parcs de stationnement extérieurs situés dans les départements et les régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion

Fixe des seuils d'assujettissement à l'obligation d'équiper certains parcs de stationnement extérieurs d'ombrières intégrant un procédé de production d'énergies renouvelables pour les départements et régions de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion.

Ordonnance n°2025-979 du 14 octobre 2025

Transposition partielle de la directive (UE) 2023/1791 relative à l'efficacité énergétique ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Porte notamment sur la planification des économies d'énergie, les obligations renforcées pour certains acteurs publics et privés.

Loi n°2025-1129 du 26 novembre 2025 de simplification du droit de l'urbanisme et du logement

Assouplit certaines règles associées aux obligations de solarisation des parkings, notamment en permettant des solutions mixtes PV et végétalisation,

Permet également des reports des dates d'obligation dans le cas où l'obligé justifie d'un bon de commande en modules résilients.

Décret n° 2025-1382 du 29 décembre 2025

Transposition réglementaire de la directive (UE) 2023/1791 ;

Modifications substantielles du Code de l'énergie, notamment :

- création d'articles réglementaires relatifs à l'évaluation de l'efficacité énergétique ;
- obligations applicables aux centres de données et aux organismes publics ;
- Texte structurant de fin d'année 2025.

LES PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR 2026

Le mouvement tarifaire du 1er février 2026 décidé par l'État

Dans sa délibération n° 2026-06 du 14 janvier 2026, la CRE propose, au 1er février 2026 et par rapport au niveau d'août 2025, une baisse du TRV de 0,24 % HT en moyenne pour les clients résidentiels et une baisse de 1,29 % HT pour les clients bleus non résidentiels, tenant compte principalement :

de la baisse des coûts d'approvisionnement en énergie et en garanties de capacité, liée à la baisse des prix de marché, après la forte hausse de ces derniers depuis septembre 2021 ;

de l'évolution des coûts de commercialisation d'EDF, incluant la hausse des coûts d'approvisionnement CEE liée à l'entrée en vigueur de la 6ème période CEE ;

de l'évolution de la rémunération normale de l'activité de fourniture, définie comme 2,5% du TRV HT et hors rattrapages ;

de la hausse de la composante des rattrapages liée principalement à la fin du rattrapage au titre de janvier 2025.

Le gouvernement a suivi la proposition de la CRE et a publié les grilles de prix HT du TRV dans des textes parus au JO du 30 janvier 2026.

Concernant les taxes :

> l'arrêté du 28 janvier 2026 publié au JO du 30 janvier 2026 a réduit le taux de la CTA à 15 % à partir du 1er février 2026 (vs 21,93 % jusqu'au 31 janvier 2026).

> Le rescrit BOI-RES-EAT-000240-20251231 publié par l'administration le 31 décembre 2025 relève, par ailleurs, le niveau de l'accise sur l'électricité à 30,85 €/MWh HTVA pour les puissances inférieures ou égales à 36 kVA à partir du 1er février 2026 (vs 29,98 €/MWh HTVA jusqu'au 31 janvier 2026).

Ceci conduit à une baisse moyenne de 0,74 % TTC pour les clients résidentiels et de 1,58 % TTC pour les clients bleus non résidentiels.

Pour les clients résidentiels, la baisse moyenne est de 0,3 % TTC pour l'option Base et de 1,7 % TTC pour l'option Heures Creuses.

Pour les clients bleus non résidentiels, la baisse moyenne est de 1,8 % TTC pour l'option Base et de 2,6 % TTC pour l'option Heures Creuses.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

L'évolution de la méthode de construction des tarifs réglementés de vente

La CRE annonce dans la délibération n°2026-06 du 14 janvier 2026, le changement de structure du tarif bleu base résidentiel pour les clients domestiques des DROM et de Corse après avoir été mis en œuvre en 2025 dans l'Hexagone :

L'extinction du tarif bleu résidentiel base pour les puissances souscrites de 9 à 15kVA pour les clients domestiques.

La suppression du tarif bleu résidentiel base pour les puissances souscrites allant de 18 à 36 kVA pour les clients domestiques.

Délibération de la CRE du 27 janvier 2026 portant décision sur le niveau de dotation d'EDF SEI au titre du fonds de péréquation de l'électricité (FPE) pour les années 2026 à 2029.

Le TURPE HTA-BT, qui s'applique à l'ensemble des gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité, est déterminé à partir des données prévisionnelles de charges et de consommation d'Enedis. Dans la mesure où les coûts unitaires liés à la gestion de son réseau sont supérieurs aux coûts d'Enedis, EDF SEI peut bénéficier d'une dotation au titre du fonds de péréquation (FPE). Celle-ci s'appuie sur l'analyse comptable et prévisionnelle de ses charges, afin de couvrir celles qui ne sont pas compensées par les recettes perçues au titre du TURPE.

La décision de la CRE pour la dotation d'EDF SEI au titre du FPE vise à répondre aux enjeux de la période tarifaire à venir (2026-2029), mais aussi à préparer les réseaux de distribution d'électricité aux défis de moyen et long terme du système électrique et de leur spécificité locale.

Le niveau fixé par la CRE accompagne la croissance des besoins de charges nettes d'exploitation en lien avec la hausse d'activité et prévoit une rémunération des investissements à la hauteur de celle fixée pour Enedis et RTE.

La CRE prévoit que soit engagée sur la période 2026-2029 une optimisation du placement des heures creuses pour mieux prendre en compte les enjeux de réseau et d'équilibre offre demande dans un contexte de développement des énergies renouvelables.

Le Versement Nucléaire Universel (VNU)

Le VNU est un nouveau mécanisme mis en place en France à partir du 1er janvier 2026 pour remplacer l'Arenh. Il vise à redistribuer aux consommateurs une partie des revenus issus de la vente de l'électricité nucléaire d'EDF lorsque les prix de marché sont élevés. EDF valorise son électricité au prix du marché. Si le prix dépasse certains seuils, une part des revenus excédentaires est prélevée par l'État, puis reversée aux consommateurs sous la forme d'une réduction sur la facture d'électricité. Ce dispositif a pour objectif de protéger les ménages et les entreprises lors des périodes de prix élevé.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

L'arrêté fixant les seuils de déclenchement du VNU a été publié au JO du 13 février 2026. Le premier seuil de déclenchement est fixé à 78 €/MWh, le 2ème seuil à 110 €/MWh :

en dessous de 78 €/MWh : aucun prélèvement, donc pas de VNU.

entre 78 et 110 €/MWh : 50 % des revenus excédentaires prélevés.

au-delà de 110 €/MWh : 90 % prélevés.

Compte-tenu des revenus du parc nucléaire évalués par la CRE, il n'y aura pas de versement en 2026, ni, selon les projections actuelles, en 2027.

La réforme de la facturation électronique

Elle instaure au 1er septembre 2026, entre assujettis TVA, l'obligation d'émettre (pour les Grandes Entreprises et Entreprises de Taille Intermédiaire) et de recevoir (pour tous les clients) les factures sous un format électronique structuré, qui seront transmises via des Plateformes Agréées d'Emission et de Réception.
A cette date, EDF transmettra à ses clients concernés une facture électronique XML au format UBL, intégrant un document lisible au format PDF. Les clients récupéreront leurs factures depuis la Plateforme agréée de leur choix.
Pour en savoir plus, renseignez-vous sur le site du gouvernement :https://www.impots.gouv.fr/professionnel/je-passe-la-facturation-electronique

Evolution des procédures de raccordement

Dans la continuité des travaux lancés en 2025, EDF SEI prévoit de modifier sa documentation technique de référence sur les procédures de raccordement des consommateurs et des producteurs pour les rendre plus lisibles et notamment améliorer la gestion de la file d'attente des producteurs BT > 36 kVA et HTA.

Projet de décret S2REnR pour les ZNI

En application de la loi APER, un décret est entré en vigueur le 10 juillet 2024 portant modification de la partie réglementaire du code de l'énergie relative aux S3RENR, s'appliquant uniquement en métropole continentale. Un décret équivalent pour les S2REnR dans les ZNI devrait être publié, en adaptant les dispositions aux ZNI.

LA RESPONSABILITE SOCIETALE D'ENTREPRISE

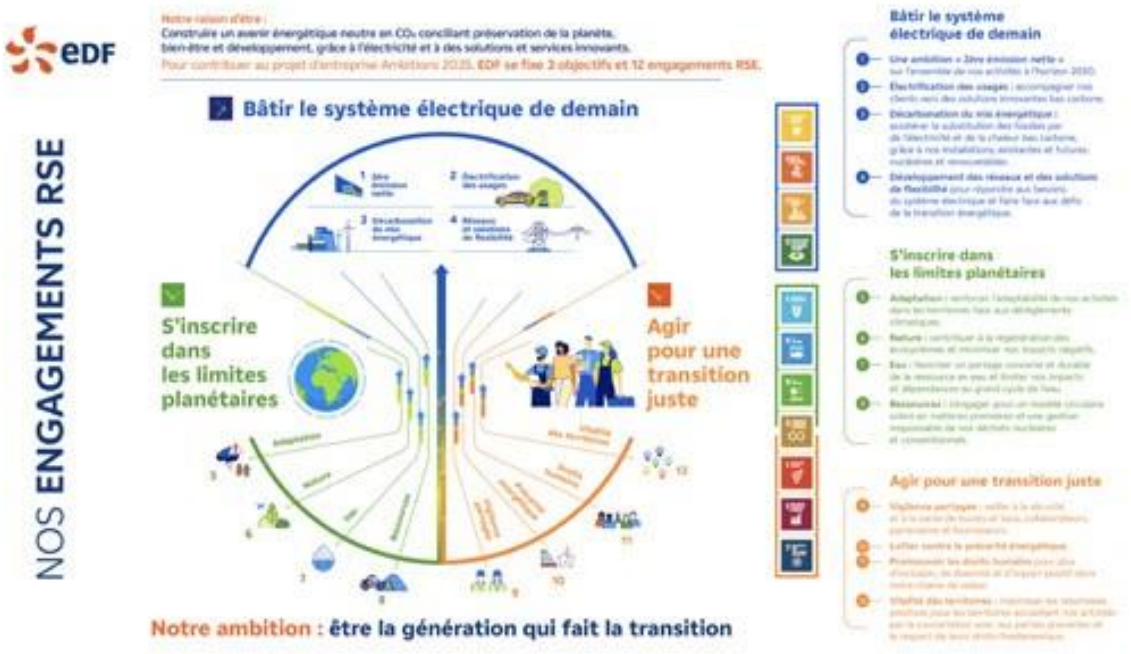
Dans le cadre du modèle de contrat de concession conclu avec la FNCCR en 2022, EDF SEI s'est engagée à rendre compte aux autorités concédantes de sa politique de développement durable qui relève de la responsabilité sociétale d'entreprise.
Les évolutions du projet d'entreprise d'EDF et des enjeux majeurs associés ont appelé à une restructuration stratégique de ses objectifs et engagements RSE au début de l'année 2025.



La nouvelle architecture RSE du groupe s'inscrit dans sa raison d'être :
« Construire un avenir énergétique neutre en CO_2, conciliant préservation de la planète, bienêtre et développement, grâce à l'électricité et à des solutions et services innovants ».

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Elle repose sur trois grands objectifs, déclinés en douze engagements :



Pour connaître les douze engagements d'EDF en lien avec les objectifs : https://www.edf.fr/ groupe-edf/agir-en-entreprise-responsable/responsabilite-societale-dentreprise

Au sein d'EDF, EDF SEI contribue aux engagements d'EDF et mène ses activités dans le respect de la raison d'être et des engagements d'EDF. Le système de management environnemental des différents territoires de EDF SEI est certifié iso 14001 et les engagements RSE du groupe sont déclinés par SEI.

- ***Bâtir le système électrique de demain***



Le groupe EDF a été l'un des premiers à se fixer, dès 2018, l'objectif de contribuer à l'atteinte de la neutralité carbone d'ici 2050. 10 ans après la signature de l'Accord de Paris, le groupe EDF prend de nouveaux engagements pour réduire ses émissions de CO_2 et atteindre l'objectif « zéro émission nette ».

Les engagements du groupe :



Zéro émission nette d'ici 2050, en suivant des trajectoires de réduction ambitieuses

Électrifier les usages, en accompagnant clients et territoires vers des solutions innovantes

Décarboner le mix énergétique, en accélérant la substitution des énergies fossiles par l'électricité et la chaleur bas carbone

Développer des réseaux et des solutions de flexibilité, pour garantir un système électrique robuste et adapté aux défis de la transition

Dans le cadre des objectifs fixés par les programmations pluriannuelles de l'énergie (PPE) de chaque territoire, **la décarbonation des moyens de production** est un levier clé pour l'atteinte de la neutralité carbone et EDF poursuit la substitution progressive du fioul par des bioliquides dans les différents territoires.

Par ailleurs, la mise en œuvre de la transition énergétique sur les territoires est une priorité pour EDF SEI qui accompagne le **développement des Energies Renouvelables (EnR)** : raccorder les EnR est une première étape essentielle, gérer le système électrique en assurant sa stabilité en préservant la protection des personnes et des biens malgré la diminution de l'inertie et des puissances de court-circuit est la suivante.

Dans les systèmes insulaires, **l'efficacité énergétique** est un levier essentiel de la transition énergétique. EDF SEI promeut activement les opérations de maîtrise de la demande d'énergie (MDE) vers tous les segments de clientèle, grâce notamment aux offres « Agir Plus ». EDF SEI finalise le déploiement de 1,2 million de compteurs numériques qui contribuent à moderniser profondément la relation avec les clients et à amplifier les leviers de la transition énergétique.

En parallèle, EDF SEI met en œuvre des solutions pour **réduire l'empreinte carbone** de ses activités, par exemple au travers par d'actions d'efficacité énergétique (EDF SEI a obtenu la certification ISO 50001 de sept sites thermiques) ou de l'électrification progressive de sa flotte de véhicules.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

- *S'inscrire dans les limites planétaires*

La transition énergétique durable implique une gestion responsable des ressources, inscrite dans le respect des limites planétaires.

Les engagements du groupe EDF :



L'adaptation au changement climatique, pour renforcer la résilience nos activités face aux dérèglements climatique

La préservation et la régénération des écosystèmes, pour minimiser nos impacts et contribuer à restaurer la biodiversité

La gestion durable de l'eau, une ressource essentielle à notre activité

L'économie circulaire et la sobriété en ressources, pour optimiser notre consommation de matières premières et la gestion des déchets, qu'ils soient conventionnels ou nucléaires

EDF SEI est pleinement engagé pour l'environnement et la préservation des territoires au travers de ses engagements :

Mettre en œuvre la transition énergétique de nos territoires et adapter nos installations / pratiques aux conséquences du **changement climatique**

Prendre en compte l'environnement dans nos activités, y compris en situation d'urgence et agir pour maîtriser nos impacts environnementaux

Respecter et faire respecter les exigences environnementales (règlementaires et EDF), et mettre en œuvre les moyens nécessaires

Sensibiliser les salariés et prestataires aux enjeux environnementaux et à la mise en œuvre au quotidien de pratiques respectueuses de l'environnement

Ancrer la vigilance partagée de tous : oser interpeller et accepter de l'être en cas de risque d'impact environnemental

Favoriser la communication transparente et faire de chaque évènement à impact environnemental une source d'apprentissage et d'amélioration pour le collectif

- ***Changement climatique***

L'adaptation au changement climatique est un enjeu majeur pour EDF SEI et en particulier pour les réseaux HTB et de distribution électrique Le risque cyclonique sur ces infrastructures est considéré comme majeur pour les Antilles (Martinique, Guadeloupe, Saint-Martin et Saint-Barthélemy) et pour la Réunion.

Les réseaux ultra-marins ont été construits conformément à une réglementation qui a progressivement accentué les critères de tenue mécanique des ouvrages aux aléas climatiques. Leur résistance mécanique à des cyclones puissants fait l'objet d'études en vue de travaux de confortement. EDF SEI travaille à l'insensibilisation du réseau aux risques cycloniques selon trois grands modes d'actions :

Enfouissement systématique des nouveaux réseaux de moyenne tension posés, notamment dans le cadre des raccordements de moyens de production renouvelable ;

Enfouissement progressif des réseaux de moyenne tension existants en fonction de leur importance pour l'alimentation des clients ;

Renforcement mécanique ponctuel du réseau de haute tension.

Les bâtiments qui abritent les ouvrages électriques (postes sources) sont construits selon les normes cycloniques et sismiques. En 2025, dans le cadre de raccordement ou d'enfouissement de lignes, 173 km de réseau HTA souterrain ont ainsi été posés en 2025, 50 km de réseau HTA aérien ont été déposés dans la même période.

- ***Biodiversité***

80 % de la biodiversité est située en outre-mer. Les risques liés à la biodiversité sont systématiquement analysés et pris en charge dans l'étude d'impact environnemental qui accompagne les projets. Par ailleurs, EDF SEI prend en compte les enjeux biodiversité dans la maintenance de ses réseaux, en particulier lors des travaux d'élagage. Ainsi plus de 150 personnes intervenantes sur le terrain ont été formées aux enjeux de biodiversité

Dans le cadre des engagements volontaires d'EDF au travers des dispositifs Entreprises engagées pour la Nature et act4nature international, EDF SEI a réalisé sur la période 2023-2025 plus de 30 diagnostics EEE (Espèces Exotiques Envahissantes) sur ses nouveaux projets et mis en place des mesures de gestion en cas de détection.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

- ***Economie circulaire***

EDF SEI met en œuvre différentes actions pour diminuer le volume de déchets produits et améliorer leur valorisation :

La mise en œuvre des prétraitements sur site des différents déchets, afin de limiter le volume produit et de favoriser la valorisation de la fraction restante (concentration des hydrocarbures, séparation de l'amiante) ;

La valorisation des déchets dans des filières habilitées ;

Le tri et la valorisation de certains déchets vers des filières de valorisation dédiées.

- ***Agir pour une transition plus juste***



L'adhésion des territoires, des populations et des salariés est indispensable à la réussite de la transformation énergétique. Les engagements du groupe EDF :



Veiller a la santé, la sécurité et le bien être de nos collaborateurs et partenaires, via une culture de vigilance partagée



Lutter contre la précarité énergétique, en veillant à ce que l'énergie soit accessible à tous



Promouvoir les droits humains, pour plus d'inclusion, de diversité et d'impact positif dans notre chaine de valeur



Renforcer la vitalité locale des territoires, en maximisant les retombées positives pour les territoires accueillant nos activités

EDF SEI est un acteur pleinement engagé sur ces objectifs tant **à l'interne** :

En veillant à la santé-sécurité de ses salariés : préserver la santé de tous et renforcer notre vigilance partagée pour nos équipes et pour nos prestataires est une priorité absolue ;

En favorisant un dialogue social de qualité avec les organisations syndicales ;

En favorisant la diversité, l'inclusion des personnes en situation de handicap (près de 5% des effectifs salariés) via des actions des sensibilisations dans tous les territoires, et l'égalité professionnelle en particulier via des actions de lutte contre le sexisme ou de valorisation des femmes dans les métiers industriels (ex mobilisation de salariés Marraines/Relais en partenariat avec l'association Elles Bougent). Ainsi, en 2025, les femmes ont représenté 42 % des recrutements EDF SEI.

Qu'à l'externe :

En accompagnant ses clients en situation de précarité énergétique dans leur maîtrise de l'énergie et dans la transition énergétique et en travaillant en partenariat avec les acteurs de l'action sociale dans les territoires ;

En maintenant un dialogue de qualité avec les différents acteurs (MNE, associations de consommateurs, associations caritatives, fédérations professionnelles, élus, organisations les plus représentatives des collectivités concédantes …) ;

En contribuant à la vitalité des territoires : EDF SEI, en raison de la nature de ses activités, est un acteur essentiel du développement des territoires. EDF SEI privilégie les achats et emplois locaux et a recours au secteur protégé pour certaines de ses activités.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Un concessionnaire engagé durablement dans les territoires

La présence d'EDF sur le territoire

Au-delà de ses missions de service public, EDF Archipel Guadeloupe s'inscrit comme un acteur structurant du développement territorial, à la croisée des enjeux énergétiques, économiques, sociaux et environnementaux. L'année 2025 confirme une évolution vers un ancrage plus lisible, plus ciblé et davantage orienté vers l'impact.

Un rôle territorial qui dépasse la mission de concessionnaire

EDF accompagne les collectivités et acteurs locaux dans leurs projets énergétiques (rénovation d'éclairage public, efficacité énergétique, transition bas-carbone), tout en garantissant un service accessible et équitable dans le cadre de la péréquation nationale.

Cet engagement se traduit par des actions concrètes au service des territoires, notamment :
- le déploiement d'actions de maîtrise de la demande en énergie, visant à accompagner les usages et à favoriser une consommation plus sobre ;
- un engagement en faveur de la cohésion sociale, à travers l'accompagnement des publics en situation de précarité énergétique, en lien étroit avec les partenaires institutionnels et sociaux ;

Une contribution concrète au développement économique et à l'insertion

L'engagement d'EDF Archipel Guadeloupe se traduit tout d'abord par la mobilisation d'un écosystème de partenaires diversifié, dont les contributions participent à la mise en œuvre opérationnelle des actions menées sur le territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Contribution d'EDF Archipel Guadeloupe au développement économique local

- Le recours à des prestataires / fournisseurs locaux :

Domaine de compétence	Entreprises
BRANCHEMENTS NEUFS ET MISE EN CONFORMITE	SOLUTION 30 MARTINIQUE
	EURL E R A S
	GENERALE D'ELECTRICITE GUADELOUPE
	BEBIAN ELECTRICITE
CARTOGRAPHIE	ESTOPO
	SP BET
	BMSO
	PARERA
ELAGAGES	ANGOLE GEORGES (MAPME)
	MGELEC
	JERENT MARLENE
	SOCIETE DES TRAVAUX RUFFINE
	WASH MOBIL ET ENVIRONNEMENT
ETUDES	ENERGIE CARAIBES CONSULTING
	SWITCH ENERGIE
	UNIMON ERIC
POSE COMPTEURS NUMERIQUES	CONSTRUCTEL
	SODEDOM
SECURISATION RESEAU	CEE CARAIBES
	BEBIAN ELECTRICITE
	LARNEY ET FILS
MESURES DE TERRES	MONSIEUR CECILIEN MAGNE
TRAVAUX GROUPES	BEBIAN ELECTRICITE
	EIFFAGE
	GETELEC
	LARNEY ET FILS
	XERIA

En matière d'insertion professionnelle, EDF joue un rôle significatif en tant qu'employeur et acteur de formation.
En 2025 :

21 recrutements ont été réalisés, avec une attention portée à la diversité

38 alternants et 169 stagiaires ont été accueillis, faisant de l'alternance un **levier structurant d'insertion professionnelle**

65 % des alternants sortants ont été intégrés dans un vivier de recrutement

Cet engagement a été reconnu par l'**Award de l'Apprentissage 2025**, illustrant la qualité de l'accompagnement proposé aux jeunes.
Au-delà des chiffres, EDF contribue à :

diffuser les compétences liées aux métiers de la transition énergétique

favoriser l'égalité des chances

renforcer l'ancrage local des ressources humaines

Des partenariats et un mécénat au service de l'impact territorial

L'ancrage territorial d'EDF Archipel Guadeloupe s'appuie sur une politique de partenariats et de mécénat structurée, visant à maximiser l'impact des actions menées sur le territoire et à renforcer la cohérence avec les priorités de transition énergétique, de cohésion sociale et de développement durable.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

En 2025, cette dynamique s'est traduite par un pilotage renforcé et une meilleure sélectivité des actions, permettant d'orienter les ressources vers des projets à plus forte valeur ajoutée.
Au total, une quarantaine de partenaires ont été mobilisés, reflétant la diversité des champs d'intervention d'EDF sur le territoire. Cette dynamique s'organise autour de plusieurs grandes typologies :

environnement et biodiversité (réserves naturelles, agences de la biodiversité, projets écocitoyens) ;

solidarité et inclusion sociale (associations, structures d'accompagnement, actions en faveur des publics vulnérables) ;

éducation, formation et insertion (établissements scolaires, universités, dispositifs d'accompagnement des jeunes) ;

innovation et développement économique (réseaux d'entreprises, incubateurs, projets collaboratifs) ;

sport et rayonnement territorial, contribuant à la visibilité et au lien social ;

Sur le plan financier, cette politique repose sur des moyens dédiés :

un budget partenariats d'environ 100 k€, dont plus de 70 % engagés ;

un budget de mécénat territorial d'environ 60 k€, mobilisé notamment via la Fondation EDF pour soutenir des projets à dimension sociale, éducative et environnementale.

Cette approche traduit une évolution vers une logique assumée de "moins de volume, plus d'impact", en privilégiant des actions ciblées, mieux alignées avec les enjeux du territoire et dont les effets peuvent être davantage mesurés et valorisés.

La sécurité des tiers et la prévention des accidents par électrisation

Afin de sensibiliser les personnes susceptibles d'avoir des activités professionnelles ou de loisirs à proximité des ouvrages et des installations électriques du distributeur, EDF déploie des actions de communication, de formation et de sensibilisation ciblées, en partenariat avec les services de l'État, les syndicats professionnels et les associations de sports et loisirs.
De nombreuses actions ont été réalisées pour prévenir les accidents par électrisation :

Actions de formation des agents EDF et des prestataires au Centre de formation de Petit Pérou ;

Actions de sensibilisation à destination des tiers principalement dans le cadre de campagnes radio ;

Actions à destination des autres entreprises en lien avec le risque électrique : réunions du club entreprises autour du risque électrique afin d'échanger autour des bonnes pratiques, des retours d'expériences, des analyses d'accidents survenus et des difficultés rencontrées ;

Programme MASE

Un engagement environnemental intégré aux activité

La biodiversité, aquatique ou terrestre, constitue un patrimoine universel. Les activités humaines ne sauraient être sans impact sur cette biodiversité dont elles dépendent. C'est notamment le cas des entreprises industrielles, qui dépendent de la biodiversité pour conduire leurs activités, et qui impactent en même temps cette biodiversité, par exemple dans les phases d'implantation d'ouvrages, mais aussi à l'occasion de leur exploitation, de leur maintenance, jusqu'à leur démantèlement. EDF SEI, en tant que concessionnaire et acteur économique du territoire, est engagé aux côtés des acteurs du territoire, notamment associations, collectivités et services de l'Etat, dans des actions de préservation de l'environnement et de la biodiversité.
En Guadeloupe, EDF est engagé aux côtés des acteurs du territoire dans des actions de préservation de l'environnement et de la biodiversité. En voici quelques-unes :

La programmation de journées dédiées à la sensibilisation à l'environnement des agents et de la population guadeloupéenne dans le cadre de la « Fête de la nature » (sensibilisations à la biodiversité en partenariat avec l'Agence Régionale de la Biodiversité, construction et pose d'un arbre à coraux, ateliers de plantation…).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

L'engagement de la Fondation EDF dans le projet « La planète revisitée des îles de Guadeloupe » piloté par l'Agence Régionale de la Biodiversité des Iles de Guadeloupe et le Muséum National d'Histoire Naturelle. Ce projet a pour ambition d'inventorier les biodiversités terrestre et marine encore méconnues des Saintes, de Marie-Galante, de la Désirade et de Petite-Terre. Son film « À la recherche du minuscule » a fait l'objet d'une projection grand public au Cinestar.

Le maintien de la certification ISO 50001 (Système de Management de l'Énergie) sur nos trois centrales de production cette année. Cette certification qualifie une démarche efficace dans l'utilisation de l'énergie. En respectant les exigences liées à cette norme, les centrales thermiques s'assurent d'utiliser de manière optimale le combustible et l'énergie.

Le renouvellement de la certification ISO 14001 d'EDF Archipel Guadeloupe cette année. Cette certification qualifie une démarche efficace d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités d'EDF.

Plus spécifiquement en tant que concessionnaire des réseaux de distribution publique, EDF intervient aussi afin de minimiser l'impact des ouvrages sur l'environnement.

Les travaux d'amélioration esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF

Plus spécifiquement en tant que concessionnaire des réseaux de distribution publique, EDF intervient aussi afin de minimiser l'impact des ouvrages sur l'environnement.

Travaux réalisés en techniques discrètes sur réseaux HTA et BT *(en %) (Concession)*	**2024**	**2025**
En agglomération	100%	100%
Hors agglomération	99%	99%
En zone classée		
Total	**99%**	**99%**

La participation d'EDF au financement des travaux d'intégration des ouvrages existants dans l'environnement (article 8)

Pour l'année 2025, la contribution d'EDF au financement de travaux d'aménagement esthétique des réseaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de l'autorité concédante s'est élevée à 144 k€.

Cette participation a notamment fait l'objet des versements suivants :

Date et nature des travaux	**Versements EDF *(en k€)***
Article 8 enfouissement des réseaux avenue Maréchal FOCH Saint-Claude	***88***
Article 8 enfouissement des réseaux impasse Christiany Baie du Moule	***26***
Article 8 enfouissement des réseaux Rue Victor Schoelcher-place de la mairie Petit-Bourg	***30***

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Votre concession en quelques chiffres

- ***Les pages* infra *présentent en synthèse les données essentielles de votre concession.***

Au périmètre de votre concession, le réseau public de distribution d'électricité se composait, à fin 2025, de :

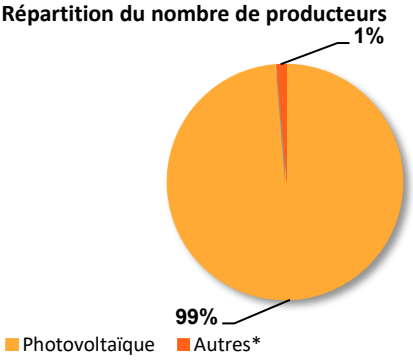
Chiffres clés concernant le réseau de distribution publique d'électricité	
15	postes-sources
2 295	installations de production HTB, HTA et BT
2 339	kms de réseau Moyenne Tension HTA
2 814	postes de transformation HTA / BT
4 485	kms de réseau Basse Tension
232 885	clients

Pour assurer la desserte en électricité du territoire, EDF met en œuvre des moyens pour la gestion du système électrique (réseau de transport, postes sources, réseau HTA-BT).

LES CLIENTS DE LA CONCESSION

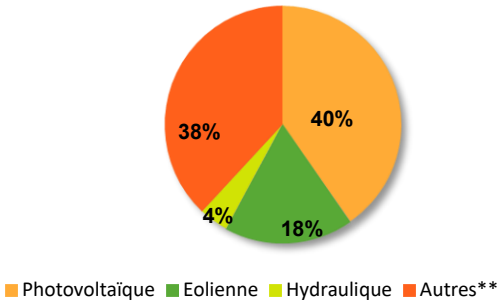
Clients en injection

Répartition du nombre de producteurs



** producteurs d'énergie d'origine éolienne, hydraulique, cogénération, biomasse…*

Puissance des producteurs



*** Cogénération, biomasse*

Installations de production à fin 2025	Concession	
	Nombre	Puissance délivrée *
Total	**2 295**	**600 151**
dont producteurs d'énergie d'origine thermique	**6**	**306 200**
dont producteurs d'énergie d'origine hydraulique	**17**	**11 900**
dont producteurs d'énergie d'origine photovoltaïque	**2 260**	**118 501**
dont producteurs d'énergie d'origine éolienne	**9**	**51 725**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

dont autres (biomasse, biogaz, cogénération…)	**3**	**111 825**

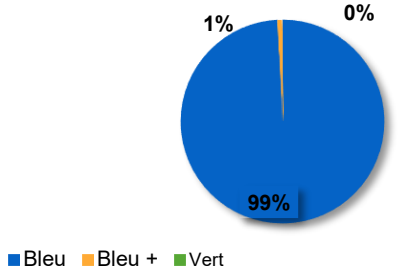
** La puissance est exprimée en kVA pour les producteurs raccordés en basse tension et en KW pour ceux raccordés en HTA et HTB*

Clients en soutirage

La segmentation des clients est faite en fonction de leur puissance souscrite et de leur tension de raccordement au réseau public de distribution d'électricité : Basse Tension (BT) ou Moyenne Tension (HTA). **EDF, en tant que concessionnaire, assure la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés de vente aux clients raccordés au réseau de distribution de la concession**.

Clients aux Tarifs Réglementés		**Tension**	**Niveau de puissance**
Contrats	**Prestations couvertes**		
Tarif Vert	Acheminement + Fourniture	HTA	> 250 kW
			< 250 kW
Tarif bleu +		BT	> 36 kVA
Tarif Bleu			≤ 36 kVA

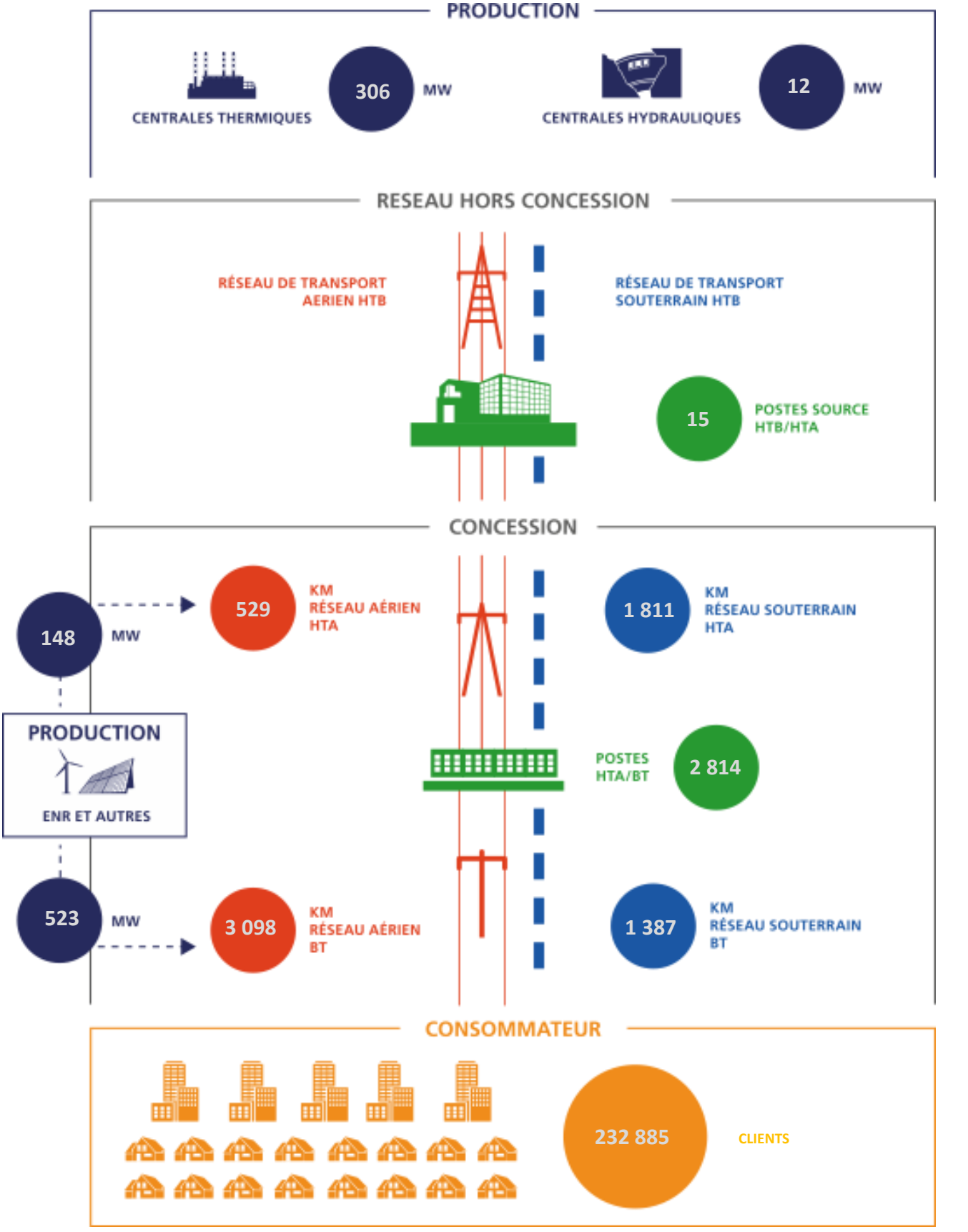
Répartition des consommations des clients au Tarifs Bleu, Bleu +, Vert



Total des clients en soutirage de la concession	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Nombre de clients	231 933	232 885	0,41%
Dont			
Nombre de clients tarif Bleu	230 156	231 066	0,40%
Nombre de clients tarif Bleu +	1 294	1 346	4,02%
Nombre de clients tarif Vert	483	473	-2,07%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Du producteur au consommateur

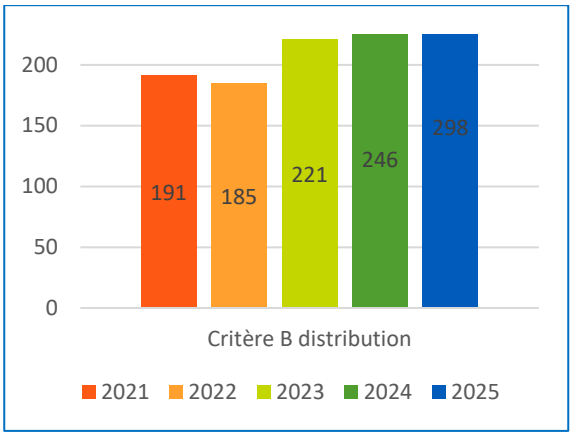


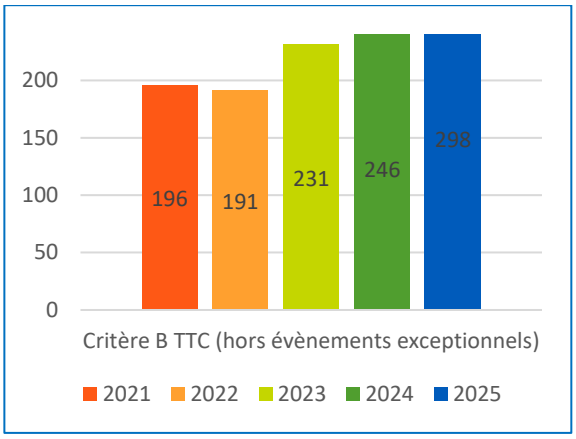
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La qualité de desserte

Critère B Réseau* hors production et hors HTB (en mn) : 298

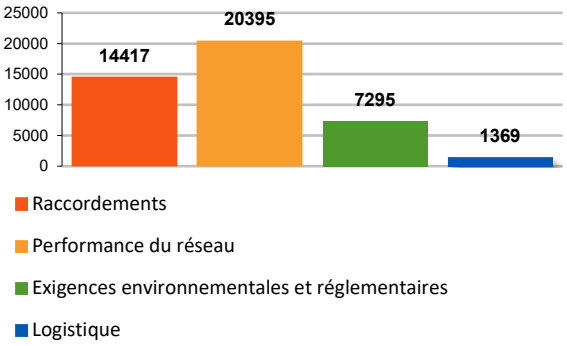
**Temps moyen de coupure vu par les clients, toutes causes confondues*



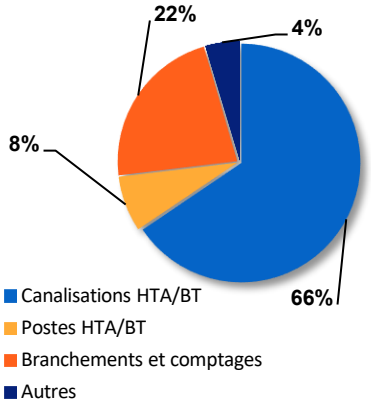


Les investissements et le patrimoine

Investissements EDF sur la concession (k€)

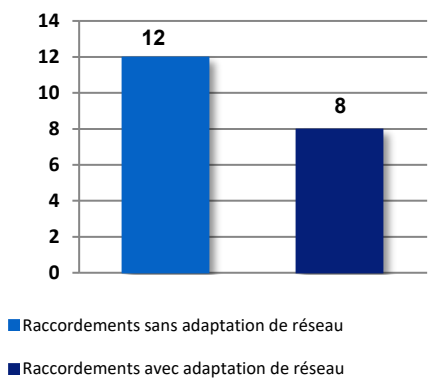


Valeur nette comptable des ouvrages

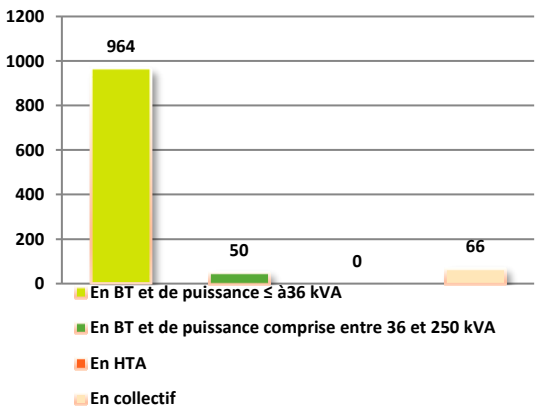


Les raccordements

Répartition des raccordements d'installations de production neuves réalisées



Répartition des raccordements des consommateurs neufs réalisés



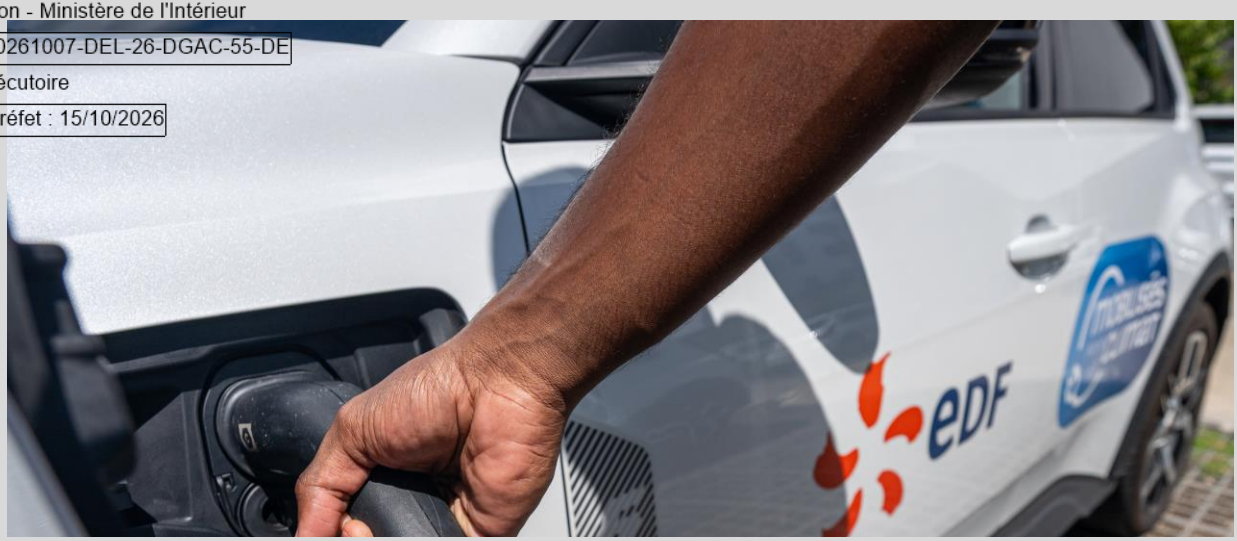
Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Partie A

Le développement et l'exploitation du réseau public de distribution d'électricite sur votre territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



La qualité de l'électricité distribuée : un enjeu majeur pour EDF

1.1. La continuite de la fourniture

L'appréciation de la qualité d'alimentation sur le territoire de votre concession tient compte des incidents majeurs survenus en 2025, des principales actions d'amélioration mises en œuvre dans l'année et de l'évolution des indicateurs de suivi de la qualité. Ces informations sont développées ci-après.

Au périmètre de votre concession, les résultats sont les suivants :

Durée moyenne annuelle de coupure ***(en min) (Concession)***	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Toutes causes confondues[1]	465	316	-32,09
Dont origine production	219	15	-92,97
Dont origine réseau HTB	0	2	
Toutes causes confondues hors origine production et hors réseau HTB	246	298	21,06
Hors incidents exceptionnels et hors origine production et réseau HTB (critère B)[2]	246	298	21,06
Dont origine poste source	0	4	911,07
Dont incident HTA sur le réseau de distribution publique	187	237	27,06
Dont incident BT sur le réseau de distribution publique	2	2	33,68
Dont travaux HTA sur le réseau de distribution publique	56	54	-4,01
Dont travaux BT sur le réseau de distribution publique	1	1	-18,00

[1] La continuité de fourniture est évaluée à partir d'un indicateur que le concessionnaire suit dans le temps : la durée moyenne annuelle de coupure. Il mesure le temps, exprimé en minutes, pendant lequel un client alimenté en Basse Tension est en moyenne privé d'électricité, quelle que soit la cause de l'interruption de fourniture (travaux ou incident fortuit sur le réseau de distribution publique (DP), incident en amont du réseau public de distribution d'électricité).

[2] Sont notamment considérés comme des évènements exceptionnels « des événements climatiques de type cyclonique, tempête tropicale, aléa climatique, etc. ayant fait l'objet d'une alerte météo formalisée par la Préfecture (mise en alerte orange ou rouge) et au cours desquels plus 25% du nombre total de clients sont impactés. Conformément à la délibération de la CRE du 20 janvier 2022 portant décision sur les niveaux de dotation d'EDF SEI au titre du fonds de péréquation de l'électricité pour les années 2022 à 2025 et sur le cadre de régulation associé, les incidents entrant dans le champ de la proposition précitée sont exclus des statistiques de coupure dans le cadre du calcul du critère B (critère B). Sont exclues également de cet indicateur les coupures liées à la production d'électricité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La durée moyenne des coupures, toutes causes confondues, diminue entre 2024 et 2025, principalement en raison d'un nombre plus limité d'aléas de production.

En revanche, la durée moyenne de coupure hors incidents exceptionnels, hors origine production et HTB, est en hausse sur la période. Cette évolution s'explique par un impact accru de l'incidentologie sur le réseau HTA (+25 %), touchant principalement le réseau enfoui (77 %).

En effet, malgré un nombre d'incidents stable entre 2024 et 2025, on observe une complexité plus importante dans la localisation des défauts souterrains, ce qui entraîne un allongement des durées de coupure.

Toutefois, une amélioration de la durée moyenne de coupure liée aux travaux est constatée, grâce à une meilleure préparation en amont des équipes, permettant de limiter l'impact sur la fourniture d'électricité.

A noter qu'aucune évolution notable de la durée moyenne de coupure n'est observée sur le réseau BT entre 2024 et 2025, celle-ci demeurant à un niveau globalement faible

Répartition de la durée des coupures par origine *(hors incidents exceptionnels et hors origine production)*



Les principaux incidents HTA ayant influé en 2025 sur la durée moyenne annuelle de coupure au périmètre de la concession :

CHANTI	B.MAH	22 incidents 10,37 min
ANSE-B	BLANC	22 incidents 17,82 min
MOULE	BLANC	20 incidents 14,49 min
DESVAR	SFRAN	16 incidents 6,90 min
BAILLI	RSENS	15 incidents 6,36 min
DESHAI	S.ROS	14 incidents 6,82 min
BLANCH	BLANC	14 incidents 8,48 min
DOUVIL	STANN	12 incidents 6,80 min
VX-HAB	BOUIL	11 incidents 8,26 min
V/FORT	RSENS	11 incidents 18,14 min
MARBOU	SFRAN	11 incidents 2,44 min
CADET	S.ROS	11 incidents 2,16 min
DURIVA	STANN	10 incidents 2,07 min
T/RIVI	CAPES	9 incidents 2,74 min
GBOUR	M.GAL	9 incidents 5,54 min

Toutes causes confondues, hors incidents sur le réseau HTB et hors incidents Production, le temps de coupure moyen[3] est, de 298 minutes en 2025, contre 246 minutes en 2024.

Le temps de coupure moyen corrigé de l'impact des événements exceptionnels est de 298 minutes, hors incidents sur le réseau HTB et hors incidents Production.

[3] Cf note 1 supra.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

1.2. Le nombre de clients affectés par des perturbations

Nombre de clients BT	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	66 487	**64 794**	-2,55 %
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	49 573	**49 573**	0,00 %

L'année 2024 a été principalement marquée par une série d'incidents de production ayant entraîné plus de trois heures de coupures d'électricité.

En 2025, la stabilisation de la production a permis une réduction significative des coupures de longue durée ressenties par les clients.

1.3. La tenue de la tension et l'évolution du nombre de clients mal alimentés

En Basse Tension, un Client est dit « Mal Alimenté » (CMA) lorsque la tension à son point de livraison sort, au moins une fois par an, de la plage de variation admise.

La plage de variation admise est de + 10 % ou – 10 % par rapport à la tension nominale (décret du 24 décembre 2007 codifié aux articles D. 322-1 à D. 322-10 du Code de l'énergie), soit une tension admissible comprise entre 207 volts et 253 volts en basse tension pour les branchements monophasés.

Pour l'évaluation du nombre de CMA en tenue de tension, dont les résultats au périmètre de votre concession sont présentés dans le tableau ci-après, EDF met en œuvre une méthode statistique, homogène sur l'ensemble du territoire national, appelée « calcul national ».

Cette méthode utilise un modèle statistique qui, compte tenu de la structure du réseau, de la répartition des consommations, des productions et des courbes de charges types, donne une évaluation du nombre de clients susceptibles de connaître des chutes de tension nécessitant des travaux de renforcement du réseau.

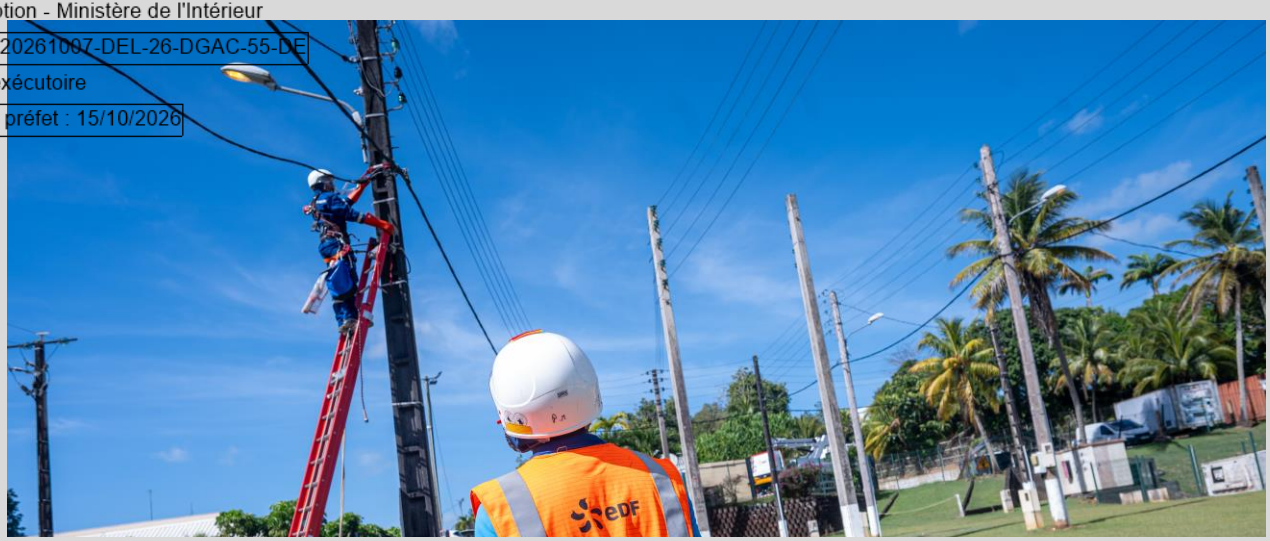
L'évaluation qui est faite en conditions de forte consommation et dans un schéma normal d'exploitation, s'appuie sur un modèle de charge moyen par client qui s'affranchit de l'impact des fluctuations climatiques sur les appels de puissance, et qui apporte une homogénéité des résultats au niveau national.

EDF est dans une démarche continue d'amélioration de son modèle d'évaluation statistique des chutes de tension sur le réseau basse tension, notamment par la mise à jour périodique de ses principaux paramètres de calcul.

Depuis 2018, la modélisation prend en compte l'impact du raccordement en basse tension de la production d'énergie renouvelable. Par ailleurs, les données de consommation des compteurs numériques permettent de fiabiliser les historiques de consommation et à terme les profils de charge utilisés dans la méthode statistique.

Clients BT Mal Alimentés (Concession)	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Nombre de clients BT dont la tension d'alimentation est inférieure au seuil minimal de tension admissible	3 376	**4 637**	**37,35**
Taux de Clients Mal Alimentés (CMA) sur le territoire de la concession *(en %)*	1,51 %	**2,04%**	**35,10**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Le compte-rendu de la politique d'investissement d'EDF en 2025

En application de l'article 21 de la loi NOME (art. L.2224-31 du code général des collectivités territoriales), EDF, en qualité d'organisme de distribution d'électricité, présente un compte-rendu de la politique d'investissement et de développement des réseaux. Pour EDF, le CRAC est le support privilégié de ce compte-rendu.

1.4. Les dépenses d'investissement d'EDF sur votre concession en 2025

Au périmètre de la concession, le montant des dépenses d'investissement d'EDF en 2025, pour le domaine concédé et les biens propres du concessionnaire, est présenté dans le tableau ci-après. Les investissements correspondent aux dépenses enregistrées sur l'année 2025.

Investissements EDF ***(en k€)***	**2024**	**2025**
1. Raccordement des consommateurs et producteurs	17 444	14 417
2. Investissements pour l'amélioration du patrimoine	22 316	27 690
2.1 Performance du réseau	18 004	20 395
Dont renforcement	1 865	979
Dont climatique	2 540	2 301
Dont modernisation	9 788	12 437
Dont moyens d'exploitation	3 811	4 678
2.2 Exigences environnementales et réglementaires	4 312	7 295
Dont environnement (article 8, intégration des ouvrages)	0	242
Dont sécurité et obligations réglementaires	1 219	1 190
Dont modifications d'ouvrages à la demande de tiers	3 093	5 863
3. Investissements de logistique (dont immobilier)	1 795	1 369
4. Investissements « comptage numérique »	10 329	4 384
Total *(en k€)*	51 883	**47 860**
Dont investissements postes-sources	2 819	6 386

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les investissements 2025 sont en legère baisse de -8% par rapport à l'exercice 2024. Cette baisse est en lien avec la fin du déploiement du compteur numerique, l'inauguration du nouveau site EDF à Audacia et le peu de contrainte electrique

Les baisses les plus significatives concernent les rubriques travaux suivantes :

- Le comptage numerique -58%
- Le renforcement -47%
- La logistique (dont immobilier) -24%

Enfin, les hausses significatives observées sur les rubriques « Sécurité et obligations réglementaires » et «Modernisation » s'expliquent par l'accroissement ponctuel des déplacements d'ouvrage intitutionnels et l'avance sur les travaux du SDI/PPI.

Sur le territoire de la concession, la liste détaillée des dépenses d'investissement du concessionnaire en 2025, avec la localisation des travaux, est proposée en annexe de ce chapitre.

Par ailleurs, EDF réalise, hors du périmètre de votre concession, des investissements qui participent néanmoins à l'alimentation de votre territoire ainsi qu'à l'amélioration de la qualité de la desserte.
Le tableau ci-après présente les investissements d'EDF sur les postes-sources alimentant les clients de la concession :

Investissements EDF *(en k€)*	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Ligne HTB	19 163	**10 267**	-46,42
Poste-source	2 819	**6 386**	126,53

1.5. La mise en œuvre en 2025 du programme d'investissement

Vous trouverez ci-après une sélection représentative des principaux travaux réalisés par EDF sur votre concession.

Les travaux dans les postes-sources

Commune	Nom du poste source	Type de travaux	Etat des travaux 2025	Libellé précis de l'affaire	Montant dépenses 2025 (k€)
Saint-Rose	Saint-Rose	Modernisation des reseaux	En cours	Contrôle Commande unifié Poste source de Sainte-Rose	4 309
Saint Francois	Saint Francois	Sécurité et obligations régl	En cours	Malten Poste source Saint-Francois	972
Saint Francois	Saint Francois	Modernisation des reseaux	Terminés	Adaptation TR 312 Poste Source Saint Francois	520
Saint Francois	Saint Francois	Renforcement	Terminés	Mutation transformateur TR 311 Poste Source Saint Francois	293
Abymes	Besson	Modernisation des reseaux	Terminés	Remplacement des aero-refrigerants TR 311 Poste Source Besson	64
Abymes	Besson	Modernisation des reseaux	Terminés	Remplacement des aero-refrigerants TR 312 Poste Source Besson	57
Morne à l'eau	Blanchet	Modernisation des reseaux	Terminés	Remplacement des aero-refrigerants TR 311 Poste Source Blanchet	57

Les travaux en HTA et BT

Commune	Nom du poste source	Nom Départ HTA	Type de travaux	Etat des travaux 2025	Libellé précis de l'affaire	Linéaire Réseau Déposé (km)	Linéaire Réseau Posé (km)	Montant dépenses 2025 (k€)
Tous	Tous	Tous	Raccordement	Terminés	Branchements BT simples des Tarifs bleux	Sans objet		3 999
Capesterre Marie-Galante	Capesterre	Saint-Louis	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA GOVERLOT - MARIJEANNE	6,6	8,2	968
Tous	Tous	Tous	Modification d'ouvrages	Terminés	Modification branchements Guadeloupe 2025	Sans objet		929
Tous	Tous	Tous	Raccordement	Terminés	Nouveaux Compteurs, DI, Relais, Accessoires 2024-2025	Sans objet		577
Gosier	Saint-Anne	Plianne	Modernisation des reseaux	En cours	Restructuration HTA aérien départ PLIANE	4	4,5	510
Gosier Abymes Petit Bourg Saint-Francois Sainte-Anne Moule Morne à l'eau Capesterre Marie-Galante	Sainte-Anne Saint François Blanchet Petit Perou Besson Capesterre	Tous	Modification d'ouvrages	En cours	Modification d'ouvrages pour demande tiers Guadeloupe 2025	Sans objet		469
Tous	Tous	Tous	Modernisation des reseaux	En cours	Protection mecanique des coffrets branchement	Sans objet		451
Sainte-Anne	Saint-Anne	Douville	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Client RAMANAIDOU KETTY	1,1	0,98	481
Abymes	Petit-Perou	Dothémare	Raccordement	En cours	Raccordement secours nouveau CHU	0	1,97	431
Capesterre Marie-Galante	Capesterre	Saint-Louis	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA GOVERLO - 3I MCONSTANT	4,8	5,9	429
Port-Louis	Blanchet	Anse-Bertrand	Modernisation des reseaux	Terminés	Remplacement troncon HTA CITE BEAUPORT et CASSIS	1,9	2	434
Vieux-Habitants	Bouillante	Vieux-Habitants	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Conseil Régional RN2 GERY	0,2	0,75	420
Sainte-Anne	Saint-Anne	Durivage	Modernisation des reseaux	En cours	Remplacement troncon HTA CARAVELLE et TOUBANA	2	2,1	414
Sainte-Anne	Saint-Anne	Delair	Modification d'ouvrages	Terminés	Déplacement réseau HTA Client FISTON	1,1	1,6	385
Baie-Mahault	Baie-Mahault	Lamentin	Renforcement	En cours	Création nouveau depart HTA Bréfort	0	6,9	330
Saint Francois	Saint Francois	Marina	Modernisation des reseaux	En cours	Remplacement troncon HTA CPI départ MARINA Phase 2	3,2	3,2	303
Vieux-Habitants	Riviere Sens	Baillif	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement support HTA H61 Client MODESTE	Sans objet		293
Saint Francois	Saint Francois	Pointe des Chateaux	Modernisation des reseaux	En cours	Bouclage HTA Desvarieux-Pointe des chateaux	0	1,8	287
Abymes	Petit-Perou	Dothémare	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Conseil Régional RD 106 PERRIN	0	0,5	277
Saint-Louis	Capesterre	Les Bas	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA MALETIE-ST THERESE	6,5	7,8	270
Capesterre Marie-Galante	Capesterre	Grand-Bourg	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Haut du Morne	0,8	0,9	254
Moule	Blanchet	Moule	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Conseil Régional RN5 BAIE DU MOULE	0,15	0,2	246
Anse Bertrand	Blanchet	Blanchard	Raccordement	En cours	Raccordement CANGT	0	1,3	213
Pointe-Noire	Sainte-Rose	Deshaie	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Route de Guadeloupe CITE SCOLAIRE-SOURCES	0,17	0,66	202
Abymes	Raizet	Renovation	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement SEMAAG poste DP CONDOR	Sans objet		193
Sainte-Rose	Sainte-Rose	Leotard	Modification d'ouvrages	Terminés	Déplacement réseau BT Conseil Régional giratoire NOLIVIER	0,2	2,2	193
Grand-Bourg	Capesterre	Capesterre	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA VANNIER - MARIJEANNE	5	7,5	170
Saint Francois	Saint Francois	Desvarieux	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT "SERRE DESVARRIEUX"	0	0,01	168
Saint Francois	Saint Francois	Nouveau	Raccordement	Terminés	Raccordement producteur HTA "Parc Solaire de La Coulée Nord-Ouest "	0	6	141
Vieux-Habitants	Bouillante	Vieux-Habitants	Raccordement	En cours	Raccordement producteur HTA CENTRALE SOLAIRE 2	0	0,02	130
Sainte-Rose	Sainte-Rose	Leotard	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT "SUBERCAZEAUX"	0	0,01	129
Grand-Bourg	Capesterre	Capesterre	Raccordement	Terminés	Raccordement producteur BT "GRAND BOURG ECOLE DONGAL"	0	0,02	128
Baie-Mahault	Baie-Mahault	Voie Verte	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT " MARIMMO II"	0	0,03	126
Vieux-Habitants	Bouillante	Vieux-Habitants	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT "ECOLE MARIGOT "	0	0,4	124

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

1.6. Le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI)

Conformément aux dispositions du cahier des charges de concession (article 8 de l'annexe 2 et annexe 2c), le suivi annuel du programme pluriannuel des investissements (PPI) établi pour la période 2024-2028 vous est présenté ci-après, pour l'exercice écoulé.

Suivi technique

Pour l'exercice 2025, les indicateurs d'éclairage de suivi technique prévus dans l'annexe 2c au cahier des charges de concession, sont mentionnés dans le tableau ci-après :

Leviers PPI / programme	*Indicateur d'éclairage*	*Réalisé à fin année 2025 (Base SIG)*	*Réalisé en cumul période PPI fin année 2025*
Renouveler le réseau HTA souterrain sur l'ossature «incidentogène» intégrant aussi la technologie CPI	km renouvelés	3,1	10,2
Renforcer le réseau BT en zone urbaine en contrainte CMA	poste HTA/BT renforcé	0	0
Enfouir le réseau HTA aérien sur ossature, à risque fort de vent (incidentogène + littoral)	km de réseau HTA déposé	3,5	3,5
Sécuriser les postes HTA/BT situés dans les zones à risque fort d'inondation & mouvements terrain*	tableaux HTA insensibilisés	5	10
Renforcer l'automatisation des réseaux HTA aérien et mixte en antenne*	OMT-ADA posés	0	1
Améliorer le niveau de sécurisation des postes sources urbains par une restructuration du réseau HTA	départs HTA traités avec un appui en fuseau	0,9	3,3
Sécuriser le réseau BT aérien par le renouvellement des fils nus en zones urbaines et mixtes	km de fils nus déposés	0	0
TOTAL (km)		***4***	***13,5***

Suivi financier

Le suivi des investissements d'EDF pour l'exercice 2025 est indiqué ci-dessous conformément à l'annexe 2c au cahier des charges de concession :

Suivi année n des dépenses d'investissement d'EDF dans le cadre du PPI 2024-2028				
Dépenses d'investissement par finalités	**Total Prévisions d'investissements PPI**	**Réalisé à fin année 2025**	**Réalisé en cumulé fin d'année 2025 période PPI**	**Commentaires**
211. Renforcement	7 460	8	245	Travaux CPI à double finalités renforcement et modernisation des réseaux
212. Modernisation des réseaux		1 874	3 717	
213. Climatique	6 250	2 012	4 074	Travaux en cours
TOTAL (k€)	**13 710**	**3 894**	**8 036**	

1.7. L'élagage et l'entretien des lignes HTA et BT

En 2025, les dépenses d'élagage et de maintenance sontles suivantes

Dépenses de Maintenance sur les réseaux HTA et BT	**Montant 2025 (K€)**	**Longueur (Km)**
Maintenance BT	1 650	
Mainntenance HTA	608	
Elagage BT	93	**ND**
Elagage HTA	990	**550**
Maintenance Poste HTA -BT	50	
Maintenance Branchement	190	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Le raccordement des consommateurs et des producteurs

Rappel : une fois raccordée, la mise en service d'une installation est conditionnée par :

1. le paiement intégral des travaux de raccordement
2. l'obtention d'une Attestation de Conformité CONSUEL
3. la souscription d'un contrat de fourniture.
4. La production d'un certificat d'adressage délivré par la mairie concernée

EDF met à disposition un **portail raccordement** pour les demandes de raccordement, accessible depuis le site https://portail-raccordement.edf.fr/. Les demandeurs peuvent via ce portail formuler leur demande de raccordement, en suivre le déroulé, signer de manière dématérialisée les documents contractuels associés et payer en ligne les coûts de raccordement.

En 2025, au périmètre de votre concession, cette activité s'est caractérisée par le nombre de raccordements ci-après :

Nombre de raccordements neufs réalisés	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
En BT et de puissance ≤ à 36 kVA	1 844	**964**	-47,72 %
Dont raccordements BT individuels sans adaptation de réseau	1 833	**964**	-47,72%
Dont raccordements BT individuels avec adaptation de réseau	11	**0**	
En BT et de puissance comprise entre 36 et 250 kVA	29	**50**	72,41%
En HTA	4	**0**	-100%
En collectifs	52	**66**	29,92

Raccordements d'installations de production ≤ à 36 kVA individuelles neuves réalisés	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Raccordements sans adaptation de réseau	10	**12**	20,00
Raccordements avec adaptation de réseau	12	**8**	-33,33

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Le délai moyen de raccordement d'installations de consommation de puissance inférieure ou égale à 36 kVA

Délai moyen de réalisation des travaux ***(en jours calendaires)***	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Concernant les branchements simples	42	**39**	-8,34

Cette réduction de 8,34 jours confirme l'excellent fonctionnement du processus Raccordement, assuré par les Interlocuteurs Uniques Raccordement.

Envoi des devis de raccordement

Concernant les demandes de branchements faites par des clients « Particuliers » sans extension de réseau, le devis doit être envoyé dans les dix jours ouvrés lorsqu'il s'agit d'un branchement en consommation, et sous un mois calendaire pour le raccordement d'une installation de production à partir d'énergie renouvelable de puissance inférieure à 3 kVA.

Consommateurs BT individuels de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (sans adaptation de réseau)	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Taux de devis envoyés dans les délais	98,09	**98,05**	-0,03
Délai moyen d'envoi du devis *(en jours ouvrés)*	6	**6**	0

Producteurs BT de puissance inférieure ou égale à 36 kVA (sans adaptation de réseau)	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Taux de devis envoyés dans les délais	54,55	**99,26**	81,96
Délai moyen d'envoi du devis *(en jours ouvrés)*	76	**2**	-97,37

En matière de raccordement, les performances élevées se confirment : le soutirage affiche 98,05 % des devis transmis dans les délais, dépassant un objectif déjà exigeant (97 %), tandis que la production témoigne d'une maîtrise complète de la chaîne, y compris dans un contexte de forte hausse des demandes en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Le déploiement des compteurs numériques

Dans le cadre de ses missions de gestionnaire de réseau de distribution, EDF SEI a démarré en 2018 le déploiement des compteurs numériques. Ce nouvel outil de comptage remplacera l'ensemble des compteurs d'électricité pour des puissances inférieures ou égales à 36 kVA. A fin 2025, près de 1 240 000 compteurs numériques ont été posés dont la très grande majorité sont ouverts aux services.

Un accompagnement en continu pour la pose du compteur numérique

Les équipes d'EDF SEI planifient des rencontres régulières avec les parties prenantes et notamment avec les maires et leurs équipes, afin de leur présenter, le nouveau compteur électrique, les modalités de déploiement et les partenaires intervenant sur leur territoire.

S'agissant du client, celui-ci a à sa disposition des conseillers EDF pour répondre à toutes ses questions sur le compteur, sur les interventions ou les nouveaux services associés.

Le client, dont la pose du compteur nécessite sa présence, a la possibilité de :

- choisir la date de son rendez-vous de pose (première prise de rendez-vous ou modification),
- transmettre des indications en vue de faciliter l'intervention de pose,
- gérer successivement plusieurs rendez-vous de pose concernant plusieurs compteurs, s'il se trouve dans ce cas.

Les nouveaux services offerts aux consommateurs

Le compteur numérique permet d'offrir de nouveaux services aux consommateurs et donne ainsi la possibilité à tous de participer de manière concrète à la transition énergétique.

Le nouveau compteur offre plus de confort pour le consommateur et une réelle amélioration de la qualité du service rendu. La plupart des opérations pour lesquelles le concessionnaire a besoin aujourd'hui de prendre rendez-vous pourront être réalisées à distance sans dérangement : relevés de la consommation, mise en service lors d'un déménagement, modification de puissance, etc. Les facturations pourront être réalisées sur la base de données réelles et non plus seulement estimées et l'installation des 1,2 millions de nouveaux compteurs assurera une détection et une résolution plus rapide des pannes.

Le nouveau compteur communicant permettra à chacun des consommateurs de suivre ses consommations d'électricité pour mieux les maîtriser. En effet, les clients équipés peuvent désormais accéder à leur suivi de consommation au quotidien sur leur espace client (service e.quilibre) et sur l'apps EDF DOM&Corse.

Enfin, le déploiement de cette nouvelle génération d'outil de comptage permet de répondre aux nouveaux besoins électriques des particuliers et plus globalement de la société française que sont par exemple, les énergies renouvelables, les bornes de véhicules électriques, les éco-quartiers… C'est pour répondre à cette évolution attendue qu'EDF SEI modernise le réseau de distribution électrique en déployant notamment la nouvelle génération de compteurs.

Sur votre concession, le déploiement des compteurs numériques se traduit par les chiffres suivants :

Déploiement des compteurs numériques	Concession
Nombre de compteurs numériques à fin 2025	222 590
Dont nombre de compteurs numériques ouverts aux services	219 498
Nombre de compteurs numériques posés en 2025	14 304
Dont Nombre de compteurs ouverts aux services	15 231
Taux de déploiement à fin 2025	92%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Perspectives et enjeux

EDF poursuivra en 2026 la mise en œuvre des politiques de maintenance des réseaux, de renouvellement du patrimoine et d'amélioration de la qualité et de la sûreté d'alimentation. La maintenance préventive des matériels, en complément des investissements consacrés à la modernisation du patrimoine permet de répondre aux enjeux de fiabilisation et de sécurisation des réseaux.

Pour EDF, les principaux enjeux sont :

- de faciliter la transition énergétique en raccordant les infrastructures de recharge des véhicules électriques (IRVE) et en raccordant et gérant la production décentralisée (S3REnR),
- d'accompagner les grands projets pour optimiser le développement des réseaux et préparer les infrastructures nécessaires pour répondre aux ambitions futures des territoires,
- d'améliorer la résilience des réseaux ruraux vis-à-vis de l'ensemble des aléas, l'objectif est de réduire l'exposition des réseaux aux aléas climatiques. Des efforts d'automatisation complèteront ces programmes pour accroître la réactivité et permettre une réalimentation rapide du plus grand nombre de clients en cas d'incident. Sur chaque territoire concerné, ces actions seront coordonnées avec celles de l'autorité concédante lorsqu'elle dispose de la maîtrise d'ouvrage,
- de poursuivre, en zone urbaine, les investissements de renouvellement des câbles souterrains HTA et BT d'anciennes technologies.
- de répondre aux problèmes ponctuels de qualité localisés.

La stratégie d'investissement sur les réseaux en HTA est un facteur clé d'amélioration de la desserte en électricité. La coordination de ces investissements avec les travaux prévus par l'autorité concédante est nécessaire pour en optimiser l'efficacité.

Le diagnostic technique, les enjeux de développement et les priorités d'investissement

Les conférences instituées par l'article 21 de la loi NOME sont un lieu de partage et de dialogue entre les différents maîtres d'ouvrage en vue de répondre aux objectifs de sécurisation et d'amélioration de la qualité, partagés par les différents acteurs.
Ce dialogue concernant la définition des priorités d'investissement se développe également dans le cadre de relations contractuelles soutenues entre l'autorité concédante et le concessionnaire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Annexe

La situation globale du réseau au 31/12/2025

Réseau HTA ***(en m)***	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Réseau souterrain	1 782 243	**1 810 835**	1,60
Dont réseau CPI	156	**154**	-100
Réseau torsadé	5 023	**4 443**	-11,55
Réseau aérien nu	526 391	**524 104**	-0,43
Réseau total aérien	531 414	**528 547**	-0,54
Total réseau HTA	2 313 657	**2 339 382**	1,11
Taux d'enfouissement HTA	77,03%	**77,04%**	0,01

Postes HTA/BT ***(en nb)***	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Postes situés dans une commune rurale*	44	**44**	0,00
Postes situés dans une commune urbaine*	2 724	**2 770**	1,69
Total postes HTA/BT	2 768	**2 814**	1,66
Dont postes sur poteau	473	**463**	-2,11
Dont postes cabines hautes	4	**3**	-25,00
Dont postes cabines basses	1 052	**1 095**	4,09
Dont autres postes	1 239	**1 253**	1,13
Transformateurs HTA/BT	2 801	**2 842**	1 ,46

Nota : Au sens de la classification INSEE de la commune. Par ailleurs, le sous total « Dont autres postes » comprend, à titre d'exemple, les postes en immeuble.

Réseau BT ***(en m)***	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Réseau souterrain	1 350 954	**1 386 779**	2,66
Réseau torsadé	3 043 557	**3 064 996**	0,70
Réseau aérien nu	34 041	**33 000**	-3,06
Dont fils nus de faibles sections	0	**0**	0,00
Réseau total aérien	3 077 598	**3 097 996**	0,66
Total réseau BT	4 428 552	**4 484 775**	1,27
Taux d'enfouissement BT	30,51%	**30,92%**	1,36

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Départs alimentant la concession	**2024**	**2025**
Longueur moyenne des 10 % des départs les plus longs *(km)*	51,33	**52,27**
Nombre moyen d'OMT par départ HTA	5,38	**6,11**

OMT : Organe de Manœuvre Télécommandé

Le tableau ci-après présente par tranche d'âge de 10 ans, les lignes HTA et BT ainsi que les postes HTA/BT de la concession :

Ouvrages par tranche d'âge *(en km ou en nb de postes)*	**Concession**		
	Réseau HTA	**Réseau BT**	**Postes HTA/BT**
< 10 ans	389,81	518,91	391,00
≥ 10 ans et < 20 ans	664,53	811,15	852,00
≥ 20 ans et < 30 ans	452,92	827,51	424,00
≥ 30 ans et < 40 ans	456,35	2 047,90	462,00
≥ 40 ans	422,91	279,29	685,00

Nota : s'agissant des postes HTA/BT, les informations figurant dans le tableau ci-dessus et extraites des bases de données techniques d'EDF, sont calculées à partir de la date de construction du génie civil des postes.

Les ouvrages mis en service en 2025

En 2025, les travaux réalisés sous la maîtrise d'ouvrage d'EDF SEI se caractérisent de la manière suivante :

Canalisations HTA mises en service *(en m)*	**2024**	**Concession 2025**
Souterrain	48 343	**59 156**
Torsadé	17	**40**
Aérien nu	0	**0**
Total	48 360	**59 196**

Canalisations BT mises en service *(en m)*	**2024**	**Concession 2025**
Souterrain	20 947	**36 251**
Torsadé	21 663	**18 726**
Aérien nu	0	**0**
Total	42 160	**54 978**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les perturbations dans la continuité de fourniture et le nombre de clients affectés

Les perturbations liées à des incidents sur le réseau

Coupures liées à des incidents	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Nombre d'incidents HTA pour 100 km de réseau	15,25	**15,46**	1,40
Dont réseau aérien	1,65	**1,38**	-16,30
Dont réseau souterrain	9,23	**11,86**	28,42
Nombre d'incidents BT pour 100 km de réseau	1,87	**2,94**	57,04
Dont réseau aérien	1,42	**2,52**	77,12
Dont réseau souterrain	0,41	**0,29**	-28,68
Nombre de coupures sur incident réseau	493	**501**	
Longues (> à 3 min.)	443	**501**	13,09
Brèves (de 1s à 3 min.)	50	**0**	

Les perturbations liées à des travaux sur le réseau

Coupures pour travaux	**2024**	**2025**	Variation *(en %)*
Nombre de coupures pour travaux	316	**315**	-0,32
Nombre sur réseau BT	21	**40**	90,48
Nombre sur réseau HTA	295	**275**	-6,78

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Le nombre de clients affectés par ces perturbations

Nombre de clients BT	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Affectés par plus de 6 coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	66 487	**64 794**	-2,55
Dont nombre de clients BT affectés par plus de 6 coupures longues suite à incident situé en amont du réseau BT	35 589	**56 955**	60,04
Coupés pendant plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, toutes causes confondues	147 468	**108 674**	-26,31
Dont nombre de clients BT coupés plus de 3 heures, en durée cumulée sur l'année, suite à incident situé en amont du réseau BT	79 498	**91 837**	15,52
Coupés pendant plus de 5 heures consécutives, toutes causes confondues	49 573	**49 573**	0,00

Nota : les indicateurs de continuité d'alimentation figurant dans le tableau ci-dessus font partie des indicateurs à produire dans les comptes-rendus annuels d'activité en application du protocole d'accord signé le 26 mars 2009 par la FNCCR, ENEDIS et EDF. Sauf mention explicite dans le libellé de l'indicateur, les informations communiquées portent sur le nombre de clients BT affectés par une ou plusieurs interruptions de fourniture, quelle que soit la nature (incident ou travaux) de la coupure et son origine (notamment : en amont du réseau concédé, réseau HTA, réseau BT).

La fréquence des coupures

Fréquence des coupures	**2024**	**2025**	**Variation** *(en %)*
Fréquence des coupures longues (> à 3 min.), toutes causes confondues	5,44	**5,36**	-1,50%
Fréquence des coupures brèves (de 1 s à 3 min.), toutes causes confondues	0,26	**0,20**	-25,56%

Les départs en contrainte de tension

Un départ BT est en contrainte de tension lorsqu'il comporte au moins un client pour lequel le niveau de tension à son point de livraison sort de la plage de variation admise par rapport à la tension nominale (+ 10 % ou – 10 %).

Le taux de départs BT indiqué dans le tableau ci-dessous correspond au pourcentage de départs BT de la concession en contrainte de tension.

Il est également précisé le pourcentage de départs HTA desservant la concession pour lesquels il existe au moins un point de livraison HTA (poste HTA/BT ou client HTA) pour lequel la chute de tension est supérieure à 5 % de sa tension contractuelle.

Départs en contrainte de tension *(en %)*	**2024**	**2025**
Taux de départs BT > 10 %	0,92	**1,25**
Taux de départs HTA > 5 %	0,80	**0,00**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La liste détaillée des travaux réalisés en 2025

Vous trouverez ci-après, la liste détaillée des investissements réalisés par EDF SEI en 2025.

1 - Les travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs

Détail des actions principales en matière de travaux de raccordement des consommateurs et des producteurs.

Commune	Nom du poste source	Nom Départ HTA	Type de travaux	Etat des travaux 2025	Libellé précis de l'affaire	Linéaire Réseau Déposé (km)	Linéaire Réseau Posé (km)	Montant dépenses 2025 (k€)
Tous	Tous	Tous	Raccordement	Terminés	Branchements BT simples des Tarifs bleux	Sans objet		3 999
Tous	Tous	Tous	Raccordement	Terminés	Nouveaux Compteurs, DJ, Relais, Accessoires 2024-2025	Sans objet		577
Abymes	Petit-Perou	Dothémare	Raccordement	En cours	Raccordement secours nouveau CHU	0	1,97	431
Anse Bertrand	Blanchet	Blanchard	Raccordement	En cours	Raccordement CANGT	0	1,3	213
Saint Francois	Saint Francois	Desvarieux	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT "SERRE DESVARRIEUX"	0	0,01	168
Saint Francois	Saint Francois	Nouveau	Raccordement	Terminés	Raccordement producteur HTA "Parc Solaire de La Coulée Nord-Ouest "	0	6	141
Vieux-Habitants	Bouillante	Vieux-Habitants	Raccordement	En cours	Raccordement producteur HTA CENTRALE SOLAIRE 2	0	0,02	130
Sainte-Rose	Sainte-Rose	Leotard	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT "SUBERCAZEAUX"	0	0,01	129
Grand-Bourg	Capesterre	Capesterre	Raccordement	Terminés	Raccordement producteur BT "GRAND BOURG ECOLE DONGAL"	0	0,02	128
Baie-Mahault	Baie-Mahault	Voie Verte	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT " MARIMMO II"	0	0,03	126
Vieux-Habitants	Bouillante	Vieux-Habitants	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT "ECOLE MARIGOT "	0	0,4	124
Sainte-Anne	Sainte-Anne	Douville	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT " MARIUS JANKY"	0	0,03	116
Baie-Mahault	Jarry	Chapelle	Raccordement	En cours	Raccordement producteur BT " 774 RUE DE LA CHAPELLE"	0	0,01	111

2 - Les travaux au service de la performance du réseau

Liste et description des opérations principales en matière de renforcement des réseaux, modernisation des réseaux, sécurisation des réseaux et prévention des aléas climatiques.

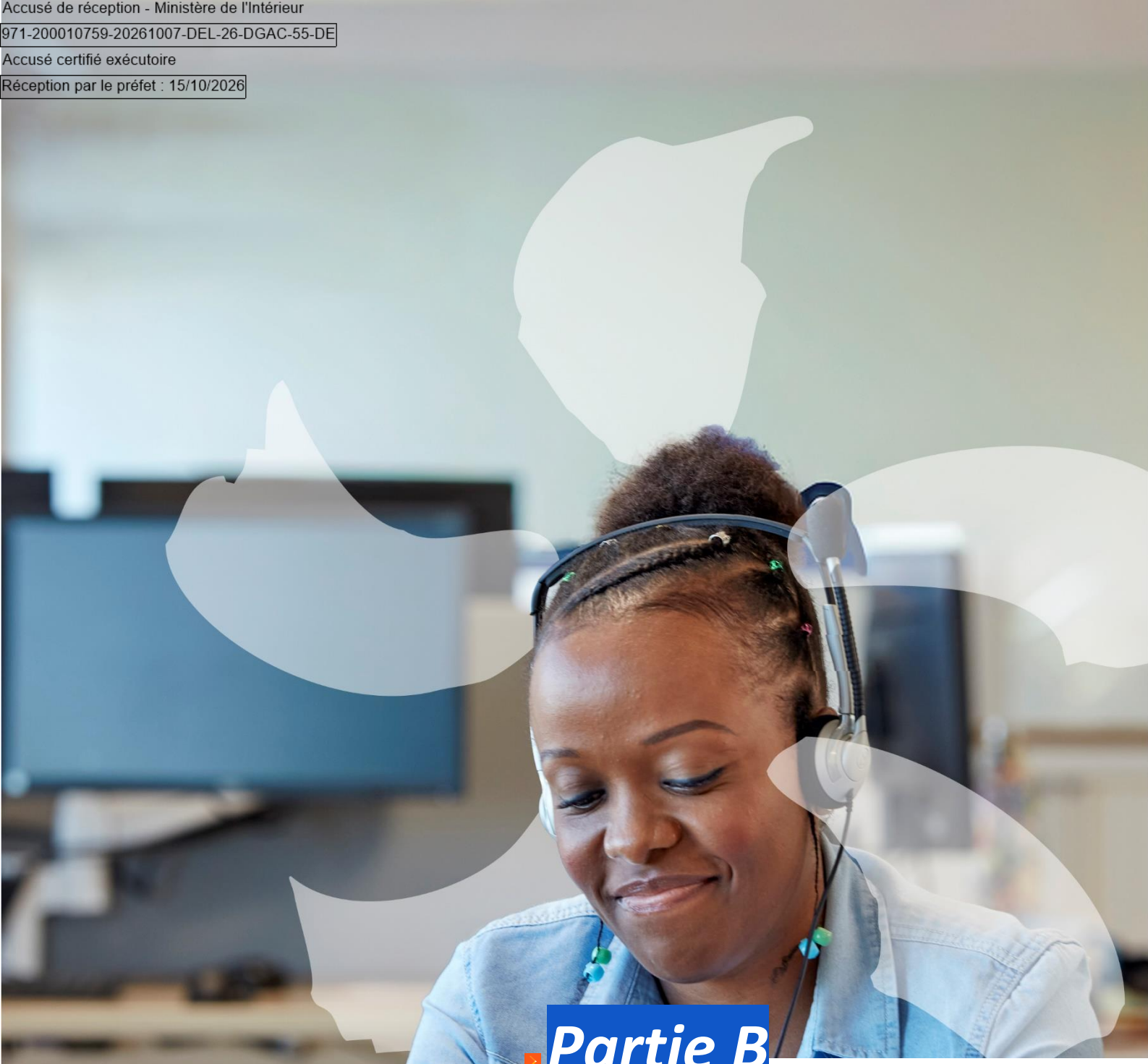
Commune	Nom du poste source	Nom Départ HTA	Type de travaux	Etat des travaux 2025	Libellé précis de l'affaire	Linéaire Réseau Déposé (km)	Linéaire Réseau Posé (km)	Montant dépenses 2025 (k€)
Capesterre Marie-Galante	Capesterre	Saint-Louis	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA GOVERLOT - MARIJEANNE	6,6	8,2	968
Gosier	Saint-Anne	Plianne	Modernisation des reseaux	En cours	Restructuration HTA aérien départ PLIANE	4	4,5	510
Tous	Tous	Tous	Modernisation des reseaux	En cours	Protection mecanique des coffrets branchement	Sans objet		451
Capesterre Marie-Galante	Capesterre	Saint-Louis	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA GOVERLO - 3I MCONSTANT	4,8	5,9	429
Port-Louis	Blanchet	Anse-Bertrand	Modernisation des reseaux	Terminés	Remplacement troncon HTA CITE BEAUPORT et CASSIS	1,9	2	434
Sainte-Anne	Saint-Anne	Durivage	Modernisation des reseaux	En cours	Remplacement troncon HTA CARAVELLE et TOUBANA	2	2,1	414
Baie-Mahault	Baie-Mahault	Lamentin	Renforcement	En cours	Création nouveau depart HTA Bréfort	0	6,9	330
Saint Francois	Saint Francois	Marina	Modernisation des reseaux	En cours	Remplacement troncon HTA CPI départ MARINA Phase 2	3,2	3,2	303
Saint Francois	Saint Francois	Pointe des Chateaux	Modernisation des reseaux	En cours	Bouclage HTA Desvarieux-Pointe des chateaux	0	1,8	287
Saint-Louis	Capesterre	Les Bas	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA MALETIE-ST THERESE	6,5	7,8	270
Grand-Bourg	Capesterre	Capesterre	Climatique	En cours	Enfouissement tronçon HTA VANNIER - MARIJEANNE	5	7,5	170

3 - Les travaux liés aux exigences environnementales et réglementaires

Liste et description des opérations concernant ces travaux : environnement, sécurité et obligations réglementaires, modification d'ouvrages à la demande de tiers.

Commune	Nom du poste source	Nom Départ HTA	Type de travaux	Etat des travaux 2025	Libellé précis de l'affaire	Linéaire Réseau Déposé (km)	Linéaire Réseau Posé (km)	Montant dépenses 2025 (k€)
Tous	Tous	Tous	Modification d'ouvrages	Terminés	Modification branchements Guadeloupe 2025	Sans objet		929
Gosier Abymes Petit Bourg Saint-Francois Sainte-Anne Moule Morne à l'eau Capesterre Marie-Galante	Sainte-Anne Saint François Blanchet Petit Perou Besson Capesterre	Tous	Modification d'ouvrages	En cours	Modification d'ouvrages pour demande tiers Guadeloupe 2025	Sans objet		469
Sainte-Anne	Saint-Anne	Delair	Modification d'ouvrages	Terminés	Déplacement réseau HTA Client FISTON	1,1	1,6	385
Vieux-Habitants	Riviere Sens	Baillif	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement support HTA H61 Client MODESTE	Sans objet		293
Abymes	Petit-Perou	Dothémare	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Conseil Régional RD 106 PERRIN	0	0,5	277
Capesterre Marie-Galante	Capesterre	Grand-Bourg	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Haut du Morne	0,8	0,9	254
Moule	Blanchet	Moule	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Conseil Régional RN5 BAIE DU MOULE	0,15	0,2	246
Pointe-Noire	Sainte-Rose	Deshaie	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement réseau HTA Route de Guadeloupe CITE SCOLAIRE-SOURCES	0,17	0,66	202
Abymes	Raizet	Renovation	Modification d'ouvrages	En cours	Déplacement SEMAAG poste DP CONDOR	Sans objet		193
Sainte-Rose	Sainte-Rose	Leotard	Modification d'ouvrages	Terminés	Déplacement réseau BT Conseil Regional giratoire NOLIVIER	0,2	2,2	193
Pointe à Pitre	Besson	Joule	Sécurité et obligations réglementaires	En cours	Désamiantage poste HTA/ BT BOUTIQUE MARINA	Sans objet		48

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Partie B

Les éléments financiers et patrimoniaux de la concession

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les produits et charges d'exploitation liés à l'activité d'EDF

Conformément au cahier des charges de concession, le compte-rendu annuel d'activité du concessionnaire présente, pour ce qui concerne le développement et l'exploitation des réseaux publics de distribution d'électricité, les « principaux éléments du compte d'exploitation au niveau géographique compatible avec l'obtention des données comptables et financières significatives ».

Afin d'optimiser les moyens techniques et financiers mis à disposition et donner tout son sens à la péréquation tarifaire basée sur l'efficacité du distributeur, un certain nombre de moyens, outils et activités sont centralisées au sein de EDF SEI 'fonctions centrales'. La répartition de ces ressources sur les concessions est explicitée en note 1. Ces ressources sont produites en propre ou achetées aux autres entités d'EDF et à ENEDIS pour bénéficier des gains liées à la spécialisation des activités

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Produits d'exploitation détaillés *(en k€)*	Cf. Note	2024	**2025**
Recettes d'acheminement	2	106 457	112 704
Dont clients HTA		13 877	15 384
Dont clients BT		69 938	76 290
Dont autres		112	67
Dont reversement TURPE ERDF (2017) / Dot FPE 2018		22 531	20 964
Recettes de raccordements et prestations		3 908	5 489
Dont raccordements	3	3 477	3 067
Dont prestations	4	199	1 781
Autres recettes	5	232	641
Chiffre d'affaires		110 365	**118 193**
Autres produits			
Production stockée et immobilisée	6	18 711	15 295
Reprises sur amortissements et provisions	7	163	192
Reprises sur amortissements		163	179
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant		163	179
Dont autres types de reprises		-	-
Reprises sur provisions		0	12
Dont reprises de provisions pour renouvellement		0	12
Dont reprises d'autres catégories de provisions		-	-
Autres produits divers	8	2 587	2 235
Total des produits		131 826	**135 916**

Charges d'exploitation détaillées *(en k€)*	Cf. Note	2024	**2025**
Consommation de l'exercice en provenance des tiers			-
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	9	-25 852	-14 845
Redevances	10	-695	-721
Dont redevance de concession			
Autres consommations externes	11	-18 128	-15 387
Matériel		-7 116	-5 259
Travaux		-4 151	-4 233
Informatique et télécommunications		-806	-504
Tertiaire et prestations		-3 222	-2 267
Bâtiments		-465	-775
Autres achats		-2 367	-2 359
Impôts, taxes et versements assimilés			
Contribution au CAS FACÉ	12	-2 244	-1 457
Autres impôts et taxes	13	-1 010	-1 966
Charges de personnel	14	-26 293	-26 165
Dotations d'exploitation			
Dotation aux amortissements DP	15	-18 976	-19 648
Dont amortissement des financements du concessionnaire		-16 479	-17 094
Dont amortissement des financements de l'autorité concédante et des tiers		-2 497	-2 554
Dont autres amortissements			
Dotation aux provisions pour renouvellement	16	0	**0**
Autres dotations d'exploitation	17	-3 839	-4 376
Autres charges	18	-2 486	-2 368
Charges centrales	19	-23 682	-26 350
Total des charges		-123 492	-113 389

Total des produits - total des charges *(en k€)*	Cf. Note		
		2024	**2025**
Montant	20	8 335	**22 527**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

NOTE 1 - PRESENTATION ET MODALITES DE CALCUL

Certaines charges et certains produits peuvent être enregistrés à un périmètre géographique plus étendu que celui de la concession.

Pour cette raison, la restitution d'éléments financiers d'exploitation au périmètre de la concession impose la répartition de certains montants collectés à un périmètre plus large que celui de la concession. Les charges ou les produits concernés sont alors ventilés sur la concession au moyen d'une clé conventionnelle.

On distingue trois niveaux de données :

les données comptables enregistrées nationalement au niveau de la Direction EDF SEI: elles sont réparties entre les Directions Régionales (DR) au prorata de leurs activités respectives, avant d'être réparties entre les concessions de chaque DR ;

les données comptables enregistrées au niveau de la DR : elles sont réparties par clés vers les concessions en cas d'absence d'information native disponible au niveau concession ;

les données disponibles directement à la maille de la concession ou de la commune.

En particulier la répartition des dépenses des fonctions communes fait l'objet d'une répartition validée par la Commission de Régulation de l'énergie pour l'établissement de la comptabilité appropriée nécessaire au calcul des charges et produits au titre des charges de service public de l'électricité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

NOTE 2 - DETAIL DES CHARGES A REPARTIR 2025

	Montant imputé nativement	Montant réparti	Total	Clé de répartition appliquée
Produits d'exploitation détaillés *(en k€)*				
Recettes d'acheminement	112 704		112 704	
Dont clients HTA	15 384		15 384	Clé acheminement Vert
Dont clients BT	76 290		76 290	Clé acheminement Jaune et bleu
Dont Autres	67		67	Clé acheminement Total
Dont FPE	20 964		20 964	Clé acheminement Total
Recettes de raccordements et prestations	5 489		5 489	
Dont raccordements	3 067		3 067	au prorata du nbre de clients
Dont prestations	1 781		1 781	au prorata du nbre de clients
Autres recettes	641		641	au prorata du nbre de clients
Chiffre d'affaires	118 193		118 193	
Autres produits				
Production stockée et immobilisée	15 295		15 295	au prorata du patrimoine
Reprises sur amortissements et provisions	192		192	
Reprises sur amortissements	179		179	Clé Amortissement
Dont reprises d'amortissements de financements du concédant	179		179	Clé Amortissement
Dont autres types de reprises	-		-	Clé Amortissement
Reprises sur provisions	12		12	Clé Amortissement
Dont reprises de provisions pour renouvellement	12		12	Clé Amortissement
Dont reprises d'autres catégories de provisions	-		-	Clé Amortissement
Autres produits divers	2 235		2 235	au prorata du nbre de clients
Charges d'exploitation détaillées *(en k€)*				
Consommation de l'exercice en provenance des tiers				
Accès réseau amont				
Achats d'énergie pour couvrir les pertes sur le réseau	-14 845		-14 845	au prorata du patrimoine
Redevances	-721		-721	au prorata du patrimoine
Dont redevances de concession				
Autres consommations externes	-15 387		-15 387	au prorata du patrimoine
Matériel	-5 259		-5 259	au prorata du patrimoine
Travaux	-4 233		-4 233	au prorata du patrimoine
Informatique et télécommunications	-504		-504	au prorata du patrimoine
Tertiaire et prestations	-2 267		-2 267	au prorata du patrimoine
Bâtiments	-775		-775	au prorata du patrimoine
Autres achats	-2 359		-2 359	au prorata du patrimoine
Impôts, taxes et versements assimilés				au prorata du patrimoine
Contribution au CAS FACÉ	-1 457		-1 457	au prorata du patrimoine
Autres impôts et taxes	-1 966		-1 966	au prorata du patrimoine
Charges de personnel	-26 165		-26 165	au prorata du patrimoine
Dotations d'exploitation				
Dotation aux amortissements DP	-19 648		-19 648	Clé Amortissement
Dont amort. financements concessionnaire	-17 094		-17 094	Clé amortissement
Dont amort. des financements de l'autorité concédante et des tiers	-2 554		-2 554	Clé amortissement
Dont autres amortissements				
Dotation aux provisions pour renouvellement	0		0	Clé Provision
Autres dotations d'exploitation	-4 376		-4 376	au prorata du patrimoine
Autres charges	-2 368		-2 368	au prorata du patrimoine
Charges centrales	-26 350		-26 350	au prorata du patrimoine
Total des produits - total des charges *(en k€)*	**22 527**		**22 527**	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

NOTE 3 - CONTRIBUTION A L'EQUILIBRE

Le tarif d'acheminement, qui détermine l'essentiel des recettes de distribution d'électricité, est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE). Identique sur l'ensemble du territoire français (principe de péréquation), il permet, complété par le FPE, de couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité et ainsi, d'assurer l'équilibre économique global d'EDF SEI.

Si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, au-delà de cet équilibre, figure dans le tableau ci-dessous le montant de la charge qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen, également indiqué dans ce tableau. Inversement, si une concession se situe, proportionnellement à ses recettes régulées, en-deçà de l'équilibre global, le montant du produit qui serait nécessaire pour ramener la concession au niveau moyen est mentionné dans le tableau ci-dessous.

Par définition, les contributions à l'équilibre se compensent entre elles.

La contribution à l'équilibre n'est pas une notion à caractère comptable, ni un flux financier mais elle illustre le lien essentiel entre les concessions qu'est l'unicité du tarif d'acheminement sur l'ensemble du territoire.

Contribution à l'équilibre	2024	**2025**
Total des produits - total des charges (pour rappel)	8 335	**22 526**
Charge supplémentaire		- **4 078**
Produit supplémentaire	4 604	
Total des produits - total des charges y compris contribution à l'équilibre (niveau moyen)	12 939	**18 448**

NOTE 4 - RECETTES D'ACHEMINEMENT

Les recettes d'acheminement dépendent du niveau du Tarif d'Utilisation du Réseau Public d'Électricité (TURPE) et du volume d'énergie acheminée. Le tarif d'acheminement est fixé par la Commission de Régulation de l'Énergie (CRE) de façon à couvrir les coûts engagés dans l'activité de distribution d'électricité. Ce tarif est unique sur l'ensemble du territoire (principe de péréquation).

EDF SEI bénéficie depuis le 1er janvier 2018 d'un versement annuel de la dotation qui lui est due, dans le cadre du Fond de péréquation de l'électricité (FPE).

Les recettes d'acheminement comprennent :

l'acheminement livré, relevé et facturé sur l'exercice 2025 aux clients aux Tarifs Réglementés de Vente.

la variation de l'acheminement livré, relevé et non facturé sur l'exercice 2025, entre la clôture de l'exercice 2025 et celle de l'exercice 2024 (variation positive ou négative) ;

la variation de l'acheminement livré, non relevé et non facturé entre les dates de clôture de l'exercice et de l'exercice précédent (variation positive ou négative) ;

la dotation dans le cadre du FPE pour sa part réseau de distribution.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La présentation des recettes d'acheminement dans le CRAC est faite selon la segmentation suivante : clients BT; clients HTA.
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

Les recettes d'acheminement sont en hausse de +5,87 % soit +6 247 K€.
Cette progression s'explique principalement par l'augmentation du nombre de contrats actifs pour des installations de consommation à la maille concession (soit +952 contrats), et par l'évolution tarifaire intervenue au 1er février 2025.
(+10 % du tarif résidentiel). La baisse du reversement TURPE résulte des montants tarifaires fixés par la CRE. En effet, la quote-part affectée à la concession du Sy.MEG correspond à la recette FPE de la Direction Régionale Guadeloupe, ventilée selon la clé d'acheminement.

NOTE 5 - RECETTES DE RACCORDEMENTS

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

Les recettes de raccordemnts sont en baisse du fait d'un nombre de raccordements sur le marché d'affaires, moindre en 2025 par rapport à 2024, générant un impact négatif de -410 k€ .

NOTE 6 - RECETTES TIREES DES PRESTATIONS

Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

L'augmentation des recettes de prestations s'explique par la réalisation de prestations spécifiques facturées au Grand Parc Solaire de La Coulée, pour un montant de +1 581 k€ .

NOTE 7 - AUTRES RECETTES

Les autres recettes correspondent aux montants comptabilisés par chaque DR dans le cadre de l'exécution de prestations annexes : prestations dans le cadre de la mixité EDF-GRDF en Corse, modifications d'ouvrages, études diverses ainsi qu'une quote-part de ces mêmes recettes, lorsqu'elles sont mutualisées au niveau national. Cette quote-part est affectée à chaque DR au prorata de ses activités.
Les autres recettes sont affectées à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

NOTE 8 - PRODUCTION STOCKÉE ET IMMOBILISÉE

La production stockée et immobilisée correspond aux éléments de charges internes (matériel, main d'œuvre…) concourant à la création des immobilisations et des stocks au cours d'un exercice donné.
NB : les charges externes (études et prestations intellectuelles, travaux, fournitures et matériel), affectées directement aux investissements de la concession, sont enregistrées au bilan sans transiter par le compte de résultat.
La production stockée et immobilisée correspondant à des investissements imputables et localisables au niveau de la concession lui est affectée directement. Lorsque les investissements sont mutualisés à un niveau supra Direction régionale (comme les investissements dans les systèmes d'information),, la production stockée et immobilisée correspondante est affectée à la concession au prorata de la valeur de ses actifs bruts dans le réseau de distribution publique.
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

La production immobilisée enregistre en 2025 une baisse de 18,26 % par rapport à 2024.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- La diminution de la production immobilisée stockée, en recul de 2 519 K€, soit 49,64 % ;
- La baisse de la production immobilisée liée à la main d'œuvre, avec 15 926 heures en moins, représentant un impact de 694 K€, soit 5,30 % ;
- La baisse de la production immobilisée sur achats, à hauteur de 92 K€, soit 78,12 %
- La diminution de la production immobilisée des prestations internes, pour 112 K€, soit 18,3 %.

NOTE 9 - REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS

Ce poste est constitué :

des reprises d'amortissements de financements du concédant ;

d'autres natures de reprises d'amortissements ;

des reprises de provision pour renouvellement ;

d'autres natures de reprises de provisions : il s'agit essentiellement des reprises de provisions sur les charges de personnel (avantages au personnel, abondement : les charges correspondantes sont enregistrées dans la rubrique « charges de personnel ») et des reprises de provisions sur risques et litiges.

Ces produits sont affectés à la concession au prorata de la valeur des amortissements du réseau DP.
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

NOTE 10 - AUTRES PRODUITS DIVERS

Les autres produits divers sont principalement constitués des remboursements divers effectués par des tiers (notamment les indemnités d'assurance).
Ces produits sont affectés à la concession au prorata du nombre de clients qu'elle représente au sein de la DR concernée.
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

La variation de -1,67 % est principalement due aux éléments suivants :

* Les annulations des charges à payer,
* Les écritures de reclassement liées à la COM de Saint-Martin
* La facturation relative à la médecine du travail refacturée à PEI.

NOTE 11 - ACHATS D'ÉNERGIE POUR COUVRIR LES PERTES SUR LE RÉSEAU

Les pertes sur le réseau représentent l'écart entre l'énergie injectée sur le réseau public de distribution d'électricité et l'énergie consommée par les utilisateurs finaux. On distingue généralement deux types de pertes : les pertes techniques (effet Joule généré par le transit d'électricité sur le réseau) et les pertes non techniques (énergie consommée mais non mesurée dans l'ensemble des dispositifs de comptage).
EDF SEI est tenue réglementairement d'acheter cette énergie, ainsi que les certificats de capacité associés. Cette activité d'achat, nécessitant un accès aux marchés de l'électricité, est centralisée au niveau de EDF SEI.

Les achats d'énergie pour couvrir les pertes sont calculés par chaque DR, puis affectés à la concession au prorata de la de la valeur de ses actifs bruts au sein de la DR concernée.
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La diminution des achats d'énergie s'explique principalement par la baisse des volumes de bagasse charbon entre 2024 et 2025 (-47 %). Cette évolution est liée à l'arrêt des tranches 1 et 2 d'ALBIOMA depuis juillet 2025, consécutif au projet de conversion de la tranche 2 à la biomasse.

NOTE 12 - REDEVANCES

Dans cette rubrique figurent les montants des parts R1 et R2 de la redevance annuelle de concession, les Redevances d'Occupation du Domaine Public (RODP).
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

L'augmentation des redevances s'explique par l'augmentation de la redevance R1 et de la RODP entre 2024 et 2025

NOTE 13 - AUTRES CONSOMMATIONS EXTERNES

Les autres consommations externes font l'objet d'une présentation détaillée en 6 sous-rubriques :

les achats de matériel

les achats de travaux

les **achats d'informatique et télécommunication comprennent les achat**s locaux par la DR concernée de petits équipements de bureautique et téléphonie ainsi qu'une quote-part des contrats mutualisés au niveau national (infogérance,…).

les **achats tertiaires et de prestations** couvrent les besoins locaux de la DR concernée (locations de salles et de matériel, frais de transport, études techniques, travaux d'impressions…) ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national.

les **achats relatifs aux bâtiments conce**rnent les besoins locaux de la DR concernée (locations de bureaux, frais de gardiennage et de nettoyage, …) ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau interrégional ou national.

les **autres achats concernent, d'une par**t, divers postes relatifs aux besoins locaux de la DR concernée ainsi qu'une quote-part de ces mêmes achats, lorsqu'ils sont mutualisés au niveau national.

Ces dépenses sont affectées à la concession au prorata de la valeur de ses actifs bruts dans la DR.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La diminution des autres consommations externes de -15,12 % s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- Achats de matériel

La baisse de 1 857 K€, soit -26,10 % entre 2025 et 2024, résulte principalement de la diminution des stocks de matériel destinés aux chantiers CAPEX, ainsi que de la réduction des achats de fournitures de petit matériel.

- Informatique et télécom

Le poste enregistre une diminution de 303 K€, représentant -37,53 % sur la période. Cette évolution est essentiellement liée à la baisse des frais de téléphonie mobile.

- Travaux

Le poste « Travaux » progresse de 72 K€, soit +1,74 %, avec la variation des principaux postes suivants :

* Élagage : +189 K€
* Dépannage : +511 K€
* Maintenance : -496 K€
* Exploitation : +176 K€

- Le poste « Tertiaire et prestations » enregistre une diminution de 955 K€, soit 29,63 %, principalement expliquée par les évolutions suivantes :

* Dépenses de logistique, incluant la formation : baisse de 239 K€, traduisant une rationalisation des actions de formation et des coûts logistiques associés ;
* Frais de déplacement, de déménagement et locations diverses : hausse de 254 K€, liée à des besoins ponctuels de mobilité et de réorganisation ;
* Dépenses d'intérim : diminution significative de 357 K€, reflétant une réduction du recours aux ressources externes temporaires ;
* Prestations diverses : baisse de 613 K€, traduisant un effort global de maîtrise des dépenses sur ce poste.

- Bâtiments

Le poste « Bâtiments » est en hausse de 309 K€ soit +66,55%, principalement en raison de l'augmentation des prestations de gardiennage et de nettoyage pour le nouveau site Audacia et au niveau du dispatching de repli (sur une période de deux mois).

NOTE 14 - CONTRIBUTION AU CAS FACÉ

Jusqu'au 31 juillet 2025, EDF SEI contribue aux besoins de financement du compte d'affectation spéciale « Financement des aides aux collectivités territoriales pour l'électrification rurale » (CAS- FACÉ).

Cette contribution est déterminée sur la base des modalités de calcul du montant des contribution des gestionnaires de réseau au CAS FACE définies par l'article L.2234-31 du code général des collectivités territoriales, à savoir :
(Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de moins de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de moins de 2 000 habitants) + (Taux de contribution des GRD applicable aux kilowattheures distribués en BT dans les communes de plus de 2 000 habitants x kilowattheures distribués dans les communes de plus de 2 000 habitants).
A compter du 1er août 2025, en raison du transfert des charges du FACÉ au budget de l'Etat décidé par la loi de finances 2025, il n'est plus comptabilisé de charge à cet effet dans la comptabilité d'EDF SEI.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

NOTE 15 - AUTRES IMPOTS ET TAXES

Il s'agit principalement des impôts directs suivants :

Cotisation foncière des entreprises (CFE)

Imposition forfaitaire des entreprises de réseau (IFER)

Taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties (TF)

Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)

L'augmentation de la Taxe Foncière et de la CFE résulte principalement de l'actualisation des bases d'imposition des biens fonciers par application d'un pourcentage de majoration de 1,70% par rapport à 2024 (Loi de finances).
La variation de l'IFER correspond principalement à la mise à jour du tarif IFER à hauteur de +1,81% (Loi de finances), réévaluation du tarif IFER de 3,479 € en 2024 à 3,542 € par KW installé en 2025.

Cette rubrique comprend également tous les autres impôts et taxes divers (contribution au Fonds de Péréquation de l'Électricité, droits d'enregistrement, timbres fiscaux,…). L'ensemble des autres impôts et taxes est réparti sur la concession au prorata de la valeur des actifs bruts du réseau DP de la concession au sein de la DR concernée.
Ne figurent dans cette rubrique ni l'impôt sur les sociétés, ni les taxes dont EDF n'est que percepteur et qui n'apparaissent donc pas en charges (exemple : TVA).
Cette rubrique ne fait pas l'objet d'un changement de méthode en 2025.

NOTE 16 - CHARGES DE PERSONNEL

Les charges de personnel comprennent principalement les salaires et les charges patronales associées. Cette masse salariale est relative aux agents travaillant sur le réseau (entretien, dépannage, conduite du réseau), à ceux chargés des relations avec les clients (activités de comptage, relève, interventions techniques, accueil, facturation et raccordement) et au personnel en charge des activités « support » (gestion et administration).
Pour tenir compte de ces différentes activités et du fait que les agents ne sont pas dédiés à une concession en particulier, les charges de personnel d'EDF sont affectées à la concession selon les règles suivantes :

les charges de personnel relatives à l'activité de construction d'immobilisations sont affectées selon les coûts de main d'œuvre imputés sur les affaires identifiables sur le périmètre de la concession ;

les charges de personnel relatives à l'activité réseau sont affectées à la concession au prorata de la valeur des actifs bruts du réseau DP de la concession ;

Lorsque les charges de ces différentes rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales ou les fonctions support elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».
Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2025.

Les charges de personnel enregistrent une légère baisse de -128 k€ soit -0,49%, et ce malgré l'augmentation du SNB de +0,8 % entre 2024 et 2025, traduisant une maîtrise globale de la masse salariale.

NOTE 17 - DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DP

Les dotations aux amortissements DP (distribution publique d'électricité) couvrent l'amortissement des financements du concessionnaire et du concédant.
Les dotations aux amortissements DP sont générées directement par le système d'information au niveau de chaque DR, et réparties à la clé amortissements.
Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

NOTE 18 - DOTATION AUX PROVISIONS POUR RENOUVELLEMENT

Pour la concession, conformément au contrat de concession en vigueur, il n'est pas constitué de dotation aux provisions pour renouvellement des ouvrages.

NOTE 19 - AUTRES DOTATIONS D'EXPLOITATION

Cette rubrique comprend les :

dotations aux provisions pour charges liées aux pensions et obligations assimilées,

dotations aux autres provisions pour charges,

dotations aux amortissements sur immobilisations incorporelles et biens propres,

dotations aux provisions pour risques et litiges.

Cette rubrique est répartie au prorata de la valeur brute des actifs de la concession au sein de la DR.
Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2025.

Les dotations d'exploitation sont en hausse principalement due aux véhicules, matériels télécom et informatique ainsi qu'aux immobilisations courantes du domaine exploitation (cartographie, traitement de la PDV HTB, compensateur synchrone, bornes de paiement).
Quant aux dotations de provision DP, elles sont en hausse du fait de la hausse du nombre de compteurs numériques mis en service en 2025.

NOTE 20 - AUTRES CHARGES

Ce poste comprend notamment :

la valeur nette comptable des immobilisations sorties de l'actif, et notamment mises au rebut. Les montants ainsi concernés sont affectés directement à la concession.

les charges sur créances clients devenues irrécouvrables ainsi que divers éléments non récurrents. Ces éléments sont répartis au prorata de la valeur brute des actifs de la concession au sein de la DR concernée.

Lorsque les charges de ces différentes sous-rubriques concernent spécifiquement les fonctions centrales, elles sont réaffectées dans la rubrique « charges centrales ».
Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2025.

NOTE 21 - CHARGES CENTRALES

Elles représentent la somme des différentes charges constatées au niveau des services centraux d'EDF et des fonctions support des DR. (cf. notes 11, 14 et 18).
Ces charges centrales sont réparties entre les concessions servies par une DR au prorata de la valeur de leurs actifs bruts.
Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode en 2025.

L'augmentation des charges centrales s'explique principalement par la hausse des coûts de main-d'œuvre liés aux fonctions supports, impactée par la hausse du SNB au 01 Janvier 2025 à 540 ,48 soit +0.8% par rapport à 2024 (536,19).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

NOTE 22 - DIFFÉRENCE ENTRE LE TOTAL DES PRODUITS ET LE TOTAL DES CHARGES

L'autorité concédante dispose dans le CRAC des éléments financiers d'exploitation reflétant le plus fidèlement l'activité d'exploitation et de développement des réseaux de distribution publique d'électricité sur sa concession. Pour les raisons mentionnées précédemment, ces éléments financiers ne rendent pas compte d'un équilibre économique qui serait exclusivement local.

Il s'ensuit que la différence entre le total des produits et le total des charges, que ceux-ci soient enregistrés nativement sur la concession ou qu'ils lui soient affectés, ne constitue pas en tant que tel le résultat d'exploitation d'EDF SEI au périmètre de la concession. En particulier, le tarif d'acheminement de l'électricité étant unique sur l'ensemble du territoire du fait de la péréquation tarifaire, les recettes d'EDF SEI sur la concession ne sont pas définies en fonction des coûts exposés localement mais dépendent de l'application de la grille tarifaire nationale à une structure de consommation locale.

Cette rubrique n'a pas fait l'objet d'un changement de méthode d'affectation en 2025.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les informations patrimoniales

Les valeurs présentées correspondent aux ouvrages concédés en exploitation, qu'ils aient été construits sous maîtrise d'ouvrage du concédant ou du concessionnaire.

La grande majorité des ouvrages de la concession sont décrits de manière individualisés et localisés dans les bases patrimoniales.

Les valeurs immobilisées des ouvrages ne faisant pas l'objet d'un suivi individualisé dans le système d'information patrimonial, dont notamment les compteurs autres que les compteurs numériques, les branchements et les transformateurs HTA/BT sont affectées par concession en fonction de clés.

○ La valeur des ouvrages concédés au 31 décembre 2025

Valeur des ouvrages concédés *(en k€)*	VB au 31/12/n	Amort	VNC	VR	PR
Canalisations HTA	234 067	103 765	130 302	322 707	8 514
Dont aérien	37 639	22 133	15 506	55 773	2 178
Dont souterrain	196 428	81 632	114 796	266 935	6 336
Canalisations BT	196 059	89 849	106 209	277 332	760
Dont aérien	83 007	45 056	37 951	126 874	333
Dont souterrain	113 052	44 793	68 259	150 458	427
Postes HTA/BT	70 851	43 578	27 273	95 863	872
Colonnes montantes	13 246	2 030	11 216	15 146	-
Compteurs individualisés	44 532	10 848	33 684	44 532	-
Autres biens localisés	25 372	13 813	11 559	28 496	1
Branchements	139 677	65 786	73 892	187 652	3 990
Comptage non individualisé	12 918	6 094	6 824	12 918	-
Transformateurs HTA/BT	20 501	10 140	10 360	25 488	999
Autres biens non localisés	7 817	3 095	4 723	8 138	35
Total	**765 040**	**348 997**	**416 043**	**1 018 272**	**15 171**

La **valeur brute** correspond à la valeur d'origine des ouvrages, évaluée à leur coût d'acquisition ou de production, ou à leur valeur vénale (cas des colonnes ≪ loi ELAN ≫ notamment).

La **valeur nette comptable** correspond à la valeur brute diminuée des amortissements industriels pratiqués selon le mode linéaire sur la durée d'utilité des ouvrages

La **valeur de remplacement** représente l'estimation, à fin 2025, du coût de remplacement d'un ouvrage à fonctionnalités et capacités identiques. Elle fait l'objet, au 31 décembre de l'exercice, d'une revalorisation sur la base d'indices spécifiques à la profession issus de publications officielles. L'incidence de cette revalorisation est répartie sur la durée de vie résiduelle des ouvrages concernés.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

○ La variation des actifs concédés au cours de l'année 2025

Variation de la valeur des ouvrages concédés au cours de l'année 202n *(en k€)*	VB PF au 31/12/n-1	MES Financement ENEDIS	MES Financement Tiers	Retraits	VB au 31/12/n
Canalisations HTA	222 762	10 550	1 581 -	826	234 067
Dont aérien	36 207	1 825	- -	393	37 639
Dont souterrain	186 555	8 725	1 581 -	433	196 428
Canalisations BT	191 195	6 288	4 074 -	5 499	196 059
Dont aérien	86 889	891	723 -	5 497	83 007
Dont souterrain	104 306	5 398	3 351 -	3	113 052
Postes HTA/BT	68 111	2 125	637 -	22	70 851
Colonnes montantes	12 903	343	-	-	13 246
Compteurs individualisés	40 190	4 550	- -	209	44 532
Autres biens localisés	26 645	918	- -	2 191	25 372
Branchements	136 075	5 776	27 -	2 200	139 677
Comptage non individualisé	12 587	900	- -	569	12 918
Transformateurs HTA/BT	21 173	308 -	981	-	20 501
Autres biens non localisés	7 570	248	- -	1	7 817
Total	**739 212**	**32 007**	**5 338 -**	**11 517**	**765 040**

Les **valeurs brutes « pro forma »** correspondent au périmètre des communes adhérentes au 31 décembre 2025.

Les **apports EDF nets** correspondent aux ouvrages construits sous maîtrise d'ouvrage d'EDF mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières directes d'EDF dans le cas d'ouvrages réalisés sous maîtrise d'ouvrage du concédant (notamment la contribution d'EDF au titre de l'article 8 et de la PCT), déduction faite le cas échéant des contributions financières externes.

Les **apports externes nets** correspondent aux ouvrages apportés par le concédant ou les tiers et mis en service dans l'année, ainsi qu'aux contributions financières externes dans le cas d'ouvrages réalisés par le concessionnaire (par exemple, lors de déplacements d'ouvrages), déduction faite le cas échéant des contributions financières directes d'EDF.

○ Synthèse des passifs de concession

Les passifs de concession sont de nature différente selon que l'on considère les droits sur les ouvrages existants ou les droits sur les ouvrages futurs.

Droits sur les ouvrages existants *(en k€)* *(Concession)*	**2024**	**2025**	**Variation *(en %)***
Contre-valeur des biens concédés (comptes 22941x et 22945x)	401 888	415 993	3,51
Valeur nette comptable des financements EDF (comptes 22955x)	280 439	292 646	4,35

Les **droits sur les ouvrages existants** comprennent :

La contre-valeur des biens, qui correspond à la valeur nette comptable des ouvrages concédés et matérialise l'obligation de retour des ouvrages au concédant.

La valeur nette comptable des financements EDF (ou financement du concessionnaire non amorti) : cette valeur correspond à la part non amortie des apports nets d'EDF

Droits sur les ouvrages futurs *(en k€)* *(Concession)*	**2024**	**2025**	**Variation *(en %)***
Amortissement du financement du concédant (compte 229541)	49 090	49 302	0,43

Les **droits sur les ouvrages à renouveler** correspondent à l'amortissement du financement du concédant sur des biens pour lesquels EDF est maître d'ouvrage du renouvellement.

Le financement du concédant est défini comme les apports externes nets des concédants et des tiers. Ce montant est ensuite complété des montants de provision pour renouvellement et d'amortissement du financement du concédant affectés en financement du concédant lors des renouvellements. Pendant

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc, au remplacement effectif du bien, en droit du concédant sur les biens existants.

Montant des droits du concédant ***(en k€) (Concession)***	**2024**	**2025**	**Variation** ***(en %)***
Somme des comptes 22941x, 22945x, 229541 et 22955x	172 264	172 649	0,22

Les **droits du concédant** correspondent aux enregistrements comptables dans les comptes #229. Ils sont spécifiques à l'existence de passifs du patrimoine concédé.
Ils correspondent à la somme de :

La valeur nette comptable des ouvrages concédés ;

L'amortissement du financement du concédant ;

Diminuée de l'amortissement du financement concessionnaire non encore amorti.

Provision pour renouvellement ***(en k€) (Concession)***	**2024**	**2025**
Provision	15 643	15 171

La **provision pour renouvellement** est assise sur la différence entre la valeur d'origine des ouvrages et leur valeur de remplacement à fonctionnalités et capacité identiques.
Elle est constituée pour les contrats de type 2022 sur la durée de vie des biens ou continue à l'être pour les contrats modèle 92pour les seuls ouvrages renouvelables avant le terme de la concession et pour lesquels EDF est maître d'ouvrage du renouvellement, conformément à l'article 36 de la loi du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières et selon les modalités juridiques du contrat de concession en vigueur.

Mode et durées d'amortissement :
Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire. Pour les principaux ouvrages, les durées d'utilité estimées sont les suivantes :

Génie civil des postes	45 ans
Canalisations HTA et BT	40 ans
Postes de transformation	30 ans
Installations de comptage	20 à 25 ans
Colonnes montantes électriques	60 ans
Branchements	40 ans

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les flux financiers de la concession

○ La redevance de concession

La redevance annuelle de concession a pour objet de faire financer par le prix du service rendu aux usagers, et non par l'impôt :

Les frais supportés, par l'autorité concédante, dans l'exercice de son pouvoir concédant.

C'est la part R1 de cette redevance, dite de « fonctionnement ». Elle couvre notamment les dépenses relatives au contrôle de la bonne exécution du contrat de concession, aux conseils donnés aux usagers pour l'utilisation rationnelle de l'électricité.

Une partie des dépenses effectuées par l'autorité concédante au bénéfice du réseau concédé.

C'est la part R2, dite « d'investissement » qui représente chaque année N une fraction de la différence (si elle est positive) entre certaines dépenses d'investissement effectuées par l'autorité concédante et certaines recettes perçues par celle-ci durant l'année N-2. Son montant est exprimé ci-dessous hors taxes.

Les montants de la redevance de concession au titre de l'exercice 2025 :

Montants des parts R1 et R2 ***(en k€)***	**2024**	**Concession 2025**	**Variation** ***(en %)***
Part R1	490	**495**	1,02
Part R2	27	**92**	240,74

○ La Part Couverte par le Tarif (PCT)

Les travaux de raccordement réalisés sous la maitrise d'ouvrage de l'autorité concédante qui ont fait l'objet d'une remise d'ouvrages au concessionnaire sont éligibles à la Part Couverte par le Tarif (PCT) versée par EDF (voir ci-après).

Les montants de PCT mentionnés dans le tableau ci-après pour la concession correspondent aux montants versés par EDF au cours de l'exercice 2025 :

Montant de PCT	**Montant** *(en k€)*
Au titre des raccordements mis en service en 2023	2 111
Au titre des raccordements mis en service en 2024	1 626
Au titre des raccordements mis en service en 2025	1 192

○ Les aides à l'électrification rurale dans le cadre du CAS FACE

Bien qu'il ne s'agisse pas d'une ressource contractuelle versée directement par EDF, il convient de noter que l'autorité concédante bénéficie chaque année, pour le financement des travaux d'électrification rurale réalisés sous sa maîtrise d'ouvrage, d'aides versées dans le cadre du Compte d'Affectation Spéciale « Financement des Aides aux Collectivités territoriales pour l'Électrification rurale » (CAS FACE).

Le montant des dotations FACE attribué à votre département au titre de 2025 est le suivant :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Département	**Montant** *(en k€)*
Guadeloupe (Sy.MEG)	2 404

○ La participation au titre de l'article 8

Conformément aux dispositions de l'article 8 du cahier des charges, le concessionnaire participe au financement des travaux réalisés sur le territoire de la concession qui sont destinés à améliorer l'intégration des ouvrages existants dans l'environnement et qui contribuent à la sécurisation des réseaux..

Montant de la participation *(en €)*	Concession 2024	**2025**	Variation *(en %)*
Article 8 « travaux environnement »	0	**144**	-

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



Partie C

La fourniture d'electricité aux tarifs reglementés de vente sur votre territoire

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La relation clientèle



Dans le cadre de la politique d'amélioration continue de ses services, EDF souhaite apporter des réponses concrètes aux attentes de ses clients, autour de la relation client, du conseil, de la maitrise des consommations et de la qualité de la fourniture d'électricité.

1.1. *LES TARIFS REGLEMENTES DE VENTE*

La définition des Tarifs Réglementés de Vente (TRV)

En sa qualité de concessionnaire, EDF assure la fourniture d'électricité aux clients bénéficiant des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) raccordés au réseau de distribution de la concession.
Les TRV applicables en 2025 dans le cadre du service public de la fourniture d'électricité sont segmentés de la manière suivante :

le Tarif Bleu pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA,

le Tarif Bleu + pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA,

le Tarif Vert pour les puissances souscrites supérieures à 250 kVA.

En application de l'article L. 337-6 du Code de l'énergie, les TRV sont établis par addition des composantes suivantes :

le coût d'approvisionnement en énergie lissé sur 24 mois pour la totalité du volume ;

le coût d'approvisionnement en capacité, établi à partir des références de prix qui sont fournies par le mécanisme d'obligation de capacité prévu aux articles L. 335-1 et suivants du Code de l'énergie ;

le coût d'acheminement, qui traduit l'utilisation des réseaux de transport et de distribution d'électricité;

le coût de commercialisation ;

la rémunération de l'activité de fourniture.

Les TRV sont dits « intégrés » au sens où ils incluent notamment la part « acheminement » correspondant au tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (TURPE). Le client règle tous les éléments de la facture (y compris les taxes et contributions) à EDF, fournisseur d'électricité aux TRV. Les taxes et contributions sont reversées à leurs bénéficiaires

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les mouvements tarifaires 2025

Au 1er février 2025, selon la délibération CRE n° 2025-10 du 15 janvier 2025, la baisse moyenne de 15 % TTC du TRV Bleu s'explique principalement par :

- 24 % TTC liés à la part fourniture, essentiellement du fait de la baisse importante des coûts d'approvisionnement en énergie et en garanties de capacité, liée à la baisse des prix de marché, après la forte hausse de ces derniers depuis septembre 2021 (majorité de la part marché du TRV 2025 lissée sur deux ans, du 01/01/2023 au 31/12/2024), et du fait du rattrapage (négatif) du mois de janvier 2025 ;

+ 4 % TTC au titre de l'évolution exceptionnelle du TURPE au 1er février 2025 au lieu du 1er août 2025 (+7,7 % en moyenne), conformément à la délibération CRE n° 2025-08 du 15/01/2025 et au rattrapage du TURPE pour le mois de novembre 2024, suite à la délibération CRE du 16/10/2024 qui proposait un report de cette évolution au 1er février 2025 dans les TRV;

+ 5 % TTC au titre du relèvement de l'accise sur l'électricité à 33,70 €/MWh HTVA (vs 21 €/MWh HTVA jusqu'au 31/01/2025)

Au 1er août 2025, un nouveau mouvement tarifaire a eu lieu, d'ampleur très limitée :

- Bleu résidentiel : baisse de 0,39% TTC ;
- Bleu non-résidentiel : hausse de 0,07% TTC.

Ces faibles évolutions moyennes résultent d'un jeu de vases communicants entre la légère baisse du TURPE, la hausse de la TVA sur l'abonnement (passage de 5,5% à 20%) et la baisse de l'accise sur les kWh consommés (accise à 29,98 €/MWh HTVA vs 33,70 €/MWh HTVA jusqu'au 31/07/2025).

Plusieurs taxes et contributions sont appliquées à la facturation :

CTA : instituée par les pouvoirs publics, la contribution tarifaire d'acheminement est prélevée en complément du tarif d'acheminement associé au contrat de fourniture ; elle assure le financement d'une partie des retraites des personnels affectés aux activités régulées des industries électriques et gazières (opérateurs de réseaux) ; le taux de CTA au 1er août 2025 s'établit à 21,93 % ;

Accise sur l'électricité (anciennement TICFE ou CSPE) : cette taxe est affectée au budget général de l'État ; l'accise sur l'électricité a été fixée à 29,98 € par MWh HTVA à compter du 1er août 2025 (vs 33,70 €/MWh HTVA entre le 01/02/2025 et le 31/07/2025), pour les clients de puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA.

TVA : La taxe sur la valeur ajoutée s'applique sur la part fixe et sur la part variable de la facture d'électricité :

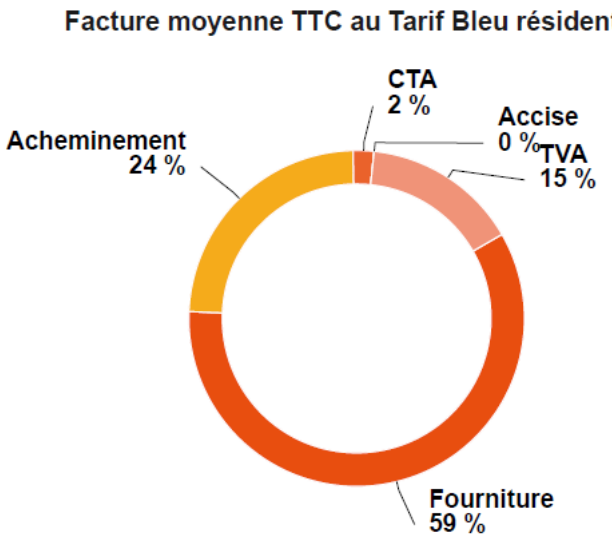
la TVA réduite, sur le montant de l'abonnement et la CTA

la TVA, sur le montant des consommations, et accise sur l'électricité

L'OM (Octroi de Mer) et l'OMR (Octroi de Mer Régional) sont des taxes appliquées aux produits importés dans les DOM et aux ventes de biens produits localement dans les DOM. Elles sont calculées sur la base du montant de la facture constitué de la part fixe (y compris CTA) et de la part variable (y compris CSPE). Les taux sont fixés par les conseils régionaux et les sommes collectées par EDF sont reversées aux douanes.

La facture moyenne annuelle estimée d'un client Tarif Bleu résidentiel en France consommant 4,3 MWh* par an est de 1 039 € TTC sur la base des TRV en vigueur au 1er août 2025. Les taxes représentent au total et en moyenne 32 % de la facture TTC.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



- TRV du 1er août 2025
- TURPE, CTA et accise sur l'électricité et TVA du 1er août 2025

* Source : opendata CRE S2-2025

1.2. *LES CARACTERISTIQUES DES CLIENTS DE LA CONCESSION*

Le concessionnaire présente ci-après les principales caractéristiques de la fourniture d'électricité en concession en 2024.
Eu égard aux exigences de protection des données des clients, certaines données peuvent être masquées dans le CRAC (« s » pour « secrétisé » en lieu et place de la valeur, au sens du décret n° 2016-973 du 18 juillet 2016 modifié par le décret n° 2020-196 du 4 mars 2020).

Total des clients (Concession)	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Nombre de clients*	231 933	232 885	0,41
Énergie facturée *(en kWh)*	1 490 132 145	1 453 820 619	-2,44
Recettes HT *(en €)*	325 527 958,76	269 598 356,26	-17,18
Dont recettes d'acheminement HT *(en €)*	86 514 422,80	93 628 750,80	-3,34

** nombre de contrats actifs au 31/12/2025*

Les données globales présentées ci-dessus peuvent être segmentées selon le tarif applicable dans le cadre du service public de la fourniture : Tarif Bleu pour les puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA, Tarif Bleu + pour les puissances comprises entre 36 et 250 kVA, Tarif Vert pour les puissances souscrites supérieures à 250 kVA. Les recettes sont exprimées dans les tableaux hors contributions (CTA, CSPE) et hors taxes (TCFE, TVA).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Clients au Tarif Bleu (puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVA) :

Tarif Bleu	2024	**2025**	**Variation** *(en %)*
Nombre de clients	230 156	231 066	0,39
Énergie facturée *(en kWh)*	1 001 908 523	969 048 884	-3,28
Recettes *(en €)*	227 487 775,84	188 494 271,75	-17,14
Dont recettes d'acheminement *(en €)*	69 219 762,37	74 484 268,43	7,61

Tarif Bleu Nombre de clients par option	2024	**2025**	**Variation** *(en %)*
Base	148 482	149 514	0,70
HP/HC	79 165	79 063	-0,13
Eclairage Public	**2 506**	**2 486**	**-0,79**
Sites isolés	**3**	**3**	**-**
Total	**230 156**	**231 066**	**0,40**

Tarif Bleu Énergie facturée (kWh) par option	2024	**2025**	**Variation** *(en %)*
Base	509 740 108	501 126 872	-1,69
HP/HC	471 717 346	448 209 246	-4,98
Éclairage public	20 451 069	19 712 766	-3,61
Site isolé	0	0	-
Total	1 001 908 523	969 048 884	-3,28

Tarif Bleu Nombre de clients Résidentiels	2024	**2025**	**Variation** *(en %)*
Puissance souscrite			
3 kVA	27 231	26 118	-4,09
6 kVA	151 477	152 885	0,93
9 kVA	20 206	20 686	2,38
12 kVA et plus	3 612	3 769	4,35
Total	202 527	203 458	0,46

Clients au Tarif Bleu + (puissances souscrites comprises entre 36 et 250 kVA) :

Tarif Bleu +	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Nombre de clients	1 294	1 346	4,02
Énergie facturée *(en kWh)*	148 936 148	146 270 599	-1,79
Recettes HT *(en €)*	36 091 164,84	28 701 300,49	-20,48
Dont recettes d'acheminement HT *(en €)*	7 059 404,94	7 760 074,59	9,93

Clients au Tarif Vert (puissances souscrites supérieures à 250 kVA) :

Tarif Vert	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Nombre de clients	483	473	-2,07
Énergie facturée *(en kWh)*	339 187 474	338 501 136	-0,20
Recettes HT *(en €)*	61 949 018,08	52 402 784,02	-15,41
Dont recettes d'acheminement HT *(en €)*	10 235 255,49	11 384 407,78	11,23

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

1.3. *LA QUALITE DU SERVICE RENDU AUX CLIENTS*

- La satisfaction des clients concernant la fourniture

Les clients « Particuliers et professionnels »

Chaque année, EDF SEI fait réaliser une enquête auprès d'un échantillon représentatif de ses clients selon deux modalités complémentaires :

Les clients ayant récemment été en contact avec EDF : ces clients sont interrogés par mail par vague bimensuelle (24 vagues par an). Cette enquête permet de mesurer de manière précise, dans les 15 jours qui suit l'interaction, la satisfaction du client quant au traitement de sa demande. Les clients sont questionnés sur un certains nombres de thématiques en fonction de la nature du contact avec EDF (souscription, modification de contrat, résiliation, facturation, paiement, dépannage, interventions techniques, coneils MDE, réclamations, solidarité …),

Des clients d'EDF n'ayant pas eu de contact récent avec EDF : ces clients sont interrogés par téléphone, deux fois par an. Cette enquête permet de connaître la perception des clients quant aux services opérés par EDF : facturation, recouvrement, relève, compteur numérique dépannage.L'indicateur synthétique de satisfaction présenté ci-après est composé des clients qui se déclarent « Très Satisfaits » ou « Assez Satisfaits » d'EDF, à la maille du département.

Satisfaction des clients « Particuliers et professionnels » *(*)*	2024	**2025**
Territoire	74 %	79%

() : Taux de satisfaction sur contacts (Assez Satisfaits et Très Satisfaits)*

Après son recul depuis 2020 et le fort impact des mouvements de grève en fin d'année 2024, la SAT CLI progresse cette année et se rapproche de son niveau de 2023. Les principaux motifs d'insatisfaction évoqués spontanément restent la tarification (factures jugées trop élevées), la fourniture d'énergie et le service client.

Les clients « Collectivités territoriales et Entreprises »

L'enquête de satisfaction auprès des clients « Collectivités territoriales et Entreprises» est réalisée annuellement par téléphone auprès d'environ 10% du portefeuille. L'enquête porte sur les mêmes thématiques que l'enquête diligentée auprès des clients particuliers et professionnels.

Satisfaction des clients « Collectivités territoriales et Entreprises»	2024	**2025**
Territoire	64 %	74%

Après son recul en 2024 dû au fort impact des mouvements de grève des entreprises de production électrique, la satisfaction clients « Collectvités territoriales et Entreprises » est en augmentation en 2025 et revient à un niveau proche de celui de 2023.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Les clients « producteurs »

En 2025, EDF SEI a lancé par internet une enquête de satisfaction auprès de ses clients producteurs afin de mesurer leur satisfaction globale et sur les processus métiers : raccordement, mise en service, contractualisation, facturation, dépannage et traitement des réclamations.

- Les conditions générales de vente

1.4. *LA RELATION AVEC LES CLIENTS*

Le mode de vie des clients change, EDF SEI s'y adapte pour leur simplifier la vie

Aujourd'hui, 85 % des foyers français sont équipés d'un accès à Internet (plus de 50% en outre-mer): les attentes et les comportements des clients évoluent.
Pour répondre à cette tendance sociétale, EDF SEI propose aujourd'hui un dispositif de contact multi-canal basé sur la proximité, la simplicité et la modernité, permettant ainsi à ses clients de joindre EDF à tout moment, par Internet. A fin 2025, près de 75% des clients possèdent un espace Client en ligne activé sur le site internet EDF.
Grâce à la mise en place de ces canaux numériques accessibles 24h/24 – 7j/7, les clients peuvent :

accéder à l'ensemble des informations et explications concernant leur contrat de fourniture d'électricité et à leur consommation ;

réaliser simplement toutes leurs opérations de gestion courante relatives à leur contrat de fourniture d'électricité : consultation et règlement de la facture, relevé de compteur, changement de coordonnées personnelles ou bancaires ;

souscrire aux différents services et modes de paiement : e-facture, e-quilibre, prélèvement automatique, mensualisation

Les clients qui le souhaitent, peuvent également contacter EDF par téléphone ou se rendre dans les agences physiques de leur territoire.

- Vers une relation plus digitale

Sur le site edf.gp, conforme aux dispositions RGPD, les clients peuvent émettre une demande en ligne. De plus, grâce à l'agence en ligne, ils peuvent suivre leurs consommations, enregistrer leur relevé de compteur, consulter, payer leur facture et en obtenir un duplicata.

EDF poursuit sa stratégie de digitalisation de la relation clients avec la mise à disposition de l'application mobile EDF DOM & Corse. Tout client peut consulter sa facture, télécharger des duplicatas de facture, faire une demande, transmettre ses index s'il n'est pas équipé d'un compteur numérique visualiser l'évolution de sa consommation facturée, se fixer un objectif de consommation annuelle et être alerté sur son évolution de consommation, souscrire à des services comme *e.quilibre* ou *efacture*. Il peut également, souscrire au prélèvement automatique ainsi que payer sa facture par CB. Au-delà des démarches sur son compte, l'application permet de connaître les dates de coupure pour travaux et offre un parcours d'aide pour identifier la nature d'une panne.
« *e.quilibre* », la solution numérique d'EDF pour accompagner les clients Particuliers
e.quilibre est la solution numérique proposée par EDF pour aider les clients à mieux comprendre et à agir sur leur consommation d'électricité.
Avec *e.quilibre*, le client peut suivre, mois par mois, ses consommations estimées d'électricité en kWh et en euros. Le suivi de sa consommation est d'autant plus précis que le client (n'ayant pas de compteur numérique) saisit régulièrement les relevés de son compteur (une fois par mois par exemple).

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

La solution *e.quilibre* lui permet également de comparer sa consommation estimée à celle de l'année passée, à celles de foyers similaires* ou encore à celles des foyers les plus économes afin d'encourager des comportements toujours plus vertueux.

* Habitations du même type, avec le même nombre d'occupants, situées dans la même zone climatique.

En remplissant son profil à 100%, le client peut identifier les équipements électriques qui consomment le plus chez lui (climatisation, eau chaude sanitaire, éclairage, cuisson...) et découvrir des conseils adaptés à sa situation pour l'aider à diminuer sa consommation au quotidien.

Le client équipé d'un compteur numérique peut suivre sa consommation d'électricité en euros et en kWh au pas quotidien. Il bénéficie d'une mise à jour quotidienne de sa consommation d'électricité sur *e.quilibre* (sans intervention de sa part), d'une projection mensuelle et annuelle de sa consommation. Le client a également la possibilité de se fixer un objectif annuel de consommation et de le suivre grâce aux alertes par SMS ou courriels. Par ailleurs, le client peut, s'il donne son consentement, visualiser sa consommation au pas horaire (courbe de charge).

La solution *e.quilibre* est incluse dans le contrat d'électricité. Elle est accessible depuis l'espace Client et depuis l'application EDF DOM & Corse.

- Le conseil sur les économies d'énergie

Dans les territoires insulaires plus qu'ailleurs, les économies d'énergie sont cruciales. Non seulement répondent-elles aux attentes des clients de réduire le poids de l'énergie dans leur budget, mais elles constituent aussi un levier majeur de la transition énergétique et de réduction des charges de service public liées à la compensation des surcoûts de production dans les Zones Non Interconnectées.

EDF, en tant que concessionnaire du service public de la fourniture d'électricité aux TRV, s'est saisie depuis de nombreuses années de cette problématique et propose à ses clients des conseils et des solutions pour réduire leur consommation d'énergie.

En 2025, EDF Archipel Guadeloupe a poursuivi une politique active de maîtrise de la demande d'énergie, s'appuyant notamment sur le dispositif AGIR PLUS et un écosystème structuré de partenaires.

Résultats quantitatifs significatifs :

27 GWh d'économies d'énergie générées sur l'année

19 304 clients bénéficiaires des actions MDE

16 M€ de primes versées en Guadeloupe

Équipements performants déployés :

19 845 brasseurs d'air

9 686 climatiseurs performants

764 chauffe-eaux solaires

1 705 chauffe-eaux thermodynamiques

448 728 m² d'isolation thermique et protection solaire

Ces actions concernent majoritairement le résidentiel (67%), les ménages en situation de précarité (22%) et le tertiaire (11%).

Structuration et animation de la filière :

Animation du comité MDE associant la Région Guadeloupe, l'ADEME, la DEAL et EDF

Développement du réseau AGIR PLUS (jusqu'à 90 partenaires en Guadeloupe)

Contrôle qualité via l'audit de plusieurs milliers de dossiers

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Actions complémentaires :

Renforcement des actions de **sensibilisation et communication** (événements, forums partenaires, campagnes)

Structuration d'un **observatoire de l'énergie** et développement des partenariats locaux

Actions ciblées sur la **précarité énergétique** et l'accompagnement des ménages

Nombre de conseils tarifaires	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Concession	**10 692**	**12 565**	17,52

1.5. *LA FACTURATION ET LE RECOUVREMENT*

- Les modalités de facturation

EDF s'attache à ce que la facture du client reflète au plus près sa consommation. Cela repose notamment sur le taux de déploiement du compteur numérique et son ouverture au service, et pour les clients ne disposant pas encore d'un compteur numérique, sur la qualité de l'auto-relève, communiquée par les clients.

Nota : les indicateurs qui suivent concernent les clients Tarif Bleu « Résidentiel » et « non résidentiel ».

Les fréquences de facturation

Différents rythmes de facturation existent pour les clients :

Fréquence de facturation – Concession	**2025**
Nombre de clients facturés annuellement	**60 502**
Nombre de clients facturés semestriellement	**20 946**
Nombre de clients facturés bimestriellement	154 605

La consommation annuelle est estimée avec le client à partir d'un conseil tarifaire. Elle est répartie sur 10 mois. En début de période, le client reçoit un calendrier de paiement avec les montants et les dates des prélèvements à venir et en fin de période, le client reçoit une facture de régularisation en fonction de sa sur ou sous-consommation constatée dans l'année

Ce service permet au client de lisser son budget sur l'année, sans tenir compte des variations saisonnières de sa consommation.

Si une dérive de sur-consommation est constatée à mi-année, EDF informe les clients de cette dérive afin de leur proposer un ajustement de leur échéancier.

Les modalités d'établissement des bases des factures

Etablissement des factures - Concession	**2025**
Nombre contrats actifs avec au moins une facture sur la base d'un index réel	**226 786**
Taux de contrats actifs avec au moins une facture sur index réel	**95,32 %**

La facturation électronique

La facture électronique est un service sûr, gratuit et écologique qui permet au client de consulter, télécharger et imprimer sa facture depuis son espace Client, 24h/24 et 7j/7. Ses factures sont automatiquement conservées pendant 5 ans.

Le jour de l'émission de la facture, le client reçoit une alerte par courriel et peut la consulter sur son espace client ou sur son application Dom&Corse. Le client peut ainsi prendre connaissance très rapidement du montant de sa facture et son contenu au plus près de son émission et ainsi interagir avec les services d'EDF en cas d'interrogation ou de difficulté.

Nombre de clients bénéficiant d'une facturation électronique	**2025**
Pour la concession	**84 185**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Dématérialisation des factures

EDF, comme toutes les grandes entreprises, envoie ses factures de manière dématérialisée à toutes les administrations publiques (Etat, collectivités locales, hôpitaux, établissements publics, etc.).
La facturation électronique pour les clients au tarif bleu, rendue obligatoire par la loi n°2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises (dite loi PACTE), permettra, à moyen terme, de dématérialiser 100 millions de factures chaque année en France. Les bénéfices attendus sont multiples : financier, organisationnel, environnemental, ainsi qu'en termes de qualité et de sécurité de la transmission de données. EDF SEI déploie cette politique sur les territoires en faisant la promotion de la facturation électronique auprès des clients tarif bleu. Toutefois, tout client, qui l'exprime, peut s'opposer à la facturation électronique.

Le bilan annuel de consommation

EDF met à la disposition des clients un bilan annuel : ce document, établi une fois par an, donne au client une vision synthétique et détaillée de ses consommations et de ses dépenses. Plus précisément, pour les clients Particuliers, ce bilan propose, lorsque des analyses de consommation sont possibles :

Le bilan des factures ;

Le bilan des consommations ;

L'analyse des consommations (évolution par rapport à l'année précédente) ;

Les difficultés de paiement

EDF SEI s'attache à apporter gratuitement une solution personnalisée à tout client qui informe EDF de sa difficulté à payer sa facture d'électricité.
Ainsi, le conseiller d'EDF vérifie que la facture a bien été établie sur la base d'un index réel, que le client bénéficie du tarif qui correspond à son mode de consommation et lui donne des conseils en matière d'économies d'énergie. Il engage un échange sur les conditions de règlement pouvant passer par l'attribution d'un délai de paiement et la proposition d'un mode de paiement plus adapté à sa situation.
Si nécessaire, le conseiller d'EDF oriente le client vers les services sociaux.
Pendant la démarche de constitution du dossier de demande d'aide par les services sociaux, et dans l'attente de sa réception dans les conditions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau, le client bénéficie du maintien de son alimentation électrique à la puissance souscrite, un objectif majeur étant d'éviter, dans la mesure du possible, la suspension de fourniture.

- Modalités de paiement des clients

Modalités de paiement des clients – Concession	**2025**
Taux de clients domiciliés	**57,05 %**
Taux de clients mensualisés	**28,60 %**
Délais moyens de règlement (en jours calendaires)	**28**

- Les lettres de relances envoyées aux clients en cas d'impayés des factures d'électricité

Nombre de lettres de relance envoyées en cas d'impayés des factures	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Concession	382 249	**355 467**	-7,00

Les envois dont il est rendu compte ci-dessus correspondent à la lettre de relance prescrite par les dispositions du décret n°2008-780 du 13 août 2008 relatif à la procédure applicable en cas d'impayés des factures d'électricité, de gaz, de chaleur et d'eau.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

- Les clients en situation de réduction de puissance

Cette disposition ne concerne que des clients particuliers n'ayant pas réglé leur facture et ayant fait l'objet d'un impayé. Durant la période de trêve hivernale, pour des clients n'étant pas bénéficiaire du chèque énergie ou n'ayant pas perçu une aide versée par un Fonds de Solidarité Logement : limitation à 3 kVA pour les clients disposant d'une alimentation supérieure à 3 kVA

Réductions de puissance – Concession	2024	**2025**	**Variation** *(en %)*
Nombre de réductions de puissance effectuée pendant la période hivernale	2 192	4 786	118,33

- Les clients en situation de coupures pour impayés

Comme EDF s'y est engagée en novembre 2021, EDF ne réalise plus d'interruption de l'alimentation de ses Clients Particuliers en situation d'impayés en remplaçant la coupure par une limitation de puissance à 1kVA (dans un premier temps) sauf s'il existe une impossibilité physique ou technique de limiter la puissance de l'alimentation électrique du logement.

Coupures pour impayés	2024	**2025**	**Variation** *(en %)*
Nombre de déplacements pour impayés	1 427	1 986	39,17
Nombre de coupures effectives réalisées	716	836	16,76
Taux de coupures réalisées	50,18 %	42,09 %	-16,12

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

1.6. *LE TRAITEMENT DES RECLAMATIONS*

- L'attention portée aux réclamations des clients

EDF veille à la satisfaction de ses clients et se met en situation de recueillir et de traiter toutes leurs réclamations.

Un client qui souhaite adresser une réclamation peut le faire par téléphone, par courrier, par mail via le formulaire ad hoc sur nos canaux digitaux ou via les accueils physiques.

Si le conseiller clientèle peut traiter la demande (téléphone ou accueil physique), la réponse est immédiate. Dans le cas contraire, en particulier lorsque des renseignements complémentaires doivent être pris, la réponse est apportée au client dans un délai de 30 jours maximum.

Depuis fin 2015, le client qui n'est pas satisfait de la réponse apportée, a la possibilité de faire appel auprès du Service Consommateurs EDF du territoire. Si néanmoins, aucun accord n'a pu être trouvé, le client peut saisir le Médiateur EDF.

- Les réclamations écrites

Réclamations écrites	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Total concession	6 337	5 227	-17,52
Dont par courrier	1 560	1 018	-34,74

Réponse aux réclamations écrites (%)	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Taux de réponse sous 15 jours	95,36 % (*)	88,70 %	

Répartition des réclamations écrites par type (%)	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Relève, Facturation, Recouvrement	33,76 %	47,01 %	40,49
Raccordement et prestations	1,11 %	2,37 %	113,51
Qualité de l'électricité	42,57 %	47,20 %	10,88
Autres	23,74 %	3,42 %	-85,59

() taux de réponse sous 30 jours*

Globalement, le nombre de réclamations est en baisse. Toutefois, une augmentation est observée concernant les contestations liées aux montants facturés entre 2024 et 2025. Cette évolution s'explique principalement par la hausse du nombre de relevés de consommation effectués en base réelle, consécutive au déploiement des compteurs numériques communicants. En effet, ces équipements permettent une facturation plus précise, mais révèlent également des écarts par rapport aux estimations antérieures, ce qui peut susciter davantage d'interrogations et de contestations de la part des clients.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026



1 - La solidarité au cœur des valeurs et des engagements d'EDF

L'engagement social a toujours été au cœur de la responsabilité d'entreprise d'EDF, qui conduit depuis 30 ans une politique dédiée à ses clients en situation de précarité. C'est pour cette raison qu'au-delà de la mise en œuvre rigoureuse des dispositifs réglementaires, EDF s'engage dans des actions volontaires en lien avec les acteurs de la solidarité dans les territoires.
Dans l'environnement socio-économique actuel, EDF a plus que jamais la conviction que la réponse aux enjeux énergétiques d'une collectivité ne peut s'exonérer de cet engagement social.

Cette démarche accompagne l'action des pouvoirs publics et comprend les trois volets suivants
1. **L'aide au paiement** qui intègre l'utilisation du chèque énergie ainsi que le cofinancement de l'aide apportée par les collectivités territoriales, au travers des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) pour le paiement des factures d'électricité des ménages précaires ;
2. **L'accompagnement,** au travers duquel EDF mobilise ses collaborateurs afin qu'ils apportent des solutions adaptées aux clients en difficulté (qu'ils soient pris en charge ou non par les acteurs sociaux). Des partenariats sont noués en ce sens avec les travailleurs sociaux des collectivités territoriales, les structures de médiation sociale et le monde associatif ;
3. **La prévention** qui couvre les champs de la lutte contre la précarité énergétique autour de l'aide à la rénovation thermique et de la pédagogie sur les bonnes pratiques de maîtrise de l'énergie pour les populations fragiles.

2.1.L'AIDE AU PAIEMENT

Depuis 2018, EDF met en œuvre les dispositions relatives au chèque énergie.
Au niveau national, EDF est le premier contributeur des Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) après les collectivités locales. EDF conforte ainsi son engagement de solidarité auprès des clients en difficulté de paiement. Le montant de la contribution aux FSL, décidé par EDF, est éligible à une compensation via les charges de service public de l'électricité (CSPE) à hauteur d'1€ par client résidentiel titulaire d'un contrat dont la puissance électrique souscrite est égale ou inférieure à 36kVA et dans la limite de 90% de la contribution aux FSL (arrêté du 6 avril 2018 fixant le montant et la limite de compensation des contributions des fournisseurs d'électricité aux fonds de solidarité pour le logement).
Pendant les démarches de demande d'aide au titre du FSL, le client bénéficie du maintien de l'électricité à la puissance souscrite définie par le contrat. L'objectif majeur est d'éviter le plus possible la suspension de fourniture pour impayés.
Conformément à la réglementation, EDF ne facture pas la mise en service aux clients bénéficiaires du chèque énergie ni, en cas de déplacement pour impayés, le coût de la prestation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

- Le chèque énergie

La campagne du chèque énergie 2025 a été atypique, du fait de la refonte du dispotif chèque énergie en lien avec suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales au 1er janvier 2023 et de la révision de la définition de l'éligibilité au dispositif chèque énergie 2025 en utilisant le point de livraison électricité à la place de la taxe d'habitation. La campagne 2025 a donc été décalée de avril à novembre 2025

Pour les ménages qui sont devenus éligibles au chèque énergie en 2025, au titre de leur situation en 2023 (revenus et composition du ménage), un guichet de demande spécifique d'attribution du chèque énergie a été ouvert en octobre 2025 jusqu'au 28 février 2026..

Le nombre de bénéficiaires de la campagne de novembre 2025 s'établit à date à un peu plus de 182 000 personnes..

EDF a poursuivi en 2025 ses efforts pour accroître et faciliter l'appropriation et l'utilisation du chèque énergie en complément de l'action des pouvoirs publics.

EDF maintient une information pédagogique à destination des bénéficiaires pendant la campagne d'envoi des chèques énergie.

EDF conserve naturellement les pages dédiées au chèque énergie sur son site, en mettant en avant en tête de page des boutons de redirection vers le site de l'État pour vérifier son éligibilité et effectuer la saisie en ligne de son chèque :

https://particulier.edf.fr/fr/accueil/gestion-contrat/facture/aides-sociales/cheque-energie.html

https://particulier.edf.fr/fr/accueil/guide-energie/electricite/cheque-energie.html

Les équipes Solidarité d'EDF ont continué en 2025 de promouvoir le chèque énergie à l'occasion de leurs contacts avec les acteurs de la solidarité dans les territoires ou dans le cadre d'interventions dédiées.

Compte-tenu des taux élevés de clients précaires dans les départements d'outre-mer (en moyenne deux fois plus qu'en France continentale), EDF poursuit ses efforts pour accompagner le déploiement du dispositif de chèque énergie de façon pro-active sur le territoire.

Pour encaisser son chèque énergie, le bénéficiaire doit être acteur. Il peut :

Soit effectuer une remise « papier » de son chèque énergie : il envoie le chèque à EDF,

Soit effectuer une remise « en ligne » de son chèque sur le portail mis à disposition par les pouvoirs publics.

Il peut également choisir de « pré-affecter » automatiquement son chèque pour les années futures. Avec cette fonctionnalité, le bénéficiaire n'a plus aucune démarche à effectuer les années suivantes à condition d'être toujours bénéficiaire du dispositif et de ne pas changer de contrat de fourniture (déménagement).

Les listes de bénéficiaires du chèque énergie sont établies chaque année par les pouvoirs publics qui informent les clients concernés, de leurs droits. Les chèques sont envoyés aux bénéficiaires en général dans le courant du mois d'avril sauf en 2025 car l'Etat a décalé l'envoi à l'automne et sont utilisables pendant un an. Le bénéfice du chèque énergie n'est pas définitif, il est réévalué chaque année par les services de l'Etat.

Environ 25% de nos clients résidentiels ont bénéficié du cheque énergie en 2025. Le taux d'utilisation moyen des chèque énergie en 2025 sur l'ensemble des territoires par rapport au nombre de chèques envoyés s'élève à date à un peu plus de 82%.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Nombre de chèque énergie encaissés du 1er janvier au 31 décembre 2025	**Concession**
Nombre de chèques énergie encaissés du 1er janvier au 31 mars 2025 au titre de la campagne 2024	908
Dont nombre de chèques énergie papiers	79
Dont nombre de chèques énergie dématérialisés	829
Nombre de chèques énergie encaissés du 1er avril au 31 décembre 2025 au titre de la campagne 2025	29 388
Dont nombre de chèques énergie papiers	54
Dont nombre de chèques énergie dématérialisés	29 334

- Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Les Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) traitent l'ensemble des difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone.

Les FSL sont actuellement gérés par les départements ou les collectivités dans le cas de la Martinique, de la Guyane, de Saint-Martin et Saint Barthélémy.

Les départements ou collectivités définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent.

Les aides du FSL peuvent notamment aider à financer :

Les dépenses liées à l'entrée dans un logement (dépôt de garantie, premier loyer, assurance du logement, frais de déménagement) ;

Les dettes de loyers charges comprises, les factures d'énergies (électricité, gaz), d'eau et de téléphone.

Les départements définissent les modalités d'attribution des aides et les attribuent. Chaque FSL dispose de son propre règlement intérieur et de ses propres critères d'attribution. L'attribution d'une aide du FSL n'est pas de droit.

Nota : EDF n'est pas décisionnaire pour l'attribution des aides.

Dans chaque département, EDF cofinance le FSL dans le cadre d'une convention signée avec la collectivité gestionnaire du fonds.

À ce titre, EDF participe au financement du FSL pour le département de la Guadeloupe. Ce qui représentait en 2025, env. 110 000€ de contribution au Fonds Solidarité Logement pour accompagner 365 foyers

Participation EDF au FSL	2024	**2025**	Variation *(en %)*
Département	102 K€	**110 K€**	7,84

2.2.L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES CLIENTS

- EDF au service du client démuni

Plus une situation difficile est identifiée tôt, plus il est possible de trouver des solutions.

Le réseau des **conseillers clients** d'EDF constitue le premier niveau d'identification des foyers en difficulté. En contact permanent avec les clients, les conseillers sont notamment formés à la prise en charge des difficultés de paiement des factures d'électricité, et les orientent si besoin vers les services sociaux.

La protection renforcée des clients en situation de précarité

EDF s'engage à rétablir la fourniture dans les situations d'urgence.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

- EDF accompagne les services sociaux

Des correspondants Solidarité sont en charge de **l'animation des partenariats Solidarité au niveau local**. Ils travaillent en étroite collaboration avec les travailleurs sociaux des Conseils départementaux ou territoriaux, des CCAS, des associations caritatives et des structures de médiation sociale. L'action des travailleurs sociaux communaux s'avère fondamentale en termes d'accompagnement et de pédagogie auprès des ménages en difficulté et permet de leur apporter des réponses personnalisées.

Avec ces partenaires, les correspondants Solidarité d'EDF examinent la situation des personnes en difficulté et identifient l'accompagnement et les aides dont elles pourraient bénéficier afin de résorber, à moyen terme, leurs difficultés de paiement. Ils assurent également des sessions d'information et de sensibilisation au traitement de la précarité énergétique.

C'est ainsi qu'EDF à réalisé :

29 animations terrain à la rencontre des clients

21 permanences dans les maisons France Service

6 Caravanes des droits organisées par la préfecture

14 webinaires et ateliers pour former et accompagner les travailleurs sociaux vers nos outils digitaux et nos services,

Un outil numérique proposé par EDF : le Portail d'Accès aux Services Solidarité (PASS) d'EDF

EDF propose aux travailleurs sociaux un canal numérique pour le traitement des dossiers des clients, en complément du canal téléphonique destiné aux dossiers complexes et/ou urgents : le PASS. Ce canal numérique permet :

d'informer EDF, à tout moment et en toute autonomie, des demandes d'aide déposées pour les clients en situation de précarité, et de suivre le traitement de ces clients par EDF ;

de communiquer en ligne avec les conseillers Solidarité sur le traitement par EDF des clients concernés par les demandes d'aide en cours d'instruction ;

aux travailleurs sociaux d'être informés des actualités et des dispositifs de lutte contre la précarité énergétique.

La prise en charge des clients démunis par les services sociaux induit inéluctablement la transmission de certaines données personnelles entre les conseillers Solidarité d'EDF et les travailleurs sociaux. Très attentive à la protection des données de ses clients, EDF s'est attachée à la prise en compte par l'outil des exigences renforcées du règlement général de la protection des données (RGPD).

2.3. LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE ET DE L'AMELIORATION DE L'HABITAT

- Les cadres territoriaux de compensation et le dispositif national des CEE

Au côté des principaux acteurs publics du territoire (collectivités, DEAL, ADEME), EDF SEI contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie territoriale de maîtrise de la demande d'énergie (MDE). Ces actions visent non seulement à répondre aux ambitions des PPE territoriales en matière d'économie d'énergie mais également à réduire les charges de Service Publique de l'Electricité supportées par la CRE pour couvrir les surcoûts de production d'électricité dans les ZNI.

En pratique, nos conseillers et nos sites Internet mettent à disposition de nos clients de nombreux conseils autour des écogestes et des usages performants de l'électricité. De plus, en tant qu'opérateur MDE des territoires, EDF assure la promotion des aides à l'investissement portées par les cadres territoriaux de compensation (CTC) validés par la CRE et facilite la mise en œuvre concrète des opérations à travers son réseau de partenaires Agir Plus.

Le dispositif des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) a été mis en place en 2006 et constitue l'un des principaux outils de la politique française de maîtrise de la demande énergétique. Il oblige les fournisseurs d'énergie (les « obligés ») à promouvoir et à financer des actions permettant de réduire la consommation d'énergie en France.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Depuis 2016, le dispositif a été complété d'un volet spécialement dédié à la prévention de la précarité énergétique, à travers la mise en place d'une obligation spécifique sur la production de CEE Précarité, obtenus via des actions réalisées au bénéfice des ménages en situation de précarité énergétique. Pour la période 2026-2030 (i.e. 6ème période CEE), le volume de cette obligation s'élève à 280 TWhc/an (térawatt-heures cumulés actualisés), soit un total de 1400 TWhc représentant plus d'un quart de l'obligation CEE globale. Sont éligibles aux CEE « Précarité », les opérations de travaux réalisées au bénéfice des ménages dont les revenus sont inférieurs à des plafonds fixés par arrêté ministériel.

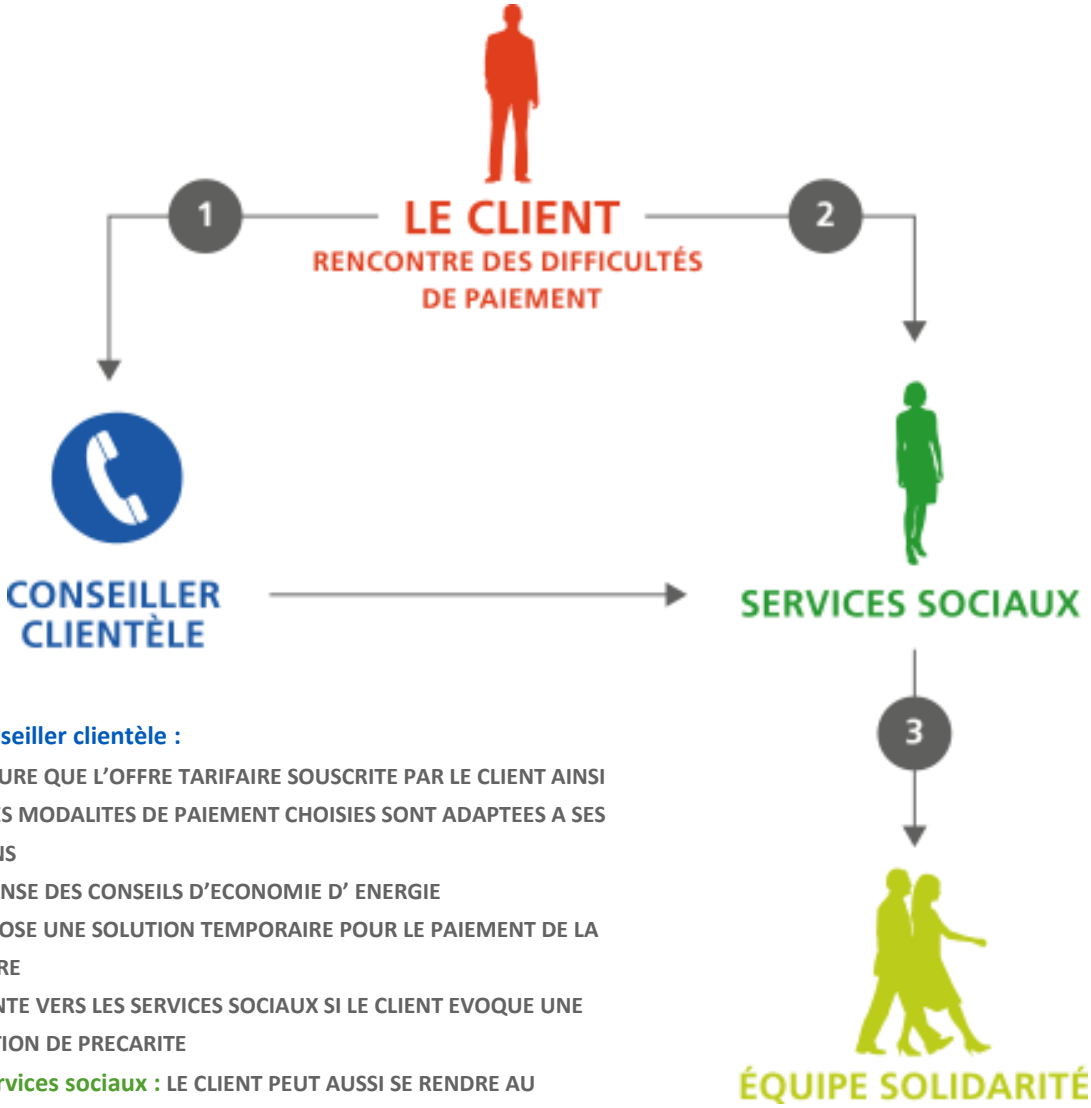
Au-delà des obligations réglementaires, EDF SEI est engagé aux côtés du monde associatif pour mieux détecter et prévenir les situations de précarité énergétique dans le territoire.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

2.4. UNE ORGANISATION ADAPTEE

EDF SEI a mis en place une organisation adaptée pour la prise en charge des personnes en difficultés de paiement.

EDF SEI fournit des conseils pratiques sur les démarches à suivre afin de pouvoir bénéficier d'un accompagnement adapté à leur situation.



1. **Le conseiller clientèle :**
 - S'ASSURE QUE L'OFFRE TARIFAIRE SOUSCRITE PAR LE CLIENT AINSI QUE LES MODALITES DE PAIEMENT CHOISIES SONT ADAPTEES A SES BESOINS
 - DISPENSE DES CONSEILS D'ECONOMIE D' ENERGIE
 - PROPOSE UNE SOLUTION TEMPORAIRE POUR LE PAIEMENT DE LA FACTURE
 - ORIENTE VERS LES SERVICES SOCIAUX SI LE CLIENT EVOQUE UNE SITUATION DE PRECARITE
2. **Les services sociaux :** LE CLIENT PEUT AUSSI SE RENDRE AU SERVICE SOCIAL QUI EST LE SEUL LEGITIME A EVALUER SA SITUATION. LE TRAVAILLEUR SOCIAL CONTACTE L'EQUIPE SOLIDARITE EDF
3. **L'équipe solidarité :** LE CONSEILLER SOLIDARITE ACCOMPAGNE LE CLIENT EN RELATION AVEC LE SERVICE SOCIAL (FAIT UN POINT SUR LA DEMANDE D'AIDE FINANCIERE, ACCOMPAGNE LE CLIENT DANS LE REGLEMENT DE SA DETTE, PROPOSE DES SOLUTIONS DE PAIEMENT, CONSEILS EN MDE, …)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

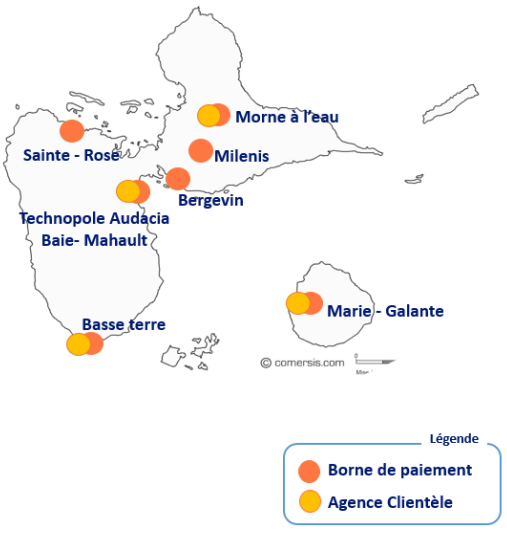


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

Vos interlocuteurs	Fonction	Courriel
Marie-Line BASSETTE	Directrice Régionale	marie-line.bassette@edf.fr
Emma DAHOMAY-THIBAUDIER	Directrice Régionale Adjointe	emma.dahomay-thibaudier@edf.fr
Ruddy RACON	Adjoint à la Cheffe du Service Territorial Innovation et Communication	ruddy.racon@edf.fr
Patrick TURLEPIN	Attaché Concessions et Collectivités	patrick.turlepin@edf.fr
Karine LUNION-MACCES	Appui Attaché Concessions et collectivités	karine.macces-lunion@edf.fr
Sébastien BEAUBOIS	Attaché Concessions et Collectivités	sebastien.beaubois@edf.fr
Johann MARIE	Attaché Concessions et Collectivités	johann.marie@edf.fr
Régis CERVERA	Chef du Service Raccordement Ingénierie et Patrimoine (SRIP)	regis.cervera@edf.fr
Jean-Louis BEHARY LAUL SIRDER	Adjoint Chef du SRIP	jean-louis.behary-laul-sirder@edf.fr
Raïssa CHATHUANT	Cheffe Agence Décisions (MOAD) et Patrimoine (Cartographie)	raissa.chathuant@edf.fr
Benjamin BEC	Chef Agence Raccordement Ingénierie (portail raccordement, branchement inf 36, MOAR travaux raccordement sup 36)	benjamin.bec@edf.fr
Livio BOUBOUNE	Chef Agence Développement des Réseaux (MOAR travaux délibérés HTA et BT, HTB/PS, AODE, déplacements d'ouvrage)	livio.boubounе@edf.fr
Ghislain PALADINI	Chef du Service Réseaux Electriques (SRE)	ghislain.paladini@edf.fr
François PERCEBOIS	Adjoint Chef du SRE	francois.percebois@edf.fr

Les accueils d'EDF

- **Les agences clientèle des particuliers, des professionnels, des entreprises et des collectivités locales**



Horaires des bornes de paiement

Borne de Paiement	Horaires de fonctionnement
Technopole Audacia, Agence EDF Morne Bernard Baie -Mahault	Lundi – Vendredi de 06h00 à 20h00
Bergevin, Agence EDF Pointe à Pitre	Lundi – Vendredi de 07h00 à 13h00
Basse- Terre, Agence EDF Rivière Sens Gourbeyre	Lundi – Vendredi de 07h00 à 16h00
Les Abymes, Centre commercial Milenis	Lundi – Samedi de 08h00 à 20h00
Marie- Galante, Agence EDF Grande Savane, Grand Bourg	Lundi – Vendredi de 07h00 à 13h00
Morne à l'Eau, Agence EDF ZAC de l'Espérance	Lundi – Vendredi de 07h00 à 16h00
Saint – Martin, Agence EDF Route Colombe Concordia	Lundi – Vendredi de 07h00 à 16h00
Sainte – Rose, Maison France Services AV Sainte Rose de Lima	Lundi – Vendredi de 07h30 à 14h00

- **L'accueil pour le dépannage**

En cas d'incident ou de panne technique, les clients de la concession peuvent joindre EDF 24h/24 et 7j/7 à l'accueil « Dépannage Électricité » : Pour la concession : N° 0590 82 43 00

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
971-200010759-20261007-DEL-26-DGAC-55-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026

- **L'accueil pour le raccordement des clients**

Les demandes de raccordement d'une installation de consommation d'électricité ou de production d'électricité doivent être réalisées sur le portail raccordement EDF : https://portail-raccordement.edf.fr/s/?language=fr

- **L'accueil pour les DT-DICT**

Afin de réduire les dommages déplorés lors de travaux effectués à proximité des réseaux aériens ou souterrains, professionnels et particuliers doivent obligatoirement déclarer leurs travaux aux exploitants de réseaux impactés. En retour, les exploitants leur fournissent tout renseignement utile pour construire sans détruire.

Les demandes dans le cadre des procédures de déclaration de projet de travaux et de déclaration d'intention de commencement de travaux sont reçues et instruites par :

Le GUICHET UNIQUE mis à disposition par le ministre de l'environnement et du développement durable : www.reseaux-et-canalisations.ineris.fr

Mail : edf-guadeloupe-drdict@edf.fr

Adresse : EDF Agence Exploitation
Route de Pagès – Petit Pérou
97139 Les Abymes

- **Le site Internet d'EDF Archipel Guadeloupe**

Pour toute information n'hésitez pas à consulter le site Internet d'EDF Archipel Guadeloupe :

https:// www.edf.gp